

ABONNEMENTS :

Par an (d'avance).....	\$1.00
Payable dans le cours de l'année.....	\$1.50
Pour pouvoir discontinuer, il faut payer les arrérages et avertir au moins quinze jours avant l'expiration de l'année, ou bien refuser le journal.	
Le Canadien, quotid. par an.....	\$5.00
— " — semi-q. —.....	\$3.00
L'Événement, journal populaire.....	\$3.00

LE CULTIVATEUR.

Edition Hebdomadaire du CANADIEN et de L'ÉVÉNEMENT.

ANNONCES :

Première insertion.....	10 cts
Autres insertions.....	05 "
Naissances, mariages ou décès.....	25 "

Les annonces suivantes seront insérées pour UN CENTIN le mot :

Demandes d'emploi, demandes de domestiques ou employés. Annonces pour chambre ou pension.

L. J. DEMERS & FRÈRE, Editeurs-Propriétaires,

BUREAU : 30, rue de la Fabrique, Québec.

QUEBEC

SAMEDI, 1 AVRIL 1888.

L'ANNEXION DE TERRENEUVE

Le projet de l'entrée de la province de Terre-Neuve dans l'union fédérale vient d'entrer dans une phase qui en rend le succès de plus en plus probable. Le premier ministre de l'île, M. Thorburn, est de retour dans la capitale de Terre-Neuve. Le gouvernement a décidé d'envoyer des délégués à Ottawa, pour y discuter la question de l'annexion. La délégation se mettra en route vers le premier avril.

Les renseignements que nous recevons de Terre-Neuve vont à dire qu'il se forme un fort courant d'opinion en faveur de l'union de l'île avec la confédération canadienne. M. Thorburn, lui-même adversaire de l'union autrefois lorsque la question fut soumise à la législature et au peuple de cette province, s'est rallié à la politique qui veut une confédération complète de toutes les possessions anglaises dans l'Amérique du Nord.

Monseigneur Power, l'évêque catholique du diocèse de St-Jean, Terre-Neuve, s'est fortement prononcé pour l'union de l'île au Canada, le jour de la célébration de la fête de St-Patrick.

Il est donc à peu près certain que tout prochainement la question de l'annexion de Terre-Neuve s'imposera à l'attention du Parlement, de la presse et du public. Il est conséquemment à propos d'examiner sans plus de délai dans quelles conditions elle sera mise à l'étude en vue d'un règlement définitif.

En premier lieu, personne au Canada n'a le moindre désir de l'union de Terre-Neuve sans le consentement formel de la population de l'île. Si cette province veut unir ses destinées aux nôtres, que ce soit dans la plénitude de sa liberté.

De notre côté de quelle manière devons-nous juger cette question. Evidemment avec une grande largeur de vue. Nous constatons avec regret que bien des gens n'expriment sur ce sujet que les opinions les plus préjugées. N'en soyons pas trop surpris. C'est toujours le cas, quand l'opinion est saisie d'affaire d'une grande importance.

Nous prenons résolument position en faveur de l'annexion de Terre-Neuve, pour les raisons suivantes :

Premièrement, parce que l'entrée de cette province dans l'union complètera la confédération. Les larges bases de l'édifice dont on a si courageusement et si habilement commencé la construction en 1867, seront terminées. Il nous restera à donner à cette grande œuvre les développements que peuvent produire l'intelligence et le travail d'un peuple actif, fort, et ami de l'ordre, ayant de plus à sa disposition les moyens de progrès que lui assure la liberté civile et politique sagement pratiquée.

Secondement, parce qu'il importe beaucoup à l'avenir de la confédération canadienne que l'autorité du Canada s'étende à cette grande île située à l'entrée du golfe St-Laurent. Les hommes d'état n'ont pas seulement mission d'administrer présentement les affaires publiques d'un peuple, mais surtout de prévoir l'avenir et de le bien préparer. C'est dans ce rôle que les véritables chefs des nations se distinguent des politiciens aux idées étroites, et dont le regard ne peut pénétrer au-delà du cercle rétréci des choses du moment.

Ceux qui ne comprennent pas qu'il se-

rait déplorable que l'île de Terre-Neuve put tôt ou tard devenir la base d'opération des ennemis de la confédération, ne sont assurément pas doués de la force intellectuelle nécessaire au bon gouvernement d'un pays.

Nous sommes favorables à l'union de Terre-Neuve, troisièmement, parce que nous ajouterions à la confédération une province importante par ses ressources, ses inépuisables pêcheries, son commerce, le chiffre déjà élevé de sa population.

Le parlement, la presse et le public devront juger cette question avec toute l'élévation de pensée que son importance exige.

Nous avons pleine confiance dans l'habileté et l'expérience des membres du cabinet pour la conduite des négociations avec les délégués de Terre-Neuve. Si on finit par s'entendre sur des conditions acceptables par l'île et le Canada, elles seront soumises au Parlement fédéral sous forme de résolutions. Elles passeront par la même phase à la législature de Terre-Neuve, et, si elles subissent heureusement cette épreuve, elles seront ensuite soumises à l'approbation de l'électorat de la province.

Que l'on n'oublie pas que l'annexion de Terre-Neuve n'est pas une question nouvelle. Elle a été votée par la législature de l'ancienne province unie du Canada qui a approuvé le projet de l'union fédérale de l'Amérique Britannique du Nord. Jusqu'à présent la population de Terre-Neuve a refusé de s'unir aux autres provinces. Il y a maintenant plusieurs indices qu'elle comprend aujourd'hui qu'il serait dans l'intérêt de l'île de sortir de l'isolement dans lequel elle a persisté à rester, pour entrer dans le grand mouvement de progrès qui produit ses effets bienfaisants dans toute l'étendue de la confédération.

LA RETRAITE SE PREPARE

Si nous en jugeons par l'article du *Globe* de mercredi, l'opposition est dans un joli embarras à propos du traité des pêcheries. L'écrit de ce journal a été publié évidemment pour préparer la retraite. L'opposition ne verrait pas d'issue possible à l'étroit défilé dans lequel elle s'est imprudemment engagée.

Le *Globe* commence son article comme suit :

"L'opposition pourrait être empêchée de proposer le rejet du traité des pêcheries, mais pourquoi ?"

Il continue en donnant la plus cocasse des réponses à la question qu'il pose. Il prétend qu'il serait inutile de rejeter le traité parce que le Canada est lié par la signature que Sir Charles Tupper a apposée à la convention de Washington.

Le parlement a le droit d'approuver ou de désapprouver le traité des pêcheries. Cette convention n'a été signée par les plénipotentiaires que conditionnellement à l'approbation des représentants des pays intéressés.

Si l'opposition ne propose pas le rejet du traité, ce sera pour d'autres raisons que celle donnée par le *Globe*. Il ne faut pas beaucoup de perspicacité pour les comprendre.

LA RÉCIPROCITÉ ILLIMITÉE

La proposition de Sir Richard Cartwright, discutée à la Chambre des Communes pendant plusieurs jours, indique chez ceux qui en font leur programme politique, un aveuglement à peine concevable. Sir John A. Macdonald avait bien raison de leur appliquer tout dernièrement les paroles de Napoléon à l'adresse

des Bourbons : "Ils n'ont rien appris et rien oublié." Nous avons cru jusqu'à présent que les luttes de la politique, surtout pour ceux qui s'y livrent avec une activité incessante, étaient une rude école où le jugement pouvait vite atteindre sa pleine maturité, et où il était possible d'acquiescer tous les jours la plus précieuse expérience. Nous avouons aujourd'hui notre étonnement de ce que des hommes vieillissent dans le mouvement si agité de la vie publique et profitent si peu des enseignements qu'ils en peuvent tirer.

La tactique du parti libéral depuis le commencement de la campagne en faveur de la protection aux intérêts industriels, commerciaux et agricoles du Canada, a été monumentale de maladresse. Ce qui a été encore plus grave, elle a prouvé une conception tout à fait erronée de la situation et des besoins du pays.

L'insuccès des chefs libéraux est souvent venu de ce qu'ils n'ont pas discerné entre les mouvements sérieux d'opinion, et ceux qui sont le produit d'une agitation plus ou moins éphémère.

Que des chefs de parti se soient si vite engoués du projet de l'union commerciale c'est ce dont on s'étonnera et s'amusera encore plus dans quelque temps. Ils ont eux-mêmes si bien compris quelle grande erreur ils avaient commise qu'ils se sont décidés à masquer leur retraite par une proposition en faveur de la réciprocité illimitée.

Il semble pourtant qu'un peu de réflexion et d'observation de ce qui se passait chez nos voisins, aurait dû suffire pour mettre tous nos hommes publics en garde contre un entraînement auquel les véritables intérêts du pays leur commandaient de résister.

Pendant qu'à propos de la réciprocité sans restriction avec les Etats-Unis, l'opposition fait en réalité campagne à la chambre des Communes en faveur du libre-échange, repoussé par l'électorat canadien dans trois élections générales, tous les protectionnistes se rallient avec la plus grande énergie dans la République américaine pour faire triompher de nouveau la politique fiscale qu'ils considèrent avec raison comme la cause principale de la prospérité publique. Il y a plus de trois mois que les hommes d'affaires les plus expérimentés du Congrès étudient la question de la réforme financière en vue de la diminution du surplus annuel. Sans doute qu'il y a bien des divergences d'opinion sur les détails de la meilleure mesure à adopter. Mais pas un groupe d'hommes politiques américains n'a voulu exprimer des idées libre-échangistes. Tous veulent maintenir la protection aux industries nationales.

C'est quand nous sommes tous témoins d'une semblable manifestation de la part de nos voisins, que les chefs de l'opposition à Ottawa demandent à la Chambre des Communes, la gardienne des intérêts publics, d'adopter la proposition de Sir Richard Cartwright. C'est réellement inouï.

Il est évident que nous ne faisons pas là des remarques de partisans. Le gouvernement fédéral et ceux qui l'appuient de leur confiance, n'ont, au point de vue de leur parti, qu'à se féliciter de la ligne de conduite adoptée par l'opposition. Le parti libéral ne pouvait rien faire de mieux pour assurer encore vingt ans de pouvoir aux conservateurs.

Il fallait être bien piètres observateurs, pour ne pas voir que dans leur campagne pour l'union commerciale, MM. Wiman et Smith n'ont obtenu rien autre chose qu'un succès de curiosité. Dans les quelques endroits où ils ont adressé la parole

à l'appui de leur projet, on est allé les écouter, dans la plupart des cas en petit nombre, plutôt comme simple affaire de distraction, que poussé par l'enthousiasme en faveur de la cause que les orateurs du jour se donnaient mission d'exposer et de défendre. Les adeptes recrutés dans ces manifestations ont été très rares. Par contre, ils sont bien nombreux ceux qui sont revenus des assemblées adversaires plus décidés que jamais de l'union commerciale, ou de tout autre plan qui aboutirait au même but sous un autre titre.

De tous les hommes dirigeants de l'opposition, M. Laurier, nous nous plaisons à le reconnaître, était celui qui, au milieu de cette intempestive agitation, avait fait preuve de plus de sens politique. Dans son discours-programme de Somerset et pendant la lutte électorale à Haldimand il avait refusé de se commettre à la politique commerciale et financière que l'on venait des Etats-Unis, nous recommander comme le remède infallible à tous les maux imaginaires que les imaginations les plus fertiles pouvaient inventer. Avait-il alors des réminiscences de ses opinions protectionnistes d'autrefois, qui contribuèrent tant à le signaler à l'attention publique et à préparer sa carrière lorsqu'il les exposa dans l'assemblée législative de Québec ?

La faute et le malheur de M. Laurier a été de ne pas exercer assez d'ascendant sur son parti pour l'empêcher de saisir la Chambre d'une proposition qui lie l'opposition, chef et partisans, à la défense d'un programme voué d'avance à autant de défaites qu'il sera de fois soumis au vote de l'électorat.

Qu'on le comprenne donc enfin, le Canada veut avant tout une politique fiscale qui protège ses manufactures, son commerce, son agriculture, qui assure de l'ouvrage à ses travailleurs, et favorise la rapide accumulation du capital national. C'est ce que le pays exige, et sa volonté, si formellement exprimée depuis douze ans, continuera à triompher de tous les obstacles, de toutes les vaines crieries, de tous les préjugés.

LE PAPE ET L'EMPEREUR FREDERIC

La lettre autographe du pape à l'empereur Frédéric que Mgr Galimberti emporta à Berlin exprime le profond chagrin qu'a causé à Sa Sainteté la mort d'un monarque qui était animé des sentiments les plus amicaux envers l'Eglise catholique. Le pape remercie l'empereur Frédéric du ton de sa proclamation qui, dit-il, lui donne de la joie, et cela d'autant plus que le fils chérît les sentiments de son père, sentiments qui donnent l'assurance que les relations de la Prusse et du Vatican deviendront de plus en plus amicales. De son côté le pape fera tout ce qui est en son pouvoir pour entretenir une amitié qui ne peut qu'être glorieuse pour l'empereur et la papauté. En terminant Sa Sainteté exprime le désir de voir l'empereur recouvrer complètement la santé, dans l'intérêt de son peuple et de toute l'Europe.

LA PÊCHE À L'ÉPERLAN

La pêche de l'éperlan est prohibée, paraît-il, depuis le premier jour d'avril jusqu'au premier jour de juillet de chaque année.

A notre avis cette clause de la loi devrait être rappelée.

Ce n'est que pendant la période défendue que cette pêche peut se faire dans certaines paroisses du fleuve en bas de Québec.

Prenons comme exemple Beaumont.

Depuis un temps immémorial la pêche de l'éperlan s'y est faite depuis avril jusqu'à la première quinzaine de mai. Elle est une source de revenus pour certains habitants de cette paroisse qui ont aussi à cœur le bien du pays que tout autre. Néanmoins personne ne viendra affirmer que cette pêche ait fait diminuer la quantité de l'éperlan. La prise de ce poisson donne au printemps la subsistance à nombre de personnes. Sans elle, elles n'auraient aucun moyen de vivre.

Aussi croyons-nous être l'écho d'un acte de justice, en nous joignant au curé de Beaumont et à ceux qui viennent de signer une requête au ministère de la marine, à Ottawa, le priant de vouloir contremander l'ordre de prohibition de cette pêche et de permettre aux gens de Beaumont de jouir d'un privilège qu'ils ont eu depuis les premiers temps de la colonie.

FAUCHER DE SAINT MAURICE.

LES MAISONS D'ÉDUCATION

Les réformes dans le mode d'enseignement sont à l'ordre du jour en Europe et plus particulièrement en France.

Ce que l'on désire atteindre surtout, c'est le surmenage dans les écoles, c'est le programme d'études qui au lieu de se réduire, s'allonge, s'allonge toujours pour aboutir — comme le faisait observer Mgr Freppel à la tribune française — à cette encyclopédie sans rivage et sans fonds, où s'est abîmé notre enseignement classique.

L'enseignement ne doit point avoir pour but, disait le même prélat à la chambre des députés, d'entasser dans la tête des élèves des masses de connaissances, mais bien de former leur esprit, leur jugement, de leur donner la clef de la science, de leur apprendre à étudier, de leur inspirer le goût de l'étude au lieu de les rebuter par ce surmenage où leur santé s'épuise sans profit pour eux ni pour le pays.

Un autre député, M. Blatin, pérorant sur le même sujet, s'est appliqué à démontrer que l'éducation physique était encore trop négligée dans les maisons d'éducation.

Les programmes, dit-il, sont de plus en plus surchargés et exigent une plus grande fatigue des esprits. L'assimilation forcée de tant de matières épuise les jeunes cerveaux et amène l'affaiblissement des forces physiques.

Aussi recommande-t-il avec instance l'exercice musculaire qui, méthodiquement appliqué, peut seul transformer les natures les plus débiles et préparer des générations plus fortes et plus résistantes.

Ces avis sont fort opportuns et fort sages, et nous croyons que bon nombre de maisons d'éducation canadiennes ont d'aussi excellentes raisons de se les appliquer que les institutions françaises auxquelles on les destine plus spécialement.

CONSULAT FRANÇAIS

On annonce de Paris que M. Lefavre, consul général à New-York, vient d'être mis à la retraite avec le titre de ministre plénipotentiaire de 1re classe.

M. le vicomte d'Abzac, consul général à la Nouvelle-Orléans, passe à New-York, en remplacement de M. Lefavre.

L'*Etendard* annonce à son tour qu'un nouveau journal dévoué aux intérêts du parti national paraîtra bientôt à Montréal.

LE GENERAL BOULANGER

Il est hors de doute que le général Boulanger compte de chaudes sympathies en France et que les efforts entrepris par une certaine faction politique pour le miner et l'écraser ne servent qu'à mettre en relief la popularité dont il jouit.

La dernière incident auquel le général Boulanger a été mêlé et qui lui a valu la perte de son commandement, a soulevé au parlement et dans la presse une discussion qui n'a pas encore pris fin et qui va aboutir en définitive à rallier à son nom de nouveaux amis et de nouveaux admirateurs.

A la chambre des députés, le débat engagé sur ce terrain a pris une tournure des plus acerbés.

M. Paul de Cassagnac est monté le premier à la tribune pour défendre le général Boulanger.

"Aujourd'hui, a dit M. de Cassagnac, je crois que condamner le général Boulanger sur un simple rapport de police et le mettre dans l'impossibilité de se défendre, c'est blesser l'armée tout entière. Un journal allemand, le *Boersen Courier* de Berlin, qui est considéré comme un des organes de M. de Bismarck, estime que la France a fait un don de joyeux avènement à l'empereur Frédéric III en révoquant le général Boulanger."

Cette tirade a eu l'effet de faire bondir d'indignation le premier-ministre Tirard qui s'est écrié : "Ces paroles sont antipatriotiques, je vous défends de les prononcer."

M. de Cassagnac a repris : "Vous êtes le ministère de la résignation."

Après M. Tirard qui a défendu de son mieux la conduite tenue par son gouvernement dans toute cette affaire, un autre député, M. Laguerre, est venu faire l'éloge du général Boulanger qui, dit-il, "a réveillé le patriotisme et relevé le moral de l'armée."

"Son image, continue M. Laguerre, est dans toutes les chaumières en Alsace-Lorraine. Il est souverainement inique d'avoir brisé l'épée de ce soldat. Le jour où Boulanger sera mis hors cadres, on illuminera à Berlin, mais on prendra le deuil à Metz et à Strasbourg."

Il entre peut-être beaucoup d'exagération et de chauvinisme dans ces expressions d'opinion, mais l'on ne saurait dissimuler d'un autre côté que la persécution dont le général Boulanger qui semble être l'objet a fait naître à son profit un courant plus fort et plus accentué de sympathies et d'adhésions.

L'HON. M. McSHANE

OPINIONS DIVERSES SUR SA DÉMISSION

Son départ

Nous reproduisons de l'*Événement* de samedi, en y faisant disparaître les coquilles qui l'émaillaient, le compte-rendu du départ de M. McShane et des entrées qui suivent :—

Comme bien l'on pense, la sortie de l'hon. M. McShane du cabinet Mercier forme aujourd'hui en ville le sujet général de la conversation.

On ne s'accorde pas sur les causes de la démission du ministre des Travaux Publics, mais tout le monde est unanime à reconnaître que c'est un coup fatal porté au gouvernement et une perte pour la population ouvrière.

Vers 10^h heures ce matin, à l'hôtel St. Louis, un reporter de l'*Événement* a rencontré le ministre démissionnaire qui était alors entouré d'un grand nombre d'amis. Il distribuait une chaude poignée de mains à tous, mais se montrait très réticent, quoiqu'il parût peiné et excité.

A notre reporter qui lui demanda quelle était la cause de sa démission, M. McShane répondit qu'il ne pouvait être interviewé. Puis, sa nature franche et communicative ayant pris le dessus, il lit avec vivacité :

"J'ai toujours été fidèle à mon parti et dévoué à mon chef, et ce qui m'est fait aujourd'hui sera ressenti aussi fortement par mes gens que par moi-même. Quand je suis arrivé à Québec en qualité de ministre des Travaux Publics, ma réputation ne portait aucune souillure et elle n'a encore souffert aucune atteinte ; je

sort du cabinet les mains nettes et avec une conscience tranquille."

Il ajouta qu'il ne mérite pas l'ingratitude de son parti, loin de là.

M. McShane n'a pas voulu dire quelle position il prendra en chambre ; il doit consulter ses commettants avant de se prononcer. Pour cela, il convoquera sans délai des assemblées publiques dans sa division électorale de Montréal-Ouest.

Le reporter de l'*Événement* s'adressa ensuite aux principaux hommes politiques de cette ville pour connaître leur impression sur la sortie de l'hon. M. McShane du cabinet Mercier.

Voici ce qu'ils en pensent :

L'hon. M. Hearn, conseiller législatif, ne peut se prononcer sur l'opportunité ou la nécessité de cette démission ; il n'en connaît pas la cause, et il ne veut pas se prononcer à la légère. Mais il dit que la population ouvrière apprend cette nouvelle avec surprise et chagrin.

Cette démission, si elle n'est par de cause légitime, ne fera pas de bien au ministère. McShane était vraiment populaire parmi toute la population ouvrière.

M. Faucher de Saint-Maurice M. P. P., a paru éprouver une certaine répugnance à se laisser interviewer ; néanmoins, il n'a pas voulu nous laisser partir sans déclarer que M. McShane sera regretté par la population ouvrière au milieu de laquelle il était populaire et à laquelle il a rendu de grands services.

Quant à l'influence directe que cette démission peut avoir sur le cabinet, le député de Bellechasse n'a voulu rien dire avant d'en connaître les causes.

M. Miville Déchéne, M. P. P., ne sait pas si la démission de M. McShane est due à l'influence des nationaux ; il la croit plutôt due à l'affaire de Laprairie.

M. Bourbonnais, M. P. P., qui était ce matin au département de l'agriculture, ne sait que dire de la démission de M. McShane ; le jeune député national feint ne rien savoir quoiqu'il ait passé une partie de l'avant-midi en tête-à-tête avec M. Mercier.

M. Jules Tessier, M. P. P., a toujours eu à se flatter de ses rapports avec le ministre des Travaux Publics. Il est d'opinion que sa sortie du ministère est, pour le moment, une surprise et une chose inexplicable.

M. F. X. Lemieux, M. P. P., dit que c'est une démission regrettable.

Les nationaux semblent tout joyeux du coup qui frappe le "People's Jimmy" ; un bon nombre faisait antichambre chez le premier-ministre ce matin.

Les jeunes conservateurs regardent la démission de M. McShane comme un indice de dégringolade pour le cabinet Mercier. "C'est le navire qui craque", disent-ils.

Plus grave et réfléchi, l'hon. M. Flynn que notre reporter a rencontré à la cour supérieure où il occupait dans une cause avec M. I. Belleau comme adversaire, M. Flynn, disons-nous, n'a pas voulu se prononcer sur la cause ou les effets de la sortie de M. McShane du cabinet Mercier ; il ne connaissait de l'événement que ce que les journaux du matin avaient raconté.

L'hon. M. McShane est parti cette après-midi à une heure et demie pour Montréal.

L'ancien ministre a été conduit à la gare du Palais dans une voiture de gala par M. F. X. Lemieux, député de Lévis, M. Jules Tessier, député de Portneuf, et M. Whelan.

Une trentaine d'autres voitures figuraient dans le cortège.

A la gare, près de trois cents personnes appartenant en grande partie à l'élément irlandais, ont tenu à donner un dernier témoignage de sympathie à l'ancien ministre. On remarquait aussi M. Déchéne, M. P. P., l'hon. M. Hearn, M. P. Vallière, etc., etc.

Invité par la foule à porter la parole ou plutôt à expliquer les raisons qui avaient amené sa démission, M. McShane a été fort circonspect et même un peu plus discret qu'on ne désirait.

Il s'est borné à remercier la foule du témoignage de considération qu'elle lui offrait, faisant observer toute fois que durant sa courte carrière de ministre, il

n'avait rien à se reprocher. Tous ses efforts, durant son passage au ministère, n'ont tendu qu'à verser un seul but : assurer de l'ouvrage à la classe ouvrière, aux pauvres gens. Il quitte le ministère avec la conscience d'avoir rempli son devoir.

L'hon. M. McShane a prononcé son discours dans les deux langues.

Au moment où le convoi s'est ébranlé, les personnes présentes à la gare ont poussé trois hourrahs en l'honneur de l'ancien ministre.

A PROPOS D'UN LIVRE

Monsieur le Rédacteur,

On ne parle que du livre de M. Ernest Myrand—"*Une fête de Noël sous Jacques Cartier*." Tous ceux qui ont à cœur le progrès de la littérature et l'avancement des beaux arts en ce pays ont salué d'une note admirative l'apparition de ce petit volume qui est en train de faire "son tour d'Europe." La *Minerve* en est enchantée et elle ne peut taire son admiration. La *Justice* et le *Courrier du Canada*, devant leur confrère de Montréal, ont félicité le jeune et brillant écrivain qui vient d'offrir d'une perle nouvelle et de la plus belle eau l'écrin littéraire de notre pays.

Moi-même je n'ai pu résister au charme et j'ai voulu jeter en passant une note bien humble dans le concert de louanges qui monte de partout et, de mon sofa de convalescent, j'envoie au jeune auteur de renom le sonnet qui suit.

Sonnet

A M. ERNEST MYRAND.

Je sais une âme fière, un cœur noble et vaillant
Qui vient au champ de l'art, de glaner la victoire
Son livre est la sincère, ému, ferme et saillant,
Source patriotique où l'on veut toujours boire.

O mon pays aimé, Canada sois géant
Dont le nom brille fier aux pages de l'histoire,
Tressaille de bonheur, sois fier de ton enfant
Dont l'avenir saura bien garder la mémoire.

Feuilletant du passé tous les livres pondreux,
Perdus je ne sais où, qu'on achète ou qu'on donne
Il en tire un chef-d'œuvre au style harmonieux.

On l'acclame partout, on l'admire, on le lit
On s'abreuve à ces flots dont l'âme se remplit
Ami cette œuvre-là vient tresser ta couronne.

Isle verte, Mars 1888

Chs. A. Gauvreau

NOTRE MARINE

Il appert du rapport du ministre de la marine déposé à la chambre des Communes ces jours derniers, que le nombre de navires tant à voiles qu'à vapeur enregistrés au Canada, le 31 décembre dernier, s'élevait à 7,178 avec un tonnage de 1,130,247 tonnes. Notre pays se trouve ainsi, quant au tonnage de sa marine, le cinquième sur la liste des puissances maritimes, comme on peut s'en convaincre par le tableau suivant emprunté au "Stateman year Book" de 1887.

Pays	Navires.	Tonnage.
Royaume-Uni.....	18,791	7,209,163
Etats-Unis.....	23,263	4,265,923
Suède et Norvège...	11,928	2,113,019
Empire allemand...	4,135	1,282,449
Canada.....	7,178	1,130,247
France.....	15,266	1,000,215
Italie.....	7,336	953,419
Russie.....	2,343	625,966
Espagne.....	1,826	508,879
Australie.....	2,786	361,634
Autriche.....	9,368	311,987
Hollande.....	740	302,826
Danemark.....	3,161	269,806
Grèce.....	3,213	261,496
Portugal.....	392	104,348
Belgique.....	64	80,592
Turquie.....	401	72,762

En évaluant à \$30 par tonneau la valeur moyenne de notre marine, celle-ci représente à elle seule comme richesse nationale \$33,907,410. C'est un joli denier pour un pays comme le nôtre, qui compte à peine cinq millions de population.

L'ANNEXION DE TERRENEUVE

Parlant du projet d'annexion de l'île de Terre-Neuve à la confédération, le *Moniteur du Commerce* dit que l'on ne doit examiner cette question que sous un seul

point de vue :

"Les deux pays font-ils une bonne affaire en s'unissant ?"

Les questions de revenu ou de dépense d'administration sont secondaires dans l'étude d'un pareil projet. Ce qu'il importe d'examiner avant tout ce sont les développements généraux de tout le pays.

Le principal argument que l'on fait valoir contre cette annexion, c'est que le Canada va se trouver à assumer une nouvelle dette.

A cette objection, le *Moniteur* répond :

Eh bien, et après ? Si le Canada ne s'était pas endetté, où en serions-nous avec nos canaux, nos voies ferrées, nos grands travaux hydrauliques dans le fleuve St. Laurent et nos ports ; où en serions-nous avec nos ressources minières et autres ? Nous en serions encore à tout acheter chez les étrangers, et à leur offrir nos produits à vil prix, n'ayant pas de moyens suffisants de communication pour aller les porter chez eux, ou pour leur permettre de venir nous les prendre chez nous.

Cette chère dette publique ! ce ne sont pas généralement ceux qui en crient bien haut le chiffre, qui recherchent les moyens pratiques de la payer.

En matière de conclusion, le *Moniteur* fait observer que si l'on veut être impartial, l'on trouvera que Terre-Neuve fera une excellente affaire en s'annexant au Canada et que ce dernier fera une excellente acquisition pour son commerce, ses manufactures et son agriculture.

Dans son discours d'adieu à la gare du Palais, l'hon. M. McShane a déclaré que sa sortie du ministère Mercier ne modifiait en rien ses convictions politiques. Il est libéral et il entend rester tel.

Il a déclaré en outre que la contestation de l'élection de Laprairie n'était non plus pour rien dans son élimination du ministère.

LA VIE SOCIALE A OTTAWA

Il y a quelques jours — dit le correspondant parlementaire du *Star* — l'hon. M. Laurier accompagnait Madame Laurier et Madame McKenzie à la salle No. 6 où se tiennent d'ordinaire les caucuses du parti libéral.

Les députés libéraux qui étaient présents dans la salle applaudirent avec enthousiasme leur chef et les dames qu'il escortait.

Le but de la visite des dames des chefs du parti libéral était d'inviter les membres de l'opposition et leurs amis à une série de réceptions et de soirées qu'elles donneront les samedis soirs, pendant la session, à leur hôtel, la *Grand Union*.

Bon nombre de libéraux — ajoute le *Star* — se plaignaient depuis quelque temps que l'enthousiasme faisait absolument défaut dans leur parti et que cela était dû en grande partie à l'absence de cercles sociaux, de réunions dans le genre de celles que l'on voit dans le parti conservateur.

Comme il n'est jamais trop tard pour bien faire et qu'après tout "c'est avec les diners que l'on gouverne les hommes" les chefs libéraux vont se mettre en frais d'imiter leurs adversaires en festoyant à qui mieux mieux leurs amis.

Ce n'est pas nous qui les en blâmerons.

LA COMPAGNIE DU PACIFIQUE

Les racontars de la presse libérale

Le correspondant d'Ottawa télégraphie au grand journal de Toronto, l'*Empire* :

Il est certain que le gouvernement soumettra au parlement pendant cette session une proposition tendant à retirer au C. P. R. les privilèges de monopole que lui accorde la clause 15 de sa charte. On ignore sous quelle forme sa proposition sera présentée. Les organes de la réforme connaissent toute l'affaire mais c'est encore curieux de constater comme ils ont varié dans leurs conjectures depuis quelques jours. Au commencement de la semaine, ils disaient que le C. P. R. allait recevoir \$12,000,000 pour l'abandon de son monopole. Ils ont ensuite descendu à huit millions et samedi ils étaient ren-

du à cinq. Aujourd'hui ces messieurs font un saut et atteignent 19 à 20 millions ce qui prouve de la confiance que les lecteurs peuvent avoir dans les dires de ces organes. C'est un fait certain cependant que si on arrive à un arrangement satisfaisant, la Cie. du C. P. R. dépensera le montant qu'elle aura reçu à améliorer son matériel roulant, à faire de sa ligne la meilleure du monde et que loin d'abandonner la section North Shore elle la placera dans la meilleure condition possible pour le trafic.

LE GENERAL BOULANGER

Les dernières dépêches de Paris disent nettement que le général Boulanger est en quelque sorte remonté au faite de la popularité.

Il est plus admiré que jamais et, pour le moment, tout ce qui se produit pour ou contre lui ne fait qu'augmenter l'engouement dont il est l'objet. La discussion qui a eu lieu à la chambre des députés a été pour lui une admirable réclame et tout ce que fait le gouvernement sert qu'à augmenter sa popularité dans le public. Rien ne peut arrêter cet enthousiasme général pour Boulanger.

Le nouveau journal, la *Cocarde*, se répand partout avec une telle activité et un tel esprit d'entreprise qu'on pourrait croire poussé par quelque barnum. Il est partout annoncé, partout vendu. D'innombrables crieurs le répandent dans tous les quartiers de la ville, et la foule qui se tient aux abords des bureaux du journal est réellement surprenante.

Hier au soir, on a distribué sur les boulevards des circulaires faisant appel à Boulanger pour chasser le parlement prendre la dictature et déclarer la guerre à l'Allemagne.

A TRAVERS LES JOURNAUX

L'on a parlé récemment des fiançailles des prochaines du prince Edward de Galles avec la princesse Alexandra de Grèce et de celles de la princesse Victoria de Galles avec le duc de Sparte, prince héritier de Grèce.

A cette occasion, ajoutait-on, le ministre anglais demandera au parlement les dotations habituelles. Cette perspective est peu gaie pour les contribuables, qui commencent à trouver que la famille royale coûte cher, et qui pensent que le prince de Galles est assez riche pour subvenir lui-même aux frais d'établissement de ses enfants.

En atteignant sa majorité, en 1863, le prince de Galles a reçu plus de 15 millions, provenant des revenus accumulés du duché de Cornwall, et, de ce chef il touche chaque année environ 1,600,000 francs. Son grade de colonel du 10^e hussards lui rapporte annuellement 32,000 £. Pour payer les frais de son mariage, on lui a voté une somme de 600,000 fr. La princesse de Galles a une dotation de 250,000 fr., qui serait portée à 750,000 £ si elle devenait veuve. Les réparations de son palais de Marlborough ont coûté 1,100,000 fr., et, en 1875, pour son voyage dans les Indes, on lui a alloué 3,550,000 fr., et sa liste civile s'élève à un million. A première vue, il semble donc que l'héritier du trône d'Angleterre peut suffire à lui-même et aux siens.

**

Quelques indications sur le thermomètre :

Quand le soleil et la pluie se succèdent fréquemment, le baromètre baisse tant que dure une éclaircie ; dès qu'il cesse de baisser, le ciel se couvre de nouveau et la pluie survient.

Une baisse lente de 3 ou 4 millimètres peut se produire, surtout en été, dans l'après-midi, sans amener de la pluie.

Une baisse soudaine est souvent suivie de près de bourrasques et d'averses, lorsque qu'elle est légère.

Une forte baisse lente et continue annonce des mauvais temps de longue durée.

Une hausse brusque, trop rapide annonce une prochaine dépression et le retour du mauvais temps à bref délai.

Une hausse rapide, mais très forte, annonce plusieurs jours de beau temps.

M. Paul Blouet a l'intention de revenir à Montréal pour y donner une deuxième conférence en français. Le mauvais temps de mardi dernier avait empêché un grand nombre de nos compatriotes d'assister à la première conférence.

UN DISCOURS DU PRINCE DE BISMARCK

Le télégraphe rapporte qu'au moment où le président du reichstag allemand exprimait les remerciements de la chambre pour les marques de sympathie données à l'Allemagne par les parlements étrangers le prince de Bismarck a pris la parole en ces termes :

« J'éprouverais une très grande satisfaction s'il m'était permis de me considérer comme chargé par la chambre de transmettre les remerciements du reichstag aux gouvernements amis dont les parlements ont exprimé leur sympathie pour la perte douloureuse que le pays a faite. Jamais la mort d'un souverain n'a produit une explosion de sympathie aussi universelle. L'histoire nous dit que la disparition de grands hommes, notamment la mort de Napoléon 1er et de Louis XIV, ont causé de violentes commotions, mais jamais aucun monarque avant l'empereur Guillaume n'avait inspiré un respect aussi grand pour que toutes les nations viennent déposer sur sa tombe les marques de leur deuil.

« En ce qui concerne la tâche spéciale que je désire remplir, l'expression de notre gratitude ne peut pas être adressée à tous les Etats du monde. Les communications reçues de nos plus proches voisins sont spécialement sympathiques, notamment celle de l'Autriche, de l'Italie, du Portugal, de la Hollande, de la Suède, de la Belgique et du Danemark. Les anciennes relations de ce dernier pays avec l'Allemagne doivent avoir éveillé de tristes souvenirs. La grande figure qui vient de disparaître exerçait de tous les côtés une telle influence reconfortante que non seulement le gouvernement danois mais les deux chambres ont envoyé au peuple allemand l'expression de leur sympathie. Je vous serai reconnaissant de me donner le pouvoir d'exprimer nos remerciements à ces nations amies dont la sympathie est un plus sûr garant de la paix de l'avenir que tous les traités écrits. »

NOUVELLES DES CENTRES CANADIENS

BIDDEFORD (MAINE.)

Monsieur le Rédacteur,

Nos sociétés locales ont organisé cet hiver une série de représentations dramatiques et musicales qui témoignent d'un effort louable pour maintenir aussi bien que possible le niveau intellectuel de notre centre industriel.

La ligue du Sacré-Cœur et le club dramatique Crémazie se sont particulièrement distingués à cet égard. Avec l'aide de l'orchestre et de la fanfare dirigés tous deux par un artiste de mérite réel, M. Pierre Painchaud, et composés entièrement de Canadiens-français, et grâce au concours de plusieurs vocalistes distingués, la première de ces sociétés a réussi à produire des concerts très agréables. Le club, de son côté, a donné plusieurs représentations dramatiques, entre autres *Retour de l'Exilé* de M. Fréchette, qui ont été tout-à-fait satisfaisants. Ce club a en ce temps-ci étudié le drame *Les venances*, de M. Lemay, et si, comme nous n'en doutons pas, il réussit à en rendre les puissants effets, il aura mérité encore plus d'estime.

Le goût musical, tout particulièrement développé chez nos Canadiens, leur permet d'atteindre avec quelque travail les résultats très encourageants, et nos amateurs ont parfaitement compris l'intérêt qu'il y a pour l'avenir de notre race en ce pays à encourager les aspirations de notre jeunesse dans cette voie ; afin de leur donner une chance de conquérir les positions plus élevées que celles où l'on peut conduire le seul travail manuel. Aussi ont-ils toujours donné aux exercices de ce genre un encouragement qui commençait à porter ses fruits.

Tout récemment encore un nouveau club musical a fait son entrée dans le monde. Il s'est baptisé club Shubert et est composé de mandolines, de guitares et de banjos. Les premiers débuts ont été brillants et nous augurons bien de son avenir.

La semaine dernière, une de nos institutrices les plus populaires, Mademoiselle L'homène Dion, nous a fait assister à une représentation dramatique et musicale très réussie avec le seul élément de ses élèves, dont quelques-uns sont tout jeunes, retenus par le club Shubert dont nous enons de parler ; et dès que le carême sera terminé nous allons avoir une série de soirées dont les préparatifs nous protendent beaucoup.

Si ce n'est pas faire un trop grand saut de passer brusquement des arts à la politique, nous vous annonçons que les prochaines élections locales ont résulté en l'élection d'un échevin, de trois conseillers ville, d'un surintendant des pauvres et autres officiers Canadiens ; ce qui prouve que les efforts de nos compatriotes se font sentir également dans toutes les directions.

Agréé, etc.

LÉON H. GILBERT.

Biddeford, 9 mars 1888.

DES CANADIENS AUX ETATS-UNIS

Nous lisons dans la *Gazette* de Red Lake Falls, Minnesota du 16 mars, que lors des élections municipales de la ville, le Dr I. Lemieux a été élu président du Conseil, M. P. D. Couture, recorder, et M. Jos. Paradis, grand connétable de la ville.

Nous connaissons tout particulièrement M. P. D. Couture, devenu le principal magistrat de la ville, par 233 voix, sans concurrent.

Il est natif de St. Bernard, comté de Dorchester, demeura quelque temps à Québec, puis émigra à Chippens Falls, Wisconsin, et de là à Red Lake, dans le Minnesota.

Nos félicitations aux nouveaux élus.

LA QUESTION DES PÊCHERIES

New-York, 22.—Une dépêche de Washington dit :

« C'est l'intention du comité des affaires étrangères au sénat, de discuter le traité des pêcheries samedi prochain. Le département du secrétaire d'Etat a probablement en ce moment communiqué tous les documents concernant les pêcheries. »

« La résolution du sénateur Frye demandant les minutes des séances de chaque jour de la commission recevra difficilement l'approbation du secrétaire d'Etat Bayard. »

Londres, 22.—L'attitude prise par les gouvernements du Canada et de Terre-Neuve pour protéger leurs pêcheries contre les Français et les Américains en équipant de petits navires armés sous forme de police maritime, ayant eu un certain effet sur les officiers de la marine anglaise, cette question a été soumise aux conseillers de la couronne. Ceux-ci ont déclaré que toutes les dépendances de la couronne, possédant un gouvernement responsable, ont le droit d'équiper des navires pour la protection et la défense des pêcheries dans leurs eaux.

L'HON. M. ROLLAND

Jean-Baptiste Rolland est né dans la paroisse de Verchères, le 2 janvier 1815, et vint à Montréal au printemps de 1832. Quelques jours après son arrivée, il s'engagea comme apprenti typographe dans les ateliers de la *Minerve*. A l'âge de 21 ans il termina son apprentissage et entra comme typographe au *Courrier de Montréal*, où il demeura 4 ans. Deux ans après il formait avec M. John Thompson, une société d'imprimerie connue sous le nom de Rolland et Thompson.

Quelques années plus tard il fonda sur la rue St. Vincent la célèbre maison d'imprimerie J. B. Rolland et Fils.

Grâce à ses talents et à son énergie, il acquit rapidement de la fortune et établit il y a quelque temps, l'importante fabrique de papier de St. Jérôme.

M. Rolland a été président de la chambre de commerce, président de la société St. Jean-Baptiste, directeur de l'assurance La Citoyenne, commissaire du havre et a représenté Montréal-Est au conseil de ville pendant neuf ans. Il a publié un grand nombre d'ouvrages franco-canadiens.

En 1839 il épousa mademoiselle Esther Dufresne, de St. Laurent, qui lui a donné six garçons dont trois étaient associés avec leur père, et six filles dont quatre vivent encore.

L'année dernière il était appelé au Sénat.

VOYAGE LOINTAIN

La révérende sœur Marie de la Visitation née Mlle Letourneau, fille de M. J. Letourneau, de Deschambault, comté de Portneuf, et la révérende sœur Baulnes, de Saint-Hermas, toutes deux de la congrégation des sœurs Grises de Montréal, sont parties mardi soir pour Saint-Boniface, Manitoba.

CONVERSIONS

Des sauvages embrassent la religion catholique.

La paroisse de Ste. Anne, Manitoba, vient d'être témoin d'un touchant spectacle ; cinq infidèles appartenant à la tribu des sauteurs, ont reçu le baptême. Le curé a été aidé dans ces conversions par M. François Nolin, Dame J.-Bte. Falcond et Delle Marguerite Nolin. Cette dernière a été la catéchiste. Les nouveaux chrétiens sont Ménékoneias, sa

femme et leurs trois jeunes filles dont la plus jeune peut avoir quatorze ans ; leur recueillement était beau à voir. Une récente maladie qu'eut à supporter le chef de cette famille a hâté sa conversion. Ménékoneias est le fils de *faiseur de chaises* mort au printemps de 1886 après s'être fait chrétien.

Le gendre de Naokejikwaep qui est dangereusement malade et que l'on dit arrivé aux dernières phases de la consommation vient aussi de recevoir le baptême.

UNE AUTRE CATASTROPHE

Un train est précipité en bas d'un pont et plusieurs personnes sont tuées.

Le dernier accident de chemin de fer qui vient de se produire près de Blackshear, en Georgie, a été des plus terribles. Dix-neuf voyageurs ont été tués sur le coup et six autres ont succombé depuis à leurs blessures, ce qui donne un total de vingt-cinq morts. Le nombre des blessés est de quarante environ ; plusieurs d'entre eux sont dans un état désespéré et d'autres resteront estropiés pour le reste de leurs jours.

On ignore qu'elle a été la cause occasionnelle de la catastrophe ; mais la cause première paraît avoir été le peu de solidité du pont en bois à travers lequel le train a été précipité, d'une hauteur de près de cinquante pieds, dans la rivière Hurriance petit cours d'eau sans importance, mais qui se transforme en torrent après chaque pluie. Le train se composait de deux wagons ordinaires, occupés par des nègres ; d'élégants wagons-palais et wagons lits.

En quittant Savannah pour se rendre à Jacksonville, le train avait une demi-heure de retard. Lorsqu'il s'est engagé sur le pont en bois de la rivière Hurriance, le pont s'est soudainement effondré entraînant avec lui le train tout entier, à l'exception de la locomotive. C'était un spectacle horrible. Les wagons, en tombant les uns sur les autres s'étaient broyés et aplatis, et de cet amas informe de débris s'élevaient les cris de douleur des blessés et les gémissements des mourants.

Le sauvetage a été commencé aussitôt que possible par les quelques voyageurs et employés du train qui avaient échappé à la catastrophe, on ne s'explique pas encore comment. Mais pour comble de malheur le feu a pris aux débris, et peu s'en est fallu que plusieurs n'aient été brûlés vifs.

La nouvelle de l'accident s'est répandue avec une grande rapidité dans tout le voisinage, et bientôt des centaines de personnes sont accourues de tous côtés et ont aidé au sauvetage. Les flammes ont été promptement éteintes ; puis on s'est mis à dégrader les blessés. Plusieurs étaient pris sous les lourdes poutres du pont qu'il a fallu couper à coups de hache et chaque coup augmentait les souffrances de ces infortunés. Pendant ce temps, tous les médecins de la région arrivaient sur le lieu du sinistre, les uns à cheval et les autres en voiture. Parmi les blessés, on dit qu'il en est encore dix dont l'état est désespéré. La plupart ont été transportés au village voisin de Waycross avec des voitures que des fermiers avaient amenées à cet effet.

EVA

Le jeune poète, Horace Esquisito, achevait un nouveau livre. Il venait d'en écrire deux les derniers vers :

Perforant le brouillard avec ses grands cils d'or,
Le soleil abrité cligne l'œil et s'endort.

Il avait longtemps hésité entre « abruti » et « fatigué ». « Fatigué » était commun ; il n'est personne qui, à un moment donné ne se dise fatigué ; très rarement on s'avoue abruti. L'expression a plus de force ; elle peint mieux la défaillance du soleil couchant, le mot est plus moderne ; il a un bon air de décadence. Va pour « abruti ».

Horace Esquisito mit ses feuillets sous enveloppe et les fit jeter à la poste.

Pour achever son livre des *Soleils couchés*, le jeune poète, espoir de la nouvelle école, s'était réfugié, loin du bruit, dans un petit village du Poitou, où la civilisation n'avait pas encore pénétré ; on n'y recevait pas de journaux. Là, point de distractions, point de causeries, point de spectacles, sinon le spectacle de la nature, celui dont le poète se préoccupait le moins. Un vide complet, pas même un livre pour se distraire.

La conversation avec le père Thomas, le maire du village, ou avec maître Gauthier, le garde champêtre, roulait impitoyablement sur le même sujet, le plus vaste, le plus vrai, soit au monde, la pluie et le beau temps. Enfin, et ceci était le comble de la famine pour un poète, pas un joli visage à contempler. Toutes les filles du village étaient laides ; elles n'avaient même pas la beauté du diable ; toutes étaient vieilles on semblait telles, ce qui revient absolument au même.

Horace d'ailleurs n'avait pas eu le temps de porter de ce côté son attention. Il s'était acharné sur son poème et l'avait

livrée à l'heure dite, mais au prix d'un travail assidu qui ne lui avait pas permis de penser à autre chose. Il attendait maintenant les épreuves et pour se distraire il se mit en marche pendant quelques jours, battant les chemins, parcourant les forêts, visitant les villages voisins et n'y voyant rien qu'il n'eût déjà vu, des champs, des arbres, des clochers, des chaumières, des dindons dans la plaine, des bœufs dans les pâturages, des chevaux sur les routes, des hommes derrière des chevaux et des vieilles femmes sur le seuil de leurs portes. C'en était trop peu pour un poète qui avait l'imagination en dedans, pour ainsi dire, qui créait la nature de toutes pièces une nature à lui qui ne ressemblait pas à celle du dehors.

Un matin, le facteur rural ouvrit son sac pour lui et mit sur la table un paquet d'épreuves fourré du manuscrit. L'imprimerie à laquelle avait été livrée la poésie d'Horace Esquisito était une de celles qui font faire la composition par des femmes. On sait que chacune d'elles doit écrire son nom en tête de la copie. En parcourant les feuillets on voit donc surgir les noms les plus variés, des prénoms presque toujours Sarah, Félicie, Alphonsine, Noémie, Victoria, quand c'est un prénom très répandu, comme Marie, on y ajoute le nom de famille.

Le premier feuillet du manuscrit d'Horace portait le nom d'Eva. C'est un nom assez rare en France pour qu'on le remarque.

—Tiens ! Eva ! dit Horace ; je n'ai jamais rencontré personne qui se nommât Eva.

Il sourit et passa aux autres feuillets. Il y en avait une série : Angèle, Florence, Hélène, Séraphine.

Peut-on se nommer Séraphine ! dit-il. Puis revenait Eva, suivie d'Angèle, de Florence et des autres.

—Décidément, c'est Eva qui tient la tête ; les autres ne sont que les suivantes. Cela est bien dû au nom de notre première mère.

Avec le plus grand soin Horace corrigea ses épreuves et les rendit à la poste. Tout en corrigeant il avait remarqué que les pages composées par Eva ne contenaient pas une seule faute, tandis que les autres. Oh ! les autres ! elles en étaient criblées, celles de Séraphine particulièrement. Ce qui le porta à écrire à l'imprimeur !

« Ne faites plus rien composer par Séraphine ; donnez tout à Eva. »

On ne donna pas tout à Eva, mais Eva fut chargée de plus de la moitié du manuscrit, à chaque envoi, Horace lisait le nom d'Eva en tête du premier feuillet et souvent aussi du troisième et du quatrième. Ce nom était tracé d'une main légère ; d'une vraie main de jeune fille, gracieuse et fine, un peu tremblante quelquefois, avec des caractères élégants et des déliés presque imperceptibles.

Horace écrivait ses vers sur un papier fort et solide où les moindres traits ressortaient comme la taille d'un burin.

Qui était cette Eva qui écrivait son nom si joliment et qui composait les lignes du poète si correctement ? Elle devait avoir reçu une éducation supérieure et appartenait sans doute à une famille distinguée, tombée dans le besoin, peut-être dans la misère.

Cette pensée fut douloureuse pour le poète, il y prit occasion d'une pièce de vers qu'il voulait ajouter à son livre, les *Soleils couchés* ! N'était-ce pas aussi un soleil couché que cette ouvrière attentive, instruite et modeste, qui lisait si aisément son écriture, corrigeait son orthographe, mettait partout une ponctuation intelligente et semblait s'animer au souffle du poète ? Elle avait certainement vécu dans le monde et ne l'avait quitté que pour accomplir un devoir de famille, au lendemain d'irréversibles revers de fortune.

Il écrivit cette pièce de vers, l'envoya à son éditeur, mais il n'osa pas l'intituler : « Eva » ; il aurait eu peur d'effaroucher la pudeur de la jeune fille. Cette délicatesse de sentiments chez un poète « décadent » étonnera peut-être, mais Horace avait assez d'imagination pour s'enrichir de sentiments étrangers et se parer d'ornements empruntés.

A mesure qu'il recevait de nouvelles épreuves, l'intérêt qu'il portait à la jeune fille grandissait. Il en était venu à aller au-devant du facteur pour avoir plus tôt le paquet qu'il apportait.

Un jour l'envoi régulier fit défaut. Qu'était-il arrivé ? Peut-être Eva était-elle malade ? Il ressentit à cette pensée une véritable souffrance, essaya de la secouer par un exercice violent, n'y put parvenir et finalement mangea sans appétit et se mit au lit avec la fièvre.

La nuit fut mauvaise ; il eut peine à s'endormir. Vers le matin il s'assoupit profondément et rêva. En songe, il vit très distinctement la jeune fille. Elle était belle et blonde, une créature céleste, un ange. Elle était debout au travail, devant sa casse de caractères où d'une main fine et blanche elle levait les lettres noires sans que ses doigts en fussent souillés. Elle s'inclinait de temps en temps vers la copie, maintenant à droite par une lourde garniture en plomb.

Cette copie était celle du poète et la

page qu'Eva composait était précisément cette pièce de vers qu'il avait écrite pour elle. Il entendait sa voix murmurer tout bas ses vers, ou plutôt, il les lui entendait chanter, et ce chant doux et cadencé éveillait un écho dans son cœur.

Quand il se réveilla, il faisait depuis longtemps grand jour et le paquet d'épreuves était déposé sur sa table.

Il y courut sans perdre le temps à s'hâbler, déchira l'enveloppe d'une main hâtive, mais hélas ! le nom d'Eva manquait à cet envoi. Nul doute, elle était malade, gravement peut-être ; ou bien avait-elle quitté l'atelier ? Il eut un moment la pensée de télégraphier pour s'en assurer ; mais quel prétexte pour légitimer cette intervention ? Il résolut d'attendre jusqu'au lendemain ; mais il passa une journée bien agitée et une nuit blanche où il vit apparaître des spectres, des fantômes, des suaires, des cortèges funèbres.

Il n'y put tenir, se leva avant l'aube et courut sur le chemin au devant du messager quotidien. Du plus loin qu'il le vit, Horace se mit à courir, lui arracha l'enveloppe des mains et la déchira avec une telle vivacité que le facteur dut croire qu'elle contenait une laisse des billets de banque. Elle contenait mieux que cela, la fin du volume et toute cette fin avait été composée par Eva. Comme un fou et sans prendre garde à la présence du facteur, il porta le papier sur lequel était tracé le nom d'Eva à ses lèvres. Cette fois le facteur ne douta plus de l'importance du contenu ; c'était une lettre de la femme aimée.

Aimée Eva l'était certainement, mais d'un amour de tête, concentré dans le cerveau. Cet amour était aussi fort, aussi impérieux que s'il eût pris naissance à la vue d'un être vivant et connu, et non d'une figure imaginaire créée par l'amoureux dans un rêve, sans forme tangible et matérielle, plus idéale que la statue de Pygmalion, pareille à ces princesses entrevues dans les poésies de l'Inde et qui vivent dans les étoiles. Mais si, la princesse avait les pieds sur la terre ; on pouvait l'y voir, et cette pensée de voir Eva occupait l'esprit d'Horace un peu plus qu'il n'aurait voulu se l'avouer.

— Ces épreuves, dit-il avant même de les avoir lues, je les reporterai moi-même à Paris. J'ai besoin de voir mon éditeur, l'imprimeur, — il n'osa pas se dire « l'ouvrier », — je partirai demain.

Il partit en effet. Au lieu d'aller chez son éditeur qui aurait recueilli ses instructions et lui aurait enlevé tout prétexte de se rendre à l'atelier, il se dirigea vers l'imprimerie, qui était située très loin près de l'Observatoire. Le premier mot qu'il lut sur la porte fut celui-ci : « Les étrangers n'entrent pas dans les ateliers. » Il feignit de ne l'avoir point lue et s'adressa au prote. Celui-ci souleva mille objections. Il était impossible de pénétrer dans les ateliers ; cela donnait des distractions aux jeunes filles, interrompait le travail, devenait une source intarissable de conversations.

— Mais j'ai, dit-il, des instructions à donner à Mlle Eva.

— Je vais faire venir le metteur en pages.

— Non, reprit Horace avec impatience, c'est à Mlle Eva que je veux faire moi-même des recommandations.

— Soyez assuré, monsieur, que nous les lui transmettons fidèlement. D'ailleurs la composition est terminée. Mlle Eva n'a plus rien à y faire.

— Mais des corrections ! fit Horace d'un ton qui se rapprochait beaucoup de la colère.

Le prote ne voulut pas rompre en visière à un poète déjà fameux, espoir de et Maxwell. Il ajouta : J'étais tellement sous l'influence de la boisson que je ne me rappelle pas de ce que j'ai dit. Ce n'est qu'après avoir bu beaucoup d'eau que je suis revenu à moi.

M. Geoffroy lui posa la question s'il a dit à M. Dugas qu'il avait eu une part dans les vols commis. Bureau répond que M. Dugas lui a répété ce qu'il avait dit et qu'il l'a nié et qu'il lui a dit qu'il était ivre.

En ré-examen, Bureau dit que c'est Flynn qui lui a apporté la boisson ; que Flynn ne but pas beaucoup ; que c'était une bouteille de brandy qu'ils avaient.

M. St Pierre lui demanda si, quand Flynn l'a fait boire, il ne lui a pas fait des promesses pour l'engager à faire des aveux.

M. Geoffroy s'oppose à la question et l'objection est maintenue par le juge. L'avenir ; il fit venir Mlle Eva dans son cabinet. Pendant ce temps-là, Horace feuilletait ses dernières épreuves et les relisait sans en comprendre un mot, pour la dixième fois. Plusieurs personnes étaient entrées dans le cabinet sans qu'il y fit attention. Tout à coup.

— Et Mlle Eva, dit-il quand viendra-t-elle ?

— Elle est là devant vous depuis cinq minutes, répondit le prote.

Horace leva les yeux sur la personne que le prote lui indiquait. C'était une pauvre fille laide, bossue, édentée, avec des cheveux filasseux.

Horace la regarda avec effroi, prit son chapeau et sortit en courant.

— Un poète, murmura le prote ! Il est fou.

Parlement Fédéral

2e. SESSION.—6e. PARLEMENT

OTTAWA, 19 mars.

L'Orateur informe la Chambre que l'élection de M. Henry Corby a été officiellement annoncée au greffier de la Couronne en chancellerie.

LA RÉCIPROCITÉ

M. McNILL reprend le débat sur la résolution en faveur de la réciprocité sans restrictions. Il déclare que des barrières de tarif ont été élevées contre la population de notre pays par le peuple des Etats-Unis pour punir le Canada d'avoir eu des sympathies pour la population du Sud, lors de la guerre civile et nous forcer à demander l'annexion aux Etats-Unis.

Il demande si tout ce que le Canada possède maintenant comme peuple, si tous les droits et privilèges dont il jouit actuellement il ne le doit pas à l'Angleterre.

M. JONES (Halifax).—Les discours éloquentes et pleins d'arguments des honorables députés de l'autre côté de cette chambre n'ont pu affaiblir la résolution si habile de l'hon. député d'Oxford-Sud. Cette proposition est nouvelle devant cette chambre et jamais jusqu'à ce jour elle n'a formé partie du programme d'aucun parti politique au Canada.

La proposition actuellement devant cette chambre est grandement dans les intérêts des Etats-Unis et du Canada. (Appl. à droite.) Il ne faut pas s'attendre à avoir tous les avantages pour nous. Ce que nous voulons c'est aller aux Etats-Unis et leur dire : voici un pays qu'il vous serait avantageux d'accepter et d'arrêter avec lui des relations commerciales profitables pour les deux pays.

Lorsque la politique nationale a été inaugurée on a dit que c'était en vue d'empêcher les marchés canadiens d'être anéantis par les Etats-Unis. Cela les a nécessairement exaspérés contre la population du Canada. Les embarras causés par le tarif n'ont fait qu'exaspérer davantage les Etats-Unis.

Co dernier pays est le seul marché qui voudrait et pourra acheter ce que nous avons à vendre.

Lorsque la politique nationale fut inaugurée on nous disait qu'elle donnerait au Canada une nouvelle vie. Cela ne signifiait-il pas une séparation de l'Empire et éventuellement l'indépendance du Canada ?

M. Jones cite M. Wiman pour prouver que la réciprocité ne sera admise par les Etats-Unis que si le gouvernement du Canada se hâte de demander ce régime. A six heures l'Orateur quitte le fauteuil.

SÉANCE DU SOIR

M. JONES continue son discours. Puis il propose ensuite en amendement à la résolution originaire : "Que tout arrangement entre le Canada et les Etats-Unis pour l'importation libre dans chacun de ces deux pays des produits naturels et manufacturés de chacun d'eux est grandement désirable ;

"Qu'il devrait en même temps être déclaré que, durant l'existence d'un semblable arrangement, les côtes du Canada et des Etats-Unis devraient être libres pour les navires des deux pays ; et que les navires du Canada ou des Etats-Unis pourraient avoir pour propriétaires et être navigués par des habitants de l'un ou de l'autre pays et être enregistrés tant aux Etats-Unis qu'au Canada avec les mêmes droits et privilèges."

M. C. H. TUPPER.—Je suis étonné que les arguments de l'hon. député qui vient de s'asseoir aient été si futiles et que c'est à peine si jusqu'à six heures, il ait abordé la question sous considération. (Ecoutez, écoutez !)

Ce qui m'étonne aussi, c'est d'entendre un député qui devrait si bien être au courant des diverses branches du commerce de sa province, un député qui est regardé comme le leader de sa province, ait traité la question comme il vient de le faire.

M. Jones a consacré la plus grande partie de son discours à prouver que le traité de 1854 avait été avantageux aux deux pays. A ce point de vue la plus grande partie des députés s'accordent avec lui. Nous a dit de plus que si la résolution actuelle devait amener la taxe directe, il nous dirait : "arrêtez !" Cependant l'auteur même de la résolution nous a déclaré que : "ce n'était pas une chose si terrible que la taxe directe." (Ecoutez.) Quel contraste ! Il faut avouer aussi que le député pour Norfolk-Nord (M. Charlton) nous a déclaré la même chose que M. Jones.

M. CHARLTON.—Ce que j'ai dit c'est que, dans mon opinion, la réciprocité n'amènerait pas forcément la taxe directe.

M. TUPPER cite d'autres parties du discours de M. Charlton pour prouver ce qu'il vient d'avancer contre lui. Puis il continue : Il faut avouer que les honorables députés de l'autre côté de cette

chambre ont fait diverses professions de foi dans le débat actuel. Citons un peu. Sir Richard Cartwright nous a fait ses prophéties de malheur, mais heureusement pour lui jamais elles ne se réalisent. (Appl.)

M. Jones nous disait à la dernière session qu'il ne voudrait pour rien au monde être Canadien autrement que par acte du parlement. Voilà que maintenant il est prêt à suivre son collègue de l'île du Prince-Edouard (M. Davies), et se déclarer pour le Canada avant tout. (Appl.) Il y a un an à peine, M. Jones se plaçant sous la bannière de la Nouvelle-Ecosse, déclarait : "La Nouvelle-Ecosse pour les habitants de cette province et cela contre le Canada pour les Canadiens." Sur cette même bannière on lisait encore : "N'oubliez pas que le rappel signifie la réciprocité et que ce n'est que par le rappel que vous aurez la réciprocité." Il veut maintenant la réciprocité ou le rappel et non les deux à la fois.

Sir Cartwright a annoncé qu'il y avait un changement complet dans le programme du parti. Qu'il ne croit pas cependant que le peuple va oublier si facilement ce qui a été dit et écrit il y a un an à peine.

Le discours de M. Jones est une violation directe des promesses faites par son parti et par son chef il y a un peu plus de douze mois. (Appl.) Il faut avouer qu'ils étaient alors dans une position critique et à la veille des élections générales.

M. Tupper cite le Globe de Toronto pour prouver que cette organe des libéraux est opposé à la résolution présente. Il continue. Personne ne s'oppose à la réciprocité dans des conditions acceptables.

Prtout dans le pays les libéraux en quête de programme, prétendant que les questions actuelles n'est pas une question politique.

M. Jones nous a dit ce soir qu'il n'avait pas foi dans l'Union commerciale. Le Chronicle inspiré par un membre plus franc du parti libéral, a dit dans un article de rédaction que : "tout canadien qui n'est pas pour l'Union Commerciale est vil et méprisable."

Peut-on voir pareil contraste, pareille divagation.

M. Tupper rappelle à la chambre les paroles de Sir Cartwright s'engageant dans les Provinces Maritimes à ce que si son parti arrivait au pouvoir il ne changerait pas la politique commerciale existante.

On a aussi essayé à prouver que la politique nationale et la réciprocité étaient deux choses tout-à-fait incompatibles. Pour moi, je crois qu'en nous maintenant dans notre position actuelle nous arriverons plus facilement à une réciprocité bien entendue.

Sir Cartwright a voulu prouver que le pays rétrograderait et pour cela il a énuméré les changements survenus dans les années de 1867 à 1877. MM. Wiman et Butterworth se sont montrés plus habiles et ont engagé le peuple du Canada à se maintenir dans une position dans laquelle les manufacturiers américains voudraient l'accepter.

Sir Cartwright a voulu prouver par des statistiques que le pays allait au diable. On dit que l'on peut tout prouver par la statistique, cela est vrai mais cela dépend aussi de l'honnêteté de l'homme qui en use.

Il y a 30 ans lorsque nos forêts n'avaient pas encore été déboisées, que nos chemins de fer n'existaient pas qui auraient pu prédire l'ère de prospérité dans laquelle nous sommes maintenant ? (Appl.)

On nous parle de ruine du pays et cependant nous avons \$174,000,000 dans nos banques d'épargne et \$623,000,000 placées dans nos chemins de fer. (Ecoutez, écoutez.)

L'hon. M. Edinbourg par et de la discours à Gladstone de l'état magnifique prospérité des produits naturels à Ontario.

Sir R. Cartwright quand il était ministre des finances se rendit en Angleterre et il ne montra que le beau côté de la médaille. Le pays alors était florissant et prospère. (Ecoutez, écoutez.)

L'Orateur, après cité avoir diverses opinions des chefs du parti libéral se contredisant les uns les autres, termine en disant que le parti libéral a pu quelquefois tromper le peuple, mais qu'il ne le trompera pas toujours. (Appl. prolongés quand il reprend son siège.)

M. RINFRET propose l'ajournement du débat et la chambre s'ajourne à 11.45 p. m.

OTTAWA, 20 mars 1888.

La séance commence à 3 heures p. m.

M. H. CORBY, le nouveau député élu pour Hastings-Ouest, est présenté à la chambre par Sir John MacDonald et l'honorable Bowell.

PROJETS DE LOIS

Les projets de lois suivants subissent leur première lecture :

M. HICKEY.—Pour constituer légalement la compagnie de chemin de fer et du pont Ottawa, Morrisburg et New-York.

M. BROWN.—Relatif à la Banque Fédérale du Canada ;

M. COULOMBE.—Pour amender l'acte constitutif de la compagnie de chemin de fer Maskinongé et Nepissing ;

M. PATTERSON (Brant).—Pour ajouter de nouvelles dispositions à l'acte constitutif de la compagnie de chemin de fer Brantford, Waterloo et Lac Erié ;

M. HALL.—Pour constituer légalement la compagnie de chemin de fer du Sud-Ouest.

EXPLICATIONS PERSONNELLES

M. DAVIN se lève pour donner certaines explications personnelles à propos de quelques paroles qu'on lui attribue dans un article de l'Evening Telegraph du 19 courant. Il nie avoir tenu un tel langage, lors du discours qu'il a prononcé l'autre jour devant la chambre.

LA RÉCIPROCITÉ

M. RINFRET reprend le débat aujourd'hui à sa demande sur la résolution de Sir Cartwright, à propos de la réciprocité sans restrictions.

Il parle en français durant plus d'une demi-heure, défendant chaleureusement la résolution, et dit entre autres choses qu'une des conséquences les plus désastreuses de la politique de restrictions c'est l'établissement de certaines organisations chez les manufacturiers protégés par le gouvernement.

M. GIGAULT vient après lui et parle en anglais. Il n'ose pas dire que les prétentions des libéraux ne sont pas patriotiques, mais il affirme qu'en favorisant la restriction illimitée, le parti libéral commet une faute qui aura des conséquences graves et très désastreuses pour les intérêts bien entendus du Canada.

M. Gigaull dit : J'avais cru qu'après l'expression d'opinion de l'honorable M. Blake, lors des dernières élections générales, les deux partis accepteraient la politique nationale qui avait fait tant de bien au pays.

Ce qui a fait que l'ancien traité de réciprocité a été si avantageux aux cultivateurs du Canada c'étaient les désastres de la guerre des Etats-Unis. Maintenant ce dernier pays s'est complètement refait de sa position d'alors et peut amplement suffire à tous ses besoins agricoles.

Je suis en faveur de la réciprocité bien entendue et pourvu que, sous ce nom, on ne sacrifie pas les intérêts manufacturiers du Canada. (Applaudissements.) Il est de fait que le nombre de nos manufactures augmente rapidement et le Canada est sûr d'occuper bientôt un rang important parmi les nations de l'univers. (Appl.)

M. McDONALD (Huron-Ouest).—Un commerce considérable s'est établi entre le Canada et les Etats-Unis sous l'opération de l'ancien traité de réciprocité, et je serais heureux de le voir rétabli dans sa forme et teneur.

En 1864, lorsque les Etats-Unis voulaient abolir ce traité, la consternation fut grande au Canada et en Angleterre. On demanda au gouvernement impérial de prendre des mesures pour prévenir ce qu'on regardait alors comme un malheur national, (l'abolition du traité.)

Si nous ne pouvons avoir la réciprocité du commerce, ayons au moins celle du tarif. L'union commerciale affecterait l'indépendance législative du Canada parce qu'il nous faudrait avoir un tarif commun. La réciprocité sans restrictions n'exige pas cela.

A six heures l'Orateur quitte le fauteuil.

SÉANCE DU SOIR

A la reprise de la séance M. McDonald continue ses remarques sur la résolution de réciprocité.

M. BROWN (Hamilton) est reçu par des applaudissements. Il dit qu'il a fallu beaucoup de patience à la chambre et au pays pour subir d'aussi longs discours que ceux qui ont été faits jusqu'à présent. Tout ce qui a été dit aurait pu l'être en dix minutes par un homme sensé ordinaire et n'être pas du tout dit par un homme sage.

L'honorable député qui vient de s'asseoir nous a dit que la Colombie Anglaise exportait pour \$186,000 de saumon aux Etats-Unis, chaque année. De ce fait il en conclut que nous devrions avoir la réciprocité. Ce n'est pas là une preuve en faveur de la réciprocité, puisque tout ce saumon n'est envoyé qu'en transit aux Etats-Unis et pour être exporté ailleurs. D'après les statistiques officielles de 1887 on voit que les Etats-Unis ont tout le saumon dont ils ont besoin pour la consommation intérieure et qu'ils ne sont pas obligés d'en acheter du Canada.

Presque tous les députés de l'opposition qui ont porté la parole sur la question actuelle et tout particulièrement Sir Cartwright, ont représenté le Canada comme étant dans une position critique, même alarmante. Cela est fâcheux car ces discours sont télégraphiés à l'étranger et ils sont de nature à donner une fausse idée sur le Canada. Il n'y a aucun doute que les Américains se servent de cela pour empêcher les émigrants de venir au Canada.

Il n'y a aucun pays dans l'univers qui ait fait des progrès aussi rapides que le Canada durant les 50 dernières années. (Appl.) Depuis 1837 le volume des affaires a augmenté de 13 fois ce qu'il était alors et la valeur de la propriété a haussé de 4 fois celle de 1837. Si les Etats-Unis avaient fait des progrès aussi rapides que le Canada leur population serait de 4 ou 5 millions de plus qu'elle n'est maintenant.

En 1837, il n'y avait au Canada que 375 bureaux de poste et maintenant nous en avons 2,000.

La première émigration en grand du Canada commença avant 1878, sous l'administration MacKenzie, lorsque le peuple n'avait point les moyens de vivre devait s'expatrier. C'est à cet état de choses alarmant que la politique nationale a apporté remède. (Appl.)

Depuis l'inauguration de cette politique les cultivateurs ont obtenu de bons prix pour leurs produits. Que la classe agricole soit en souffrance, cela n'existe que dans l'imagination des têtes libérales.

On a beaucoup parlé du peu de valeur de nos importations. C'est là un fait rassurant pour notre avenir. Avec la politique nationale nous achetons peu à l'étranger, fabricant beaucoup plus dans le pays et donnant ainsi du travail à notre classe industrielle. C'est le moyen de mettre de l'argent dans le gousset de l'ouvrier canadien.

Une des meilleures preuves que le Canada n'est pas en souffrance c'est que l'harmonie y règne partout et qu'on n'y entend pas de clameurs populaires.

Si le peuple souffrait il ferait comme en Angleterre et demanderait très haut qu'on remédie à ses maux. Ce que les députés de l'opposition appellent un sentiment de déférence outrée pour la mère-patrie, nous l'appelons nous de la loyauté. C'est cette dernière qui a fait du Canada une nation, jeune encore il est vrai, mais prospère et pleine d'avenir, c'est cette même loyauté qui a envoyé des volontaires au Nord-Ouest pour réprimer la rébellion et faire respecter l'ordre et la loi.

C'est encore cette même loyauté qui tiendra encore longtemps l'opposition sur les banquettes qu'elle occupe ce soir et aussi longtemps que les cris qu'elle poussera ne seront pas plus populaires que ceux qu'elle a jetés jusqu'à présent. (Ecoutez, écoutez.)

Les députés de l'opposition nous parlent toujours dans leurs discours de loyauté à la couronne anglaise ; et cependant ils demandent l'union commerciale avec les Etats-Unis et dont la conséquence, ils le savent, serait la séparation d'avec l'Angleterre. (Ecoutez, écoutez.)

Quelques députés ont cherché à prouver que notre industrie était en langueur. J'ai ici des lettres de la "Hamilton Bridge Co.", de la "Hamilton Pipe Co.", de la "Ontario Rulling Mills" qui se déclarent très contentes des dispositions du tarif adoptées à la dernière session sur le fer. Toutes ces compagnies disent qu'il se fait un emploi sur une large échelle du fer canadien qu'elles considèrent comme de première qualité et, en un mot, que le tarif de la dernière session tend à donner un développement très considérable à l'industrie du fer.

J'ai aussi des lettres de maisons s'occupant de conserves alimentaires, de meublerie, de tuyaux et d'autres industries. Elles disent toutes que la réciprocité serait le coup de mort de ces diverses industries. Et cependant les honorables députés de l'opposition sont prêts d'un trait de plume et de gaieté de cœur à faire disparaître toutes ces industries. (Ecoutez, écoutez.)

M. Brown termine son discours en citant ces paroles mémorables de lord Dufferin, lors de son départ du Canada : "Aimez votre pays, ayez foi en votre pays, honorez-le, vivez et mourrez pour lui." (Applaudissements prolongés.)

M. CHOQUETTE parle en français et en faveur de la résolution. Il en prend occasion pour faire une charge contre la politique nationale, disant que c'est pour la combattre qu'il a été élu par son comté. D'après lui si la résolution était soumise au vote du peuple en Canada, il déciderait par une écrasante majorité en faveur du commerce libre avec les Etats-Unis.

M. WOOD (Westmoreland).—J'ai toujours prêté une oreille attentive à tous les prétendus maux que le parti libéral prétendait résulter de la politique nationale. J'attendais toujours le remède que les oppositionnistes nous proposaient. Ce panacé tant désiré nous l'avons maintenant : c'est la réciprocité illimitée.

Il n'y a pas très longtemps encore, M. Charlton était en faveur de l'union commerciale et M. Davies dénonçait la réciprocité illimitée comme tout-à-fait impraticable.

Maintenant ces deux députés sont entrés dans une harmonie parfaite de vues. Il serait intéressant, ma foi, d'écouter le volume des diverses phases de hausse, de baisse, par lesquelles est passé le mouvement actuel. (Appl.)

Que la résolution actuelle soit adoptée et le Canada fera une perte sèche de plusieurs millions, sans compter tous les

dommages indirects qui en résulteraient. Quant aux revenus, le Canada serait dans une position meilleure avec l'union commerciale qu'avec la réciprocité illimitée. Les Etats-Unis ont élevé leur grande puissance manufacturière actuelle qu'ils ont le secours de la protection. L'Angleterre n'est arrivée au même but que par la protection.

Sir Cartwright nous a dit dans un discours à Malvern que si son parti revenait au pouvoir il ne ferait pas de changement radical dans la politique fiscale, et que les seuls changements qui seraient opérés dans le tarif ne le seraient que dans l'intérêt des manufactures du Canada. Or donc est maintenant cette belle promesse.

M. Wood parle ensuite des conséquences qu'aurait la réciprocité illimitée sur notre industrie minière ; de la nécessité pour nous de créer un marché au Canada plutôt qu'à l'étranger, de l'état exceptionnel de choses dans lequel les Etats-Unis se trouvaient lors du premier traité de réciprocité.

Les Etats-Unis, dit-il, étaient alors ruinés par la guerre civile, et ils importaient alors beaucoup de charbon de notre pays. L'année dernière, les Etats-Unis ont tellement augmenté la production de leur charbon que non seulement ils ont suffi au besoin du pays, mais de plus qu'ils ont exporté 1,430,000 tonnes dans la province d'Ontario. Avec la réciprocité illimitée la Nouvelle-Ecosse aurait de terribles concurrents dans la Pensylvanie et l'Illinois sur les marchés d'Ontario et Québec.

Tout en étant en faveur d'une réciprocité de commerce, je suis opposé à la résolution actuelle. Elle nous ferait perdre notre commerce à l'étranger, ruinerait nos industries et pratiquement nous ferait à acheter aux Etats-Unis tout ce dont nous aurions besoin. C'est la dépendance complète aux Etats-Unis qu'on exigerait de nous. (Ecoutez.)

Cette proposition veut ou le commerce libre avec tous les pays ou l'annexion publique aux Etats-Unis. Si nous avons le commerce libre avec les Etats-Unis, nous devons en toute justice accorder la même liberté à l'Angleterre. Le commerce libre avec ces deux grandes puissances, équivalait avoir avec tous les pays du monde et c'est nous conduire infailliblement à la taxe directe. (Ecoutez.)

Si la résolution actuelle doit nous conduire à l'annexion politique aux Etats-Unis, elle ne rencontrera pas l'appui du peuple. M. Ellis, député de St-Jean, a bien pu tout dernièrement se déclarer en faveur de l'annexion, mais ses vœux n'ont pas eu d'écho parmi le peuple et même plus, ses électeurs lui ont demandé de résigner son mandat. Il serait cependant préférable d'être franc et de demander carrément l'annexion plutôt que de s'abriter derrière l'union commerciale ou la réciprocité illimitée. (Appl.)

M. BARROW se déclare en faveur de la résolution et dit que la réciprocité serait très favorable aux cultivateurs, en développant considérablement notre industrie agricole.

M. CURRAN propose l'ajournement du débat et la chambre s'ajourne ensuite.

Ottawa, 21 mars 1888.

L'Orateur prend le fauteuil à trois heures p. m.

L'Orateur informe la chambre qu'il a reçu des juges dans les comtés de Bromé, Missisquoi, Shefford et Elgin-Est, des certificats déclarant les députés de ces comtés dûment élus. De plus qu'il a reçu du greffier de la Cour Suprême des copies des jugements renvoyant l'appel dans la cause de l'élection contestée du comté de Québec et de la requête dans la cause de l'élection du comté de Montmagny. Enfin du greffier de la Couronne en chancellerie un certificat de l'élection de M. W. F. Roome, comme député pour Middlesex-Ouest.

LA RÉCIPROCITÉ

M. CURRAN est vivement acclamé lorsqu'il se lève pour reprendre le débat sur la résolution de réciprocité sans restriction de Sir Cartwright. D'abord, je m'occuperai, dit-il, du discours du député pour Victoria-Nord (M. Barrow). Ce député, au lieu de répondre aux arguments irréfutables de M. Wood (Westmoreland), nous a dit qu'il considérait la question seulement au point de vue de la division qu'il représente. Dans la discussion d'une question aussi importante que celle-ci, une telle conduite est indigne d'un représentant du peuple. (Ecoutez, écoutez.)

Entre autres choses cependant, M. Barrow nous a dit que les cultivateurs d'Ontario étaient au nombre de 1,144,520. Pour moi je ne crois pas que les cultivateurs Ontariens aient juré de rester tous éphémères et certes ils ne le sont pas. Si donc nous donnons une moyenne de 5 personnes par famille nous avons pour la population agricole d'Ontario 5,722,600, soit plus que toute la population du Canada entier (rires).

L'honorable député nous a encore dit que le commerce des animaux bénéficierait beaucoup de la réciprocité illimitée.

il a oublié de nous dire que le bétail américain était prohibé sur les marchés canadiens pendant qu'on y admettait le bétail canadien. (Appl.)

L. Barrow s'est fortement attaqué à la politique nationale qui pourtant a rendu le pays si prospère. Voici quelques statistiques qui pourraient le porter à réfléchir. Les rapports des commissaires des douanes du district de Montréal prouvent que le nombre des enfants catholiques fréquentant les écoles a augmenté de 55 p. c. en sept ans; les dépôts dans les banques d'épargne de la cité et du district de Montréal ont augmenté de \$300,000 en 1878 à \$8,000,000 en 1887. (Appl.)

M. CURRAN.—Il n'était pas alors question de réciprocité illimitée, mais d'un union commerciale (cris de "Non, non" de la part de l'opposition). Le *Globe* de Toronto avait dit dans le temps, dans un article de rédaction, qu'il n'avait que des insensés pour songer à la réciprocité sans restriction. Le *Globe* est bien l'organe inspiré de l'opposition. C'est là où était la question, il n'y a pas bien longtemps encore.

On nous dit maintenant qu'il y a une grande différence entre l'union commerciale et la réciprocité illimitée. Quelle est donc cette différence? J'aimerais à voir un quelconque nous l'expliquer, car aucun député de l'opposition nous a encore fait ressortir cette différence. (Ecoutez, écoutez.) La réciprocité à propos du Canada et des Etats-Unis équivaut à l'union commerciale.

On nous demande de mettre au jeu la prospérité de nos chemins de fer et de nos industries qui ont tant grandi sous l'égide de la politique nationale. Les députés de l'opposition admettent qu'un certain nombre de personnes seront ruinées par ce qu'ils nous proposent, mais prétendent que cela est inévitable pour créer un changement économique aussi grand que celui qu'on a en vue. Nous ont-ils prouvé que le Canada ait besoin d'une telle réforme économique? Pourquoi abandonnerions-nous nos avantages assurés de la politique nationale pour des chances d'avantages de union commerciale? Le seul argument apporté pour nous engager à faire un tel risque a été un tas de statistiques nous montrant les avantages imaginaires que nous retirons de l'adoption de la réciprocité illimitée.

Aucun des partisans de la présente résolution n'a cherché à se renseigner sérieusement sur l'histoire économique du pays. Le Canada, comme ils affectent de le croire, n'est pas dans un affreux dilemme, il n'est pas dans la mendicité, tout ouvrier honnête peut gagner un salaire raisonnable en faisant une journée de durée convenable.

Sir Cartwright nous a demandé d'expliquer pourquoi un million de canadiens est sur le sol du Canada s'étaient expatriés. Je lui réponds : ces canadiens n'auraient pas quitté la patrie si le Canada avait eu la bonne fortune d'adopter dix ans plus tôt la politique nationale. Ils ont partis sous le régime libéral et attirés par les avantages que leur offrait l'industrie manufacturière des Etats-Unis. Là ils trouvaient à gagner leur vie. Le Canada n'avait pas alors à donner du travail à des milliers d'ouvriers. Maintenant nos manufactures leur en donnent au Canada. (Appl.)

S'ils quittent encore le Canada c'est qu'ils n'ont pas encore refait leur avenir ruiné par la politique de M. MacKenzie. (Ecoutez, écoutez.)

Il n'y a pas de comparaison à faire entre le Canada d'aujourd'hui et l'Ecosse au temps de l'Union. Le Canada n'est pas un pays pauvre, nécessiteux et au trois quarts en friche.

On a tort de prétendre que l'Irlande a retiré de grands avantages en entrant dans l'union britannique. Les résultats d'une réciprocité illimitée ont été la ruine de l'Irlande. L'Irlande a uni ses intérêts commerciaux et politiques à ceux d'un grand pays qui jouissait d'une bonne protection et elle a tué son commerce. Il en sera de même pour le Canada s'il s'unit aux Etats-Unis qui le tueront. (Ecoutez, écoutez.) Tout ce que l'Irlande a souffert d'une réciprocité illimitée, nous l'aurons si nous adoptons la résolution actuelle.

Nous verrons alors ce que nous avons constaté sous l'administration MacKenzie. Nos ouvriers demanderont à grands cris le travail pour empêcher leurs femmes, leurs enfants et eux-mêmes de mourir de faim. (Appl.)

Notre beau Canada est aussi riche, aussi libre qu'aucun pays de l'univers. Nous savons que le Canada est notre demeure, que nos intérêts s'y trouvent et nous ne sommes pas prêts à "vendre notre droit d'aïnesse pour un plat de lentilles."

Nous avons des aspirations plus nobles et plus élevées pour ce pays qui est le nôtre. Nous nous rappelons que nous avons un nom à soutenir, une demeure à sauvegarder, un nom qui devra grandir, grandir toujours jusqu'à ce que les nations nous connaissent comme peuple au cœur patriotique et loyal à sa terre natale, Canada. (Appl. à outrance.)

M. WELSH se déclare pour la réciprocité parce que le commerce libre-échangiste est impossible à avoir. Soixante et dix pour cent, dit-il, de notre population est engagée dans l'agriculture et les pêcheries. Il n'y a que dix pour cent de la population qui soit industrielle. Ces dix pour cent sont protégés au détriment et aux frais des 90 pour cent de la population.

A la séance du soir, MM. Cockburn, Mills, prennent part au débat.

Ottawa, 22 mars 1888.

L'Orateur monte au fauteuil à trois heures p. m.

Les projets de lois suivants subissent leur première lecture :

M. TUPPER.—Pour l'extension des pouvoirs constitutifs de la compagnie du téléphone de la Nouvelle Ecosse ;

L'hon. M. CHAPLEU.—Acte pour amender le chapitre 27 des Statuts Révisés concernant le département des impressions et de la papeterie publique.

INTERPELLATIONS.

Sir R. CARTWRIGHT.—Quelle est l'intention du gouvernement relativement au congé de Pâques?

Sir JOHN.—Le gouvernement espère en finir avec le débat important actuellement devant la chambre et cela avant l'ajournement, la semaine prochaine. Cependant c'est plus à la chambre à décider de cette question qu'au gouvernement. Sir John ajoute que mercredi soir, il proposera que lorsque la chambre s'ajournera elle demeure ajournée jusqu'au mardi suivant à 8 heures p. m.

LA RÉCIPROCITÉ.

M. BAIRD.—reprenant le débat ajourné hier sur la résolution de réciprocité. Il se fait, dit-il, un commerce considérable de produits naturels entre le Canada et l'Amérique du Sud. Ces produits diffèrent essentiellement puisqu'ils sont venus dans des conditions climatologiques tout à fait différentes. Aussi cet échange est nécessaire pour chacun de ces deux pays.

L'opposition se plaint à faire une comparaison injuste entre le Canada et les Etats-Unis, au lieu de se contenter de mettre notre pays en parallèle avec la Nouvelle-Angleterre, l'Australie ou bien d'autres colonies britanniques. (Ecoutez.) Une telle comparaison prouverait que le Canada rivalise avec avantage avec aucune de ces colonies. (Appl.) Le Canada est la plus favorisée de toutes les possessions anglaises.

Les comparaisons faites par l'opposition font un tort incalculable au pays en donnant aux étrangers des préjugés sur le Canada et en amoindrissant l'espérance des canadiens dans l'avenir du Canada.

Il est évident que c'est l'adoption de la politique actuelle de protection qui a fait notre commerce ce qu'il est maintenant et qui a mis le Canada dans les conditions prospères où il se trouve. (Appl.) Le peuple de ce pays doit se féliciter d'avoir adopté une telle politique et prouver au monde qu'il est en état de veiller lui-même à ses propres intérêts, sans recevoir le secours d'aucune puissance étrangère.

Avant l'adoption de la politique nationale nos forêts étaient abandonnées. Maintenant les propriétaires de chantiers ne vendent pas le bois à prix réduits et de plus il se vend rapidement. Ce commerce est dangereux parfois parce que les prix sont souvent soumis à des fluctuations assez considérables. Il ne serait cependant pas juste de dire que c'est la faute de la politique nationale. En effet, qu'on adopte la réciprocité sans restrictions et ce commerce ne pourra se continuer longtemps. (Ecoutez.)

Un fait digne de remarque ce sont les progrès vraiment merveilleux faits par la ville de St-Jean, malgré les désastres qu'elle a eu à subir. M. Ellis aurait pu nous faire une peinture plus rassurante du commerce de cette ville. Il la lui devait en justice.

M. Ellis a toujours eu soin de nous dire que le commerce interprovincial n'était qu'un leurre et que notre ennemi naturel était le Canada. D'après lui tout doit nous venir des Etats-Unis.

La population de St-Jean, aussi considérable qu'elle l'est maintenant, se soutient au moyen des manufactures qui ont pris la place des chantiers de construction de navires pour donner du travail à l'ouvrier. M. Ellis n'a pas trouvé occasion de nous parler de ces manufactures. Cependant elles se sont formées, elles ont grandi grâce à quelle influence et par quoi : par la politique nationale. Sans elle il aurait été impossible d'avoir toutes ces industries. (Appl.)

C'est un fait connu de tout le monde que les Etats-Unis ont un excédant de produits avec lesquels ils peuvent inonder nos marchés et paralyser toute industrie en Canada. Si l'Angleterre n'était pas en état de protéger ses vastes domaines ils couleraient et avec eux disparaîtrait la gloire et la puissance de la fièvre Albion.

La réciprocité illimitée nous mettrait dans la dépendance absolue des Etats-Unis. Au reste ce dernier pays n'acceptera pas la réciprocité autrement que

dans des conditions qui lui assurent l'annexion. (Ecoutez, écoutez.)

Avec la réciprocité, nous verrons se répéter les mêmes scènes de désolation qui existaient avant 1878, alors que le peuple du Canada émigré en grand nombre, allant chercher aux Etats-Unis un pain et du travail que les conditions d'alors du Canada ne pouvaient lui fournir. (Appl.)

M. MONCREIFF.—Le plus fort argument que les députés de l'opposition nous ont apporté en faveur de la réciprocité sans restrictions c'est que le pays, étant dans un état déplorable, cette réciprocité nous est absolument nécessaire. Cependant cet argument n'est pas du tout soutenable. (Ecoutez, écoutez.)

Ce serait une chose monstrueuse pour les députés de cette chambre de voter pour la résolution actuelle sans avoir au préalable obtenu l'assentiment de leurs électeurs. Nous avons en effet, tous été envoyés en parlement pour supporter la politique de protection. Voter dans le sens contraire, ce serait tromper le pays.

Pourquoi les cultivateurs canadiens sont-ils prospères pendant que ceux des autres pays se trouvent précisément dans la position misérable où les députés de l'opposition nous disent faussement cependant, que nos cultivateurs se trouvent? pourquoi? parcequ'ils ont eu occasion de bénéficier des avantages de la politique de protection.

On nous dit que la réciprocité sans restrictions n'obligerait qu'à un changement de tarif, sans qu'il soit nécessaire d'avoir recours à la taxe directe. Mais avec la réciprocité nous perdrons \$7,000,000 de revenus et on prendra pour compenser cette perte? Qu'on aille devant le peuple en lui demandant de sanctionner une politique de taxe directe et on est sûr de rencontrer la désapprobation générale. (Appl.)

M. SKINNER.—J'ai promis à mes électeurs que je supporterais la politique nationale, en autant toutefois que le pays approuverait cette politique. Les affaires du pays doivent reposer sur une base solide. J'ai toujours compris que la politique nationale avait pour condition implicite que lorsque les Etats-Unis baisseraient leur tarif le Canada en ferait autant et dans les mêmes proportions.

Je suis tout à fait opposé à la taxe directe. Je veux bien le commerce libre avec les Etats-Unis, mais dans des conditions de nature à sauvegarder notre existence nationale.

Quelques députés nous ont dit que si la réciprocité illimitée devait faire tort à l'Angleterre, tant pis. Cependant pour avoir cette réciprocité il faudrait faire un traité et, dans l'état actuel des choses, le Canada ne peut faire de traité que par l'entremise de l'Angleterre. Je répudie ces sentiments que si l'Angleterre refuse la réciprocité avec les Etats-Unis, le Canada fera tout de même un traité sans s'occuper d'elle. Il me semblerait qu'il serait plus loyal de s'assurer ce que la mère-patrie pense sur cette question avant que d'exprimer pareils sentiments. (Ecoutez, écoutez.)

La politique nationale a pour but direct de créer un commerce intérieur. Je crois cependant que c'est aux dépens de notre commerce avec l'étranger.

Je ne crois pas que le commerce libre avec les Etats-Unis nous amène la prospérité universelle et l'aisance. Je pense au contraire que le Canada est capable de prospérer, de devenir riche sans avoir l'aide des Etats-Unis. (Ecoutez, écoutez.)

Le Canada en 1887 a exporté aux Indes Occidentales des produits pour une valeur de \$1,166,268. N'est-ce pas là une perspective d'un commerce florissant avec les Indes? Le Canada peut leur fournir tout ce que leur exportent les Etats-Unis.

Il ne faut pas seulement penser aux Etats-Unis. Il y a aussi le Brésil qui nous offre des marchés avantageux. J'ai déjà cherché à attirer l'attention des marchands de ce côté.

En ma qualité de sujet britannique et de canadien, j'espère qu'un jour viendra où pas un seul pied du sol britannique sur ce continent sera en dehors de la confédération canadienne.

Je suis en faveur de relations réciproques de commerce avec les Etats-Unis pourvu que l'on y arrive peu à peu et au fur et à mesure que les Etats-Unis se montreront désireux d'entrer en réciprocité avec le Canada. Pas de servilité, pas de bonnetades, nous ne sommes pas dans le cas de demander la charité. (Ecoutez, écoutez.)

On nous a parlé beaucoup des cultivateurs de la province d'Ontario comme si les intérêts agricoles de cette province étaient le *ne plus ultra* des intérêts du Canada entier. Je me permettrai de rappeler aux députés ontariens que les produits de la pêche d'une année dans les Provinces maritimes égalent le rendement annuel de la récolte dans la province d'Ontario.

On nous a dit aussi que l'entreprise de l'Intercolonial ne payait pas. Le transport par voie maritime du St-Laurent ne paie pas plus. Qu'on ferme cependant ces deux routes et on aura paralysé le commerce entier du Canada. (Ecoutez.) L'Intercolonial et le Pacifique Cana-

dien sont dans la même position. Ils sont exploités dans les intérêts du peuple canadien et ils contribuent à faire de nous une nation.

Je me permettrai d'attirer l'attention sur les progrès étonnants de la ville de St-Jean. Cette ville après avoir perdu son industrie de la construction des navires, après avoir été dévastée par la conflagration de 1877, ne se serait jamais rétablie si elle n'avait pas eu les manufactures qui sont l'œuvre de la politique nationale.

On a dit qu'il était impossible d'avoir la réciprocité illimitée sans faire tort à la politique nationale. Pour ma part, je ne consentirai pas à travailler contre cette politique et je supporterai tout amendement à la résolution actuelle qui sera fait en cette chambre.

A six heures, l'Orateur quitte le fauteuil.

SEANCE DU SOIR

A la reprise de la séance le débat continue sur la résolution de réciprocité.

M. BORDEN.—Il y a eu une augmentation considérable dans la valeur des terres à vergers de la Nouvelle-Ecosse. Il y a eu une augmentation correspondante des terres cultivées pour d'autres fins.

Si la réciprocité sans restrictions était adoptée, la valeur de la propriété dans le comté d'Annapolis qui n'a envoyé en cette chambre serait augmentée de 25 p. c. de ce qu'elle est maintenant.

On a beaucoup parlé de loyauté. Je pense cependant qu'il y a bien d'autres choses que la loyauté. Est-ce avec la loyauté qu'on assurera les meilleures intérêts du Canada? C'est la véritable question.

M. SPROULE.—La résolution actuelle signifie révolution dans le commerce d'un peuple de plus de quatre millions d'habitants. Examinée au point de vue social, c'est un bouleversement, dans notre état actuel de société. Au point de vue politique, c'est ni plus ni moins que l'absorption du Canada, de ses droits personnels et des privilèges qui sont empruntés à la constitution britannique, et cela par les Etats-Unis. Comme conséquence définitive, c'est la disparition du Canada comme nation.

Si les voies ferrées ne rapportent pas de revenus, du moins elles nous permettent de faire des affaires, elles nous sont très avantageuses. Il est par conséquent impossible de s'en passer. Il est aussi impossible, comme l'on a proposé quelques députés, de faire des retranchements de ce côté.

La dette nationale est actuellement de \$1.15 par tête. Quand le gouvernement Mackenzie abandonna le pouvoir, elle était de \$1.59 par tête.

Si l'on voulait être juste, on donnerait crédit au gouvernement sous l'administration duquel le Canada a tant fait depuis 1878. On admettrait que le pays a fait plus de progrès dans ces dix années qu'en aucune autre période de notre histoire. (Appl.)

Tous les hommes publics qui se sont prononcés, dans le cours de l'été dernier sur la question actuellement devant cette chambre, ont tous admis que l'union commerciale et la réciprocité illimitée étaient absolument la même chose.

Il est déraisonnable de croire que nous obtiendrions un traité de commerce équitable avec les Etats-Unis. Nous avons dans nos statuts une loi favorable à des relations commerciales de réciprocité et les Etats-Unis n'ont pas voulu s'en occuper du tout. (Ecoutez.)

M. LAURIE.—La grande prospérité des Etats-Unis leur vient de la politique de protection. De plus si ce pays, qui a moins d'avantages naturels que le Canada, a pu s'élever à un tel degré de richesse, avec la protection, n'est-ce pas une bonne raison pour nous de maintenir la même politique?

Le député de St-Jean nous dit que le marché anglais et celui des Indes étaient de peu de valeur pour nous parce qu'ils étaient trop éloignés, et que le seul marché pour nous était celui des Etats-Unis qui est à nos portes. Si les marchés les plus près sont les meilleurs, je suis d'opinion que les meilleurs pour nous sont ceux mêmes du Canada.

Quant aux pêcheries, les Américains ont tout à gagner avec la réciprocité. Sans elle en effet, il leur faudrait venir acheter leur poisson au Canada, que les droits soient ou non élevés. (Applaudissements.)

La Chambre s'ajourne à 12.45 a. m. sur proposition de M. Kenny, d'Halifax.

M. John Lowe, secrétaire du département de l'agriculture, a rendu témoignage jeudi devant le comité d'immigration. \$313,891 ont été dépensés l'année dernière pour l'immigration, 195,000 émigrants sont venus au pays et 84,520 s'y sont établis : 21,685 au Manitoba et au Nord-Ouest et 3,000 à la Colombie Anglaise. On a dépensé \$51,000 pour les passages d'immigrants, mais ces derniers ont apporté au pays \$86,000 en argent comptant.

L'affaire des detectives

A dix heures lundi matin, juges, jurés, avocats étaient à leurs postes pour continuer le procès de Fahey. C'étaient les jurés qui étaient de plus mauvaise humeur. Le prisonnier ne paraissait pas inquiet ; il prenait des notes ou lisait son journal presque continuellement.

M. STARKE, chef détective de Toronto, est rappelé comme témoin et identifie une lettre produite, qui a été écrite en sa présence à l'hôtel Balmoral le sept décembre dernier.

Dr Girwood, expert en écritures, examine trois documents et est d'opinion que ces documents sont de la même écriture que les documents photographiés et attribués au prisonnier.

Avant la transquestion M. C. de B. Macdonald, sténographe est examiné par la défense. Une déposition du Dr Girwood qu'il a prise, lui est exhibée et il l'identifie.

Dr Girwood, en transquestion, dit qu'il a examiné ses notes au sujet du document qu'il lui a été exhibé samedi et qu'il ne peut se rappeler cette déposition sans en prendre connaissance.

WILSON CHEZ UN SERRURIER

Isaïe Boudreau, serrurier, demeurant au No. 369 rue St. Jacques. L'autonne dernier, il demeurait au No. 377 de la même rue, à trois cents verges de la gare Bonaventure. Le restaurant de Jimmy Fahey est situé près de la rue St. Félix. Il a l'habitude de vendre des *blank* ou bloc keys. L'autonne dernier, j'ai vu d'une semblable clef à celle qui m'est présentée. C'était l'autonne de bonne heure, j'avais encore ma porte ouverte dans le temps. Il est venu un homme le matin, vers neuf heures, à l'arrivée du train de Sainte Anne. Il a examiné mon assortiment de clefs et a choisi une des plus vieilles qui étaient pendues au mur. J'ai pris l'acheteur pour un homme de Sainte Anne ou de la Pointe Claire. Il parlait anglais. On était debout il avait à peu près trois ou quatre pouces plus grand que moi ; c'était un jeune homme entre trente et quarante ans portant moustache blonde foncée.

Il avait un surcot gris. Je lui ai recommandé de ne pas se coller à mon établi qui était graissé. Je lui ai dit que si cette clef ne faisait pas je la lui changerais.

WILSON AU-DELA DES LIGNES

Le portrait de Wilson est montré au témoin. Le juge l'examine et dit : A première vue, on croirait que c'est un des avocats de la défense.

M. Saint-Pierre—C'est vrai il ressemble à mon ami M. Barry.

M. Barry—En effet, il est presque aussi joli que moi ! (Rires.)

M. Saint-Pierre s'objecte à ce genre de preuve et M. Geoffrion insiste en disant : "Nous sommes en mesure de dire que ce personnage a eu quelque chose à faire avec l'attentat. La dernière fois que nous l'avons vu, il était en train de traverser les lignes, et nous ne pouvons plus le faire revenir j'aimerais à le faire identifier par son portrait."

Le témoin—L'acheteur était coiffé. Je ne puis dire si c'est bien lui. Il est venu deux fois. Il était souriant. Je crois que c'est lui.

Lorsqu'il est revenu la seconde fois, il m'a dit que la première clef était trop petite.

La défense s'objecte à ce qu'on prouve une conversation entre le témoin et un individu, complètement étranger à la cause ; cet individu peut être Wilson ou Conroy.

LE PORTRAIT DE WILSON

Il n'y a pas d'inconvénient à dire que ce portrait est celui de Wilson. Nous croyons que le fait que je prouve est réel à la cause, car notre théorie est que la voûte a été ouverte avec une clef, qui a été vendue à cette personne. Je crois qu'on peut être satisfait de la relation qu'il y a entre la vente de cette clef et l'un des voleurs.

Le témoin—Avec le *block key* que j'ai vendu, on pourrait faire une clef semblable à celle de la voûte, en l'étriquant. C'était un patron semblable.

La seconde clef (*block key*) qu'il a achetée était trop grosse d'un côté et trop étroite. Il était plus facile de faire une clef avec le premier blanc. Je vendais trois ou quatre mille clefs par année, mais je ne vendais qu'assez rarement des blancs de clefs (*block-keys*).

L'EXPERTISE EN ÉCRITURE

Dr. Girwood est rappelé ; il dit qu'il a lu la déposition en question et qu'il la reconnaît comme la sienne. Il ajoute, qu'en ces matières, les divergences d'opinion sont possibles.

M. Saint-Pierre—Si vous aviez dit cela samedi, ça nous aurait pas occasionné des choses désagréables.

Le juge—Le témoin l'a dit samedi c'est dans mes notes et vous étiez un peu excité vous n'avez peut-être pas entendu.

A. M. Greenshields—Depuis trente ans,

J'ai été nommé comme expert deux ou trois fois par année.

Le député-protonotaire Bélanger, produit cette déposition dans la cause de Baxter vs Gagnon.

WILSON ALLANT A BOSTON

John H. Sheridan, conducteur sur un train du Pacifique demeure à Newport et dit : Mon train part à 7.45 p. m. de la gare Dalhousie. Je connais le conducteur Brown, des chars Pullman. Je connais le docteur Slack, de Farnham, une des stations de notre ligne. Il était à bord de mon train, un dimanche, l'autonne dernier. Je ne puis dire dans quel mois ni à quelle date. Je crois cependant que c'était avant la neige.

Je crois que le conducteur Brown était à bord, le soir que le docteur Slack était à bord. Ce dernier était dans le char pull-man.

M. Geoffrion, exhibant au témoin le portrait. — Avez-vous vu cette personne à bord.

Objecté à cette question par M. St-Pierre. — Parce que l'identité en cour criminelle ne se prouve pas par le portrait d'une personne mais par la présence de cette personne. 2o parce qu'il n'a pas encore été prouvé que la personne, qu'on dit être celui de Wilson est celui d'une personne complice dans ce vol.

3o Parce que dans le cas où la production d'un portrait serait une identification suffisante, il n'est pas prouvé que ce portrait soit celui d'une personne compromise dans le vol.

Objections réservées par la Cour. Le témoin dit qu'il ne connaît pas Wilson, qu'il peut avoir été dans le char ce soir-là, sans qu'il l'ait remarqué.

WILSON DANS LE PULLMAN

Kilburn J. Brown, conducteur des chars palais sur la ligne du Pacifique, qui partait de la gare Dalhousie à 7.45 hrs. passait au Mile-End et sur le pont de Lachine.

Je connais, dit-il, le conducteur Sheridan et le Dr. Slack, de Farnham.

Q.—Connaissez-vous un individu du nom de Frank Wilson ?

R.—Oui. Je reconnais ce portrait comme celui de Wilson.

Les objections ci-dessus sont encore faites et réservées.

J'ai rencontré Wilson au Richelieu. Je me rappelle qu'un dimanche soir, l'autonne dernier, Wilson était passager dans mon char. Le Dr. Slack était aussi dans les chars.

Il a conversé avec Wilson jusqu'à Farnham. Je ne puis dire à quelle date. C'était cependant avant le jour de l'an. Je n'ai vu qu'une seule fois Wilson et le Dr. Slack ensemble dans mon char. Je suis allé directement à Boston, ainsi que Wilson. Le train arrive à Boston à 8.30 a.m.

En transquestion. — Je connaissais Wilson depuis trois semaines avant ce jour-là; je l'avais rencontré deux ou trois fois au Richelieu. Je connais bien le Dr. Slack, depuis deux ou trois ans. Je me rappelle que Wilson et le Dr. Slack ont causé ensemble ce jour-là, parce qu'ils ont pris des rafraichissements dans les chars.

Je ne me rappelle pas avoir vu Wilson voyager sur notre ligne, excepté cette fois-là. Ce soir-là, dans le char, il n'y avait que trois personnes.

C'ÉTAIT LE 30 OCTOBRE.

Dr George Frederick Slack, de West Farnham, dit qu'il se rappelle son voyage dans le pullman, car avec le conducteur Brown un dimanche soir, l'autonne dernier.

Nous étions trois hommes dans le char, moi, un de mes amis, un autre passager et une dame.

J'ai parlé avec ce troisième passager, mais je ne connais pas le nom et je ne connais que par ouï dire. C'était le 30 octobre. Je suis que c'est cette date, parce que j'étais venu voir un ami malade à l'hôpital. C'est la seule fois que je suis venu à Montréal l'autonne dernier et que je suis retourné le dimanche soir. A Montréal, je suis descendu au Saint Lawrence Hall. Mon nom et celui de Foster qui m'accompagnait ont été écrits dans le registre par M. Foster.

PASSAGE SCABREUX

John Baker Edwards, chimiste et analyste du département de l'Intérieur, dit qu'il a de l'expérience dans les écritures. Il examine les lettres reçues par Wilson et d'autres documents écrits par Fahey. Il a fait faire des photographies grossies de l'écriture de ces lettres.

Une longue discussion s'engage au sujet de la production de ces documents, que n'accorde pas la cour.

Le témoin dit que ces photographies ont été faites pour rendre visible à l'œil des jurés ce que des experts n'ont pu saisir qu'avec la loupe.

Il ajoute après la comparaison des écritures : C'est de la même écriture. Cela est visible par la formation des lettres et la construction des phrases.

M. Barry—Prétendez-vous être professeur d'anglais aussi, docteur ?

Le témoin—J'ai 65 ans d'expérience dans les écritures et je m'y entends un peu.

M. Barry—Est-ce que vous appréciez aussi la langue anglaise à travers un télescope ?

M. Greenshields—Ne faites donc pas des questions aussi absurdes !

Les deux savants avocats s'échangent quelques conseils de politesse et la paix est rétablie par le juge. Le témoin continue.

A M. Barry—J'ai été examiné comme expert dans une cause de Palmer. J'ai différé d'opinion, mais je crois naturellement que je suis du bon côté.

La cour s'ajourne.

APRÈS L'AJOURNEMENT

John McKeown, employé du bureau de poste, dit que les lettres produites en cette cause ont passé par la poste.

Le détective Flynn continue son témoignage et reconnaît le portrait de Frank Wilson.

M. Greenshields—Avez-vous fait des démarches pour qu'il soit ici au procès ?

R.—Oui, mais je n'ai pu réussir.

Q.—Il n'est pas dans le pays ?

R.—Je ne crois pas.

Lorsque je suis parti pour l'Ouest, je me suis entendu avec lui pour les vols projetés en compagnie de Maxwell que je lui ai fait connaître sous le nom de Craig. C'est d'après le plan arrangé avec Wilson, que j'ai fait venir Maxwell ici.

Le 20 décembre dernier, Wilson et moi sommes allés à la gare Bonaventure, pour rencontrer M. Hannah inspecteur du Grand-Tronc, et M. Stone, l'agent ; l'opérateur.

Wilson a identifié Wilson comme étant près de la voûte, le jour du vol. Je suis allé chez Mme Padden rue Bleury, pour voir Wilson qui pensionnait-là. J'ai vu Fahey.

L'ARRESTATION DES PRISONNIERS

a eu lieu dans la soirée du 9 décembre. Je voyais alors Wilson tous les jours. Je le rencontrais à l'hôtel Belmoral ; mais j'ignore où il pensionnait. J'étais présent à l'arrestation du prisonnier, à la chambre No. 14, à l'hôtel Richelieu. L'individu Wilson était dans la chambre, il était couché sur le lit et causait avec Fahey, qui était assis sur une chaise. Il était minuit. J'avais envoyé chercher un officier de police par un messager.

Le jeune Bissonnette est venu faire l'arrestation.

Je suis employé sur le chemin de fer Grand-Tronc et Chicago, mais le vol a eu lieu au préjudice du Grand-Tronc du Canada.

Avant cette arrestation, je me suis rendu au No. 1 rue Drolet avec le jeune Bissonnette pour y rencontrer quatre personnes.

Par la défense—Vous avez un portrait de Wilson vêtu du costume de prisonnier à Sing-Sing ?

R.—Je ne l'ai pas ; je l'ai donné à quelqu'un de la cour.

Je ne me rappelle pas avoir dit à un des avocats de la défense que, sur ce portrait, Wilson était vêtu en forçat.

CE PORTRAIT DE FORCAT

Le détective Maxwell est appelé pour produire ce portrait. Maxwell apporte un portrait de Wilson, jeune, et la défense dit que ce n'est pas celui-là qui a été montré, et que sur l'autre Wilson était vêtu en forçat.

Flynn—Le portrait que j'ai montré à cet avocat est celui de Thomas Jenneys, qui a eu six ans de pénitencier, pour vol dans les Etats.

Q.—Qu'est-ce que vous avez dit ?

R.—M. Saint-Jean a regardé le portrait et je lui ai dit en plaisantant, "regardez le portrait de Maxwell" et il a cru que c'était celui de Wilson.

Q.—Ne savez-vous pas que Wilson a été condamné sous le nom de Jennings ?

R.—Je suis le contraire. Wilson n'a jamais vu ce portrait.

Q.—Savez-vous que Wilson a passé cinq ans au pénitencier de New-York.

R.—Je l'ai entendu dire.

Q.—Pourquoi a-t-il été condamné.

R.—Pour faux.

Q.—Il était très habile à contrefaire les écritures ?

R.—C'est possible.

Q.—Il s'est fait prendre cette fois-là ?

R.—Oui, j'ai entendu dire que c'était en 1874. Wilson ne me l'a jamais dit lui-même.

SENTENCE DE WILSON

Il déclare qu'il n'a pas le dessein de produire quelque chose contre Wilson directement, car il n'est pas même témoin, mais il veut prouver que Wilson avait la réputation d'un voleur que Fahey et Naegélé désiraient arrêter.

M. Saint-Pierre avait en même temps à la main plusieurs copies d'indictements et de mandats qu'il dit être contre Wilson.

J'ignorais alors quelle réputation il avait.

Flynn dit—Le neuf février dernier, j'ai constaté que Wilson avait une bien mauvaise réputation. J'ai entendu dire qu'il y avait contre Wilson plusieurs mandats aux Etats-Unis pour son arrestation.

Le nommé Wilson a été à Montréal

jusqu'au jour de l'an. Il est parti de Montréal en janvier pour revenir à Montréal.

Pendant l'examen préliminaire, Wilson était à Montréal, il n'a pas été examiné.

Il n'a pas été appelé devant le magistrat de police pour donner caution.

Q.—A-t-il reçu de l'argent du Grand-Tronc.

R.—Oui, il a reçu de l'argent pour ses dépenses seulement. Je ne sais combien ; peut-être quatre cents piastres pour frais de voyages.

A M. Greenshields—Au mois février on a cessé d'envoyer de l'argent à Wilson.

TÉMOIGNAGE DE MAXWELL

JAMES C. MAXWELL dit : Je suis détective en chef du chemin de fer du Grand-Tronc et Chicago. Mon bureau principal est à Chicago. J'occupe cet emploi depuis trois ans. Je connais le témoin Flynn ; je l'ai rencontré à Toronto le 2 décembre dernier. J'ai reçu un télégramme de M. Flynn, de M. Hutchinson et un autre télégramme du gérant du chemin de fer de Chicago et Grand-Tronc. Je me suis rendu à Toronto le 2 décembre et j'ai rencontré M. Flynn au dépôt. Je suis allé souper et je suis revenu au dépôt une heure après. Là j'ai rencontré M. Flynn qui m'a donné des instructions ainsi que des outils. C'étaient des ciseaux, des meches, etc. ; ces outils étaient dans un sac en cuir. M. Flynn m'a dit de me rendre à Montréal, que je rencontrerais Wilson. Je me suis rendu à l'hôtel Belmoral et j'ai enregistré mon nom James H. Craig.

Je suis parti de Toronto le samedi matin et suis arrivé ici le samedi soir. M. Flynn m'avait dit de jouer le rôle de voleur de profession. Rendu à l'hôtel Belmoral, je ne suis sorti de ma chambre que le lendemain matin. J'ai attendu Wilson jusqu'à midi. Etant descendu au bureau vers onze heures, le commis m'a demandé si je n'étais pas James H. Craig. J'ai répondu que oui. Le commis m'a dit alors qu'il avait une lettre pour moi. Cette lettre était de Frank Wilson.

Dans cette lettre, Wilson me demandait de me rendre à sa chambre à l'hôtel Richelieu ; j'y suis allé vers midi. Je suis monté à la chambre No 19, et comme Wilson n'y était pas j'ai demandé au commis où il était. Le commis m'a dit qu'il venait de sortir et me dit de l'attendre. Wilson est entré presque aussitôt. J'allai donner la main à Wilson en me donnant le nom de Craig. Wilson m'a emmené dans sa chambre, et après quelques minutes de conversation, il m'a dit : "Tu ferais mieux d'aller chercher ta valise et de te retirer ici."

J'allai en effet chercher ma valise et à l'hôtel Richelieu on me donna la chambre No 50 à peu de distance de la chambre de Wilson. J'ai alors instruit Wilson du but de mon voyage à Montréal et je lui ai dit aussi que j'avais des outils. J'ai rencontré Fahey dans la chambre de Wilson un soir entre 7 et 8 heures. Wilson m'a présenté Fahey en ces termes : M. Fahey voici M. Craig, l'homme dont je vous ai parlé pour les jobs. Nous n'étions que trois ce soir-là.

Lors de la conversation dont j'ai parlé il a été question d'une cinquième personne.

Le prisonnier ne nous a pas dit pour quelle raison Wilson était entré dans la voûte.

Transquestionné.—Wilson est le seul qui nie que le nommé Conroy ne fut pas concerné en cette affaire et parce qu'il m'a dit, j'ai cru comprendre que Conroy n'était pas là. Wilson m'a dit à deux ou trois reprises, je les amuse avec cette affaire de Conroy. Wilson a dit que Conroy était dans la voûte avec eux.

Le prisonnier a paru très content de la preuve faite par Maxwell.

M. Weir, banquier de cette ville, est regardé comme bon juge en écritures. Il a examiné les lettres produites en cette cause (la correspondance de Boston) et aussi les entrées faites par Fahey dans le registre de la police. Il déclare que toutes deux sont de l'écriture de Fahey.

Maxwell est rappelé et transquestionné par M. St-Pierre. Il lui pose la question suivante :

N'avez-vous pas dit qu'il avait été déposé de commettre un vol le samedi ?

Maxwell—Oui.

M. St-Pierre—Où ?

Maxwell—A trois endroits, l'hôtel Bodega, l'hôtel voisin et le bureau des chars urbains.

M. St-Pierre—Vous avez consenti à cela ainsi que Wilson ?

Maxwell—Oui.

M. St-Pierre—Vous agissiez d'après les ordres de Flynn ?

Maxwell—Oui.

M. St-Pierre—Vous avez été arrêté au même endroit que les autres prisonniers ?

Maxwell—Non, on m'a arrêté dans ma chambre No. 59, hôtel Richelieu.

M. St. Pierre.—Qui vous a arrêté ?

Maxwell.—Flynn. Je fus mis dans la même cellule que Bureau. Je n'ai vu ni Fahey ni Naegélé pendant que j'étais dans la cellule avec Bureau. On m'a dit aussi que Wilson avait été mis dans une cellule mais je ne l'ai pas vu y entrer. C'est un constable qui est venu me faire sortir de ma cellule. Quand je fus sorti j'appris que c'était Wilson

de M. Phillips, mais Fahey n'y était pas. Naegélé, Wilson et une autre personne étaient présents.

Naegélé est arrivé à la chambre de Wilson le premier, le mercredi soir, il est sorti dix à quinze minutes et est revenu avec Bureau. Fahey est arrivé plus tard. Wilson m'a introduit à Bureau, disant que j'étais l'homme dont il lui avait parlé. Je n'ai jamais montré mes outils à personne. Il a été question du vol du Grand-Tronc ce soir-là.

MONTRÉAL, 20—Aujourd'hui le détective Maxwell a continué son témoignage. "Le mercredi, premier soir que je rencontrai Bureau (c'était dans la chambre numéro 14 de l'hôtel Richelieu) je fus présenté à lui par Wilson comme étant M. Craig dont il avait été question. Bureau demanda à Wilson :—Est-ce un homme qui, comme nous, ayant l'occasion de se procurer beaucoup d'argent en laisse la moitié derrière lui ?

Bureau déclara en même temps qu'il n'était pas à blâmer, car il avait eu beaucoup de difficulté à tenir la foule éloignée pendant que Wilson était dans la voûte et faisait beaucoup de bruit.

Bureau déclara aussi qu'il avait dû ouvrir la porte, prendre l'égoûne et briser la boîte afin d'avertir Wilson qu'il prenait trop de temps à faire sa besogne.

Au cours de la conversation, Fahey fit admettre à Wilson qu'il n'avait pris que le contenu de deux boîtes au lieu de trois, comme il l'avait dit d'abord.

On parla ensuite de la clef et Bureau nous quitta. Il fut question d'autres vols, mais la conversation ne dura pas longtemps après le départ de Bureau.

Fahey et Naegélé partirent les premiers. Je partis immédiatement après avec Wilson. Fahey et Naegélé devaient aller reconnaître les endroits désignés.

Je rencontrai Fahey seul au coin de la rue Notre-Dame et carré Jacques-Cartier. Le même soir, je me rendis au bureau des chars urbains, rue Craig. Je fus avec eux le même soir sur la rue Notre-Dame. Fahey me montra l'hôtel Bodega et un autre.

Le lendemain soir, jeudi, se rencontrai le prisonnier, puis ensuite à midi, à l'hôtel Richelieu, à la suite d'un rendez-vous, vers sept heures du soir, je me trouvais avec Fahey, Naegélé et Wilson,

Le soir d'avant lorsque Bureau fut parti, le prisonnier dit à Naegélé qu'il n'aurait pas dû amener cet homme parce qu'il ne pouvait pas se tenir tranquille.

Le jeudi soir, il ne fut pas question du vol du Grand-Tronc. Fahey partit le premier puis ensuite Naegélé, puis Wilson.

En réponse à M. Greenshields, le témoin dit : La dernière fois que j'ai rencontré Wilson c'était à Montréal, mais je ne me rappelle pas à quelle date. C'était cependant à peu près deux semaines après la clôture de l'enquête préliminaire ici.

J'ai fait des efforts pour amener Wilson mais on m'a dit qu'il était en dehors de la juridiction de cette cour. On m'a aussi informé qu'il était en Angleterre avec M. Phillips.

Lors de la conversation dont j'ai parlé il a été question d'une cinquième personne.

Le prisonnier ne nous a pas dit pour quelle raison Wilson était entré dans la voûte.

Transquestionné.—Wilson est le seul qui nie que le nommé Conroy ne fut pas concerné en cette affaire et parce qu'il m'a dit, j'ai cru comprendre que Conroy n'était pas là. Wilson m'a dit à deux ou trois reprises, je les amuse avec cette affaire de Conroy. Wilson a dit que Conroy était dans la voûte avec eux.

Le prisonnier a paru très content de la preuve faite par Maxwell.

M. Weir, banquier de cette ville, est regardé comme bon juge en écritures. Il a examiné les lettres produites en cette cause (la correspondance de Boston) et aussi les entrées faites par Fahey dans le registre de la police. Il déclare que toutes deux sont de l'écriture de Fahey.

Maxwell est rappelé et transquestionné par M. St-Pierre. Il lui pose la question suivante :

N'avez-vous pas dit qu'il avait été déposé de commettre un vol le samedi ?

Maxwell—Oui.

M. St-Pierre—Où ?

Maxwell—A trois endroits, l'hôtel Bodega, l'hôtel voisin et le bureau des chars urbains.

M. St-Pierre—Vous avez consenti à cela ainsi que Wilson ?

Maxwell—Oui.

M. St-Pierre—Vous agissiez d'après les ordres de Flynn ?

Maxwell—Oui.

M. St-Pierre—Vous avez été arrêté au même endroit que les autres prisonniers ?

Maxwell—Non, on m'a arrêté dans ma chambre No. 59, hôtel Richelieu.

M. St. Pierre.—Qui vous a arrêté ?

Maxwell.—Flynn. Je fus mis dans la même cellule que Bureau. Je n'ai vu ni Fahey ni Naegélé pendant que j'étais dans la cellule avec Bureau. On m'a dit aussi que Wilson avait été mis dans une cellule mais je ne l'ai pas vu y entrer. C'est un constable qui est venu me faire sortir de ma cellule. Quand je fus sorti j'appris que c'était Wilson

qui était venu m'y remplacer. Je ne sais pas combien de temps il y est resté. Une fois qu'il fut en liberté je me rendis avec lui à l'hôtel Richelieu. C'était vers 10 heures du matin. J'ai entendu parler des aveux faits par Bureau. Je n'ai pas été mis dans la même cellule que Fahey et je ne sais pas dans quelle cellule il a été placé.

Le grand cométable Bissonnette a rendu témoignage à propos de l'arrestation.

A 3.45 heures p. m., la couronne a déclaré son enquête close, se réservant cependant le droit d'entendre de nouveau Flynn comme témoin. La défense a consenti à cela.

Louis Séraphin Bissonnette, député grand cométable, est allé en compagnie du grand cométable, de Champagne, de Flynn et une autre personne opérer l'arrestation de Naegélé au No. 1 rue Drolet.

Ils sont arrivés vers sept heures et demie et ont attendu une heure, et demie. On espérait, dit le témoin, arrêter Fahey en même temps. Fahey n'y était pas. Wilson y était. Après avoir arrêté Naegélé, on s'est rendu immédiatement au palais de justice et on l'a mis sous garde.

Vers minuit, je me suis rendu avec Flynn au Richelieu ; Champagne est resté en bas. Wilson était avec Fahey dans la chambre 14. Wilson était couché sur un lit et avait ôté son habit.

J'ai fait monté Champagne et l'arrestation a été faite.

LE TRAVAIL DES CELLULES

A. M. St-Jean—Ce n'est pas moi qui ai fait l'arrestation de Bureau, conduit dans les cellules vers dix heures.

Q.—Savez-vous si Flynn a été le soir dans les cellules ?

La couronne s'objecte.

Q.—Quelqu'un est-il allé le voir ?

R.—Oui, Flynn, Wilson, Maxwell et Hannah, inspecteur du Grand-Tronc. Il était minuit et demie ; les trois arrestations étaient faites. Ils n'ont pas été bier longtemps. Je crois que c'est Flynn qui est entré le premier. Il est resté cinq ou six minutes.

La Couronne s'objecte à cette preuve.

M. Saint-Jean—C'est pour établir ce qu'on a fait pour obtenir des aveux.

M. Saint-Jean—Qui est entré après Flynn ?

R.—Maxwell qui a resté vingt-cinq minutes.

Q.—Et après Maxwell ?

R.—Wilson.

Q.—Wilson et Maxwell sont-ils restés ensemble ?

R.—Non. Wilson a resté à peu près une demi-heure.

Q.—Pendant ce temps-là quelqu'un est-il entré ?

R.—Je crois que Flynn est entré pour sortir immédiatement. Il n'a rien apporté.

Q.—Savez-vous que des rafraichissements aient été apportés dans la cellule ?

Le juge—Témoin, ne répondez pas.

M. St-Jean—Nous sommes à prouver les circonstances de l'arrestation. Supposons qu'on ait apporté de la boisson pour influencer les prisonniers. Cela éclairera les jurés, sur les manœuvres de la compagnie du Grand-Tronc.

M. Saint-Pierre—Des manœuvres très honnêtes !

M. Geoffrion—Gardez donc ça pour vos discours de demain.

Le témoin—M. Hannah est entré quel que temps après eux.

Q.—Combien de temps ont-ils travaillé Bureau ?

La cour défend la question.

LA DEFENSE

On disait hier matin que les avocats de la défense ont reçu une dépêche de Pinkerton, de l'agence des détectives des Etats-Unis, s'offrant à venir donner son témoignage pour Fahey à qui il aurait donné des ordres pour l'arrestation de Wilson accusé de vol au préjudice du trésor des Etats-Unis, à Washington.

Il paraît que M. Howie, surintendant du chemin de fer Chicago et Grand Tronc assigné comme témoin pour la défense était en cette ville hier. C'est de lui que Wilson aurait prétendu avoir reçu des ordres pour l'arrestation des accusés du vol de la gare Bonaventure. On ignore quelle est sa version de l'affaire, mais on s'oute qu'il est retourné à Chicago, appelé par des affaires très importantes.

WILSON ET LES TÉMOINS

James Harvey, témoin déjà entendu pour la couronne. — J'ai revu Wilson après le sept novembre chez moi. Je ne lui ai pas parlé au sujet de cette cause-ci. Une fois dans mon bureau nous avons parlé du témoignage que je devais rendre en cette cause.

Q.—Quelle était la nature de cette conversation ?

M. Greenshields s'objecte à cette question.

M. St. Pierre—Puisque le savant avocat de la couronne veut une question directe, la voici—Wilson ne vous a-t-il pas offert de l'argent pour venir ici donner témoignage en faveur de la couronne ?

Le témoin—Non.

Q.—Il y a-t-il eu une tentative de vous influencer de la part de Wilson ?

M. Greenshields s'oppose à cette question.

M. St-Jean et M. St-Pierre disent qu'ils veulent connaître ce que Wilson a dit avec l'argent du Grand-Tronc.

Le Juge—Messieurs, faites des questions l'un ou l'autre.

Je ne permettrai pas à deux avocats de parler ou d'interroger ainsi à tour de rôle, et ne se fait pas...!

M. St-Pierre—Je le sais, ça cependant ne fait dans plusieurs causes.

Le juge—Je ne le permettrai pas.

M. St-Jean continue sa question—Wilson ne vous a-t-il pas demandé de venir avec vous vers la fin de l'été?

Le Juge—Non, mais m'a demandé : Avez-vous vu les sacs ? Je lui ai dit : Non.

Q—Vous a-t-il demandé si vous aviez vu Conroy ?

R—Non.

Le juge défend de continuer la preuve sur ce ton là.

A LA RECHERCHE D'UN VOLEUR.

M. Edmond McMahon, député-greffier de la couronne et de la paix, dit : Mon bureau est dans la bâtisse. Je suis le chef des employés du bureau. Le trois de décembre, un samedi soir, vers sept heures et demie, l'accusé est venu me demander chez moi beau-père, sur la rue Saint-Denis No. 158. Il voulait m'amener avec lui à l'hôtel Richelieu, pour me faire écrire une plainte contre un individu qu'il m'a désigné comme un étranger américain. Comme j'avais passé deux nuits à veiller mon père alors malade, j'ai refusé et ai référé Fahey à mon confrère M. Doucet, dont je lui ai donné l'adresse, au meilleur de ma connaissance. M. Fahey est parti et j'ai revu deux ou trois jours plus tard.

Comme M. Doucet m'avait dit qu'il n'avait pas pris de déposition, j'ai demandé à Fahey pourquoi il n'avait pas fait arrêter cet américain. Fahey m'a alors répondu qu'il pouvait avoir l'occasion de pourvoir l'arrêter plus tard. Je crois que son nom a été mentionné, mais je ne me rappelle pas quel nom.

J'ai appris le samedi suivant que Fahey avait été arrêté le samedi soir. Fahey n'a pas dit quand et comment il arrêterait cet homme. La conversation avait eu lieu, je crois sur la rue Craig ou la rue Saint-Jacques.

REPUTATION DE FAHEY

Je connais Fahey depuis 1872. Il avait beaucoup d'affaires avec moi, comme détective.

Il a toujours joui d'une excellente réputation à ma connaissance.

Transquestionné par M. Geoffrion—Le soir que Fahey est venu chez moi, Fahey a sonné, je suis allé à la porte et il est entré. Je lui ai dit que j'étais fatigué et que d'ailleurs je n'avais pas les papiers nécessaires et lui ai demandé d'aller chez Doucet. J'ai compris qu'il voulait m'amener au Richelieu parce que l'individu qui devait donner la plainte était au Richelieu.

Je n'ai pas compris que le voleur était dans cet hôtel. Fahey ne m'a pas offert sa propre déposition ; c'était un autre qui devait faire la déposition. Assez souvent Fahey est ainsi venu me demander des mandats, de sorte que cette entrevue était tellement peu extraordinaire que je n'y ai pensé de nouveau que plus tard ; je ne sais sous quelles circonstances. Fahey a laissé la police de la cité comme détective. Depuis qu'il a laissé la cité, il a ouvert un bureau de détective privé.

OU ÉTAIT CE VOLEUR ?

A M. Saint-Pierre.—Je n'ai pas compris si le voleur était ou non au Richelieu. J'ai compris qu'il avait sous garde.

Q.—N'est-il pas vrai que les détectives en général n'aiment pas à donner leur déposition ?

M. Geoffrion dit que cette question est suggestive. M. Saint-Pierre répond qu'il en transquestionne, parce que c'est en réponse à un jet nouveau.

La cour dit qu'elle permet la question, qu'elle n'est pas illégale, parce qu'elle est de peu d'importance.

R.—Depuis que Fahey est détective privé, je ne me rappelle pas avoir jamais pris une déposition de lui ; il fait faire les plaintes par d'autres.

PREPARANT UNE CAUSE

Arthur Richard, sergent de police dit : Je suis dans la force depuis douze ans. Je suis en charge de la station No 2, coin des rues Craig et Gain.

Vers le commencement de décembre dernier, je crois que c'est vers le quatre, cinq ou six, quelques jours après la démission de Fahey, j'ai rencontré le prisonnier à la barre, et Naegelé en face de l'hôtel de ville. Ils m'ont demandé si je leur aiderais dans une cause qu'ils avaient à faire vers la fin de la semaine. J'ai répondu que oui, pourvu que les autorités me le permettraient. J'ai consulté le député chef, M. Naegelé père, qui m'a répondu que je pouvais y aller, si je voulais. Mes services n'ont pas été requis.

Ils m'ont dit qu'ils auraient besoin de

mon secours pour opérer l'arrestation vers la fin de la semaine. On m'a dit que les voleurs étaient des étrangers ; je ne crois pas qu'ils m'ont dit ou ces voleurs pensionnaires.

Je connais Fahey depuis douze ans. J'étais constable dans le temps. Il a toujours joui d'une bonne réputation.

Dans la semaine que je devais aider au prisonnier, il a lui-même été arrêté le vendredi soir.

LES DEVOIRS D'UN SERGENT.

Transquestionné par M. Geoffrion.—C'était la première fois depuis qu'il était sorti de la police, qu'il me demandait de l'aider. Il ne m'a pas dit de quelle offense étaient accusés les voleurs étrangers. Il ne m'a pas dit combien ils étaient, ni qu'ils étaient arrivés, ni qu'ils les attendaient.

Ils ne m'ont pas dit qu'ils ne faisaient l'arrestation qu'à la fin de la semaine prochaine, parce qu'ils n'attendaient les voleurs qu'alors.

Ils m'ont approché comme ceci. Si tu veux m'aider dans une course on sera bien aise.

J'ai demandé le même jour l'autorisation de leur aider.

Il est de mon devoir d'aider à des détectives, car j'ai des loisirs, nous sommes trois sergents dans chaque station. Il n'est pas de mon devoir d'être aux ordres des détectives privés. Naegelé avait alors résigné, je crois alors. Il n'était plus détective de la cité.

M. St-Pierre.—Quand on veut faire une arrestation difficile, on s'entourne de sergents braves et habiles, n'est-ce pas ?

Le sergent rougissant d'humilité.—Je suppose.

Le constable Emilien Sénécal dit qu'il connaît le constable Bureau et l'a vu le lendemain de son arrestation, le samedi à neuf heures. Lorsque je l'ai vu il m'a paru bien ivre. Je lui ai parlé dans sa cellule. Il était assis sur le châssis, la tête basse. Je lui ai parlé et il ne m'a pas répondu. Je l'ai poussé et il m'a regardé en me disant :

HALLO LE MOUSSE !

Je l'ai regardé en riant et lui ai dit : Tu profites bien que tu es en prison pour te saouler, car tu n'as pas l'habitude. Ah ! si tu veux on va te traiter, dit-il. Il y avait là une bouteille, contenant deux doigts de boisson. Il en restait un ou deux doigts. Personne n'a l'habitude de m'appeler le mousse.

J'étais allé pour chercher ses clefs et son sifflet et il m'a répondu en folie ; il n'a pu me répondre. Je ne suis pas un ami intime de Bureau. Je suis allé là entre 9 et 10 heures, au meilleur de ma connaissance.

En transquestion à M. Geoffrion.—Quand j'ai parlé à Bureau, il ne s'est pas levé. Il ne m'a pas dit grand-chose. Je ne lui ai pas parlé longtemps, ça me faisait trop de peine de le voir en cet état. J'ai dit ce qui en était au sergent Beauchemin, qui m'a dit d'y retourner.

LA REPUTATION DE FAHEY

J. M. Fortier, fabricant de cigares, dit qu'il connaît le prisonnier Fahey depuis 10 ans. Il l'a employé plusieurs fois, et il lui a toujours donné satisfaction. Il ne connaît rien de mal contre lui.

Romuald Charlebois, marchand tailleur, connaît Fahey depuis douze ou treize ans. Il a toujours entendu parler de Fahey droit en toutes circonstances.

M. Jacques Grenier, échevin depuis 23 ans, connaît le prisonnier depuis douze à quinze ans. Il a connu et il a toujours entendu parler de sa conduite comme irréprochable.

"C'est la cause de la défense" dit M. St-Pierre.

CONTREPREUVE

Calixte Aimé Dugas, juge des Sessions de Montréal dit : En ma qualité officielle j'ai assermenté le prisonnier à la barre comme constable vers 1881, je crois ; depuis, j'ai eu des relations avec lui en sa qualité de constable. Il a agi pour lui-même comme constable pour une institution appelée Dominion Detective Agency. Il a alors été assermenté sur la recommandation du Procureur Général d'alors.

Q—Lui avez-vous donné quelques règlements à suivre ?

Objecté à cette occasion par M. St. Pierre, comme ayant dû être faite à l'examen principal.

Objection renvoyée.

Ces instructions spéciales ont été faites par écrit pour les constables Kellert et Fahey. Elles ont dû être soumises à l'accusé, parce qu'il s'y est soumis.

Q—Voulez-vous nous dire quelles étaient ces instructions ?

Objecté à cette question, parce qu'une preuve verbale doit être remplacée par un écrit, lorsqu'il y a écrit.

Question retirée.

Q—Avez-vous donné oralement d'autres instructions sur les devoirs de l'accusé ?

Objecté à cette question, parce que l'accusé n'a pas à répondre à une accusation de manque de discipline. D'ailleurs, ces instructions doivent être les mêmes que celles écrites.

Objection réservée.

R—Je lui ai donné des instructions verbales sur les devoirs comme détective. Objecté à cette question. Réserve.

Q—Quelle était la nature de ces instructions ?

R—C'était de faire rapport immédiatement à M. Desnoyers ou à moi, de toutes causes de délits ou félonies dont ils seraient chargés. Ce rapport devait être fait aussitôt qu'ils seraient chargés de ces causes.

Q—Quel était le but des magistrats, et l'avez-vous fait comprendre à l'accusé.

Objecté à cette question comme illégale.

Après l'argumentation de M. Geoffrion, M. Saint-Pierre dit qu'il n'a pas à dire que c'est illégal ; qu'il sait qu'on ne fait cette preuve que pour influencer le jury, au moment où la défense à bouche close.

Le juge—On se donne la peine de les soutenir ces objections où on se tait ?

M. Saint-Pierre—Je les ai soutenues inutilement jusqu'ici avec courage pour d'autres objections.

R—C'était dans le but d'empêcher le règlement illégal d'aucun délit public ou d'aucune félonie avec l'aide de ces messieurs.

Q—L'accusé s'est-il conformé à ces instructions.

Même objection.

M. St. Pierre dit que les détectives ne relèvent pas des magistrats mais de la Couronne, et que l'accusé n'était pas tenu de suivre des instructions des magistrats. Question permise.

R—L'accusé s'est conformé à ces instructions ; j'ignore si c'est dans tous les cas.

Le témoin—J'ai vu le prisonnier le matin suivant le jour de l'arrestation à ma chambre privée. Quand Fahey est venu dans ma chambre, il y avait dans ma chambre Bureau, le grand constable Bissonnette, Wilson, Maxwell et Flynn.

M. Barry se lève tout-à-coup et s'adresse solennellement à la cour... pour faire ouvrir un ventilateur ! (Rires).

M. Geoffrion—Si M. St. Pierre ne s'y objecte pas. (Rires).

M. St-Pierre—Non, il faut rafraîchir les bouillants avocats de la couronne. (Rires).

Q—Depuis combien de temps Bureau était-il dans votre chambre, lorsque Fahey est entré ?

R—Bureau a été environ trois quarts d'heures dans ma chambre ; il y était depuis au-delà d'une demi-heure, lorsque Fahey est entré—Bureau est entré entre 9 heures et quart a. m. et 9 1/2 hrs. a. m.

Je n'ai rien remarqué d'extraordinaire dans le physique de Bureau, excepté un certain affaissement, que j'ai attribué aux circonstances. Bureau a parlé. Rien dans ses manières ou son langage ne m'a fait soupçonner qu'il pouvait être en état d'ivresse. Je connais Bureau depuis neuf ans.

M. Saint-Pierre (pour la seconde fois) M. Dugas, ne faites pas de discours...!

Le témoin—Je ne fais pas de discours, je réponds à ma manière. Si ce n'est pas convenable, la cour me le dira !

La contre-preuve continue.

Mathias L. Desnoyers, juge des sessions de la Paix, dit—Je connais le prisonnier à la barre. J'ai présidé l'enquête préliminaire en cette cause. Je ne connais pas Frank Wilson. Il n'a pas été interrogé à l'enquête préliminaire. Quelqu'un a demandé qu'il fut interrogé ; les avocats de la défense l'ont demandé par écrit, je crois.

M. Globensky—Cette demande était motivée ?

Objecté à cette question par M. Greenshields.

M. Globensky dit qu'il veut faire lire cette motion aux jurés parce que le témoin Flynn a accusé la défense d'avoir éloigné Wilson.

La question est refusée comme non pertinente.

Q—Pourquoi Wilson n'a-t-il pas paru ?

Même objection par la cour et même décision.

James Fahey, restaurateur, est appelé à la barre et dit je suis le

FRERE DU PRISONNIER

Je tiens restaurant sur la rue St. Jacques près de la gare Bonaventure.

J'ai vu le prisonnier en octobre dernier. Je crois que la dernière fois que je l'ai vu c'était le 30 octobre. Je me rappelle de cette date, parce que c'était un dimanche que mon frère a pris le dîner chez moi et ma sœur a écrit une lettre qu'elle lui a remise. Cette lettre du 30 octobre 1881 est celle qui a été écrite ce jour-là par ma sœur.

M. St. Jean fait motion que cette lettre soit produite au dossier.

Le juge—Oui, pour rafraîchir sa mémoire seulement.

M. St. Jean—Je fais tout de même motion pour la produire.

Le juge—Non, non.

M. St. Jean—Je suppose que j'ai le droit de faire motion.

Le juge—Ah ! vous avez bien le droit de faire motion pour produire tous les papiers possibles.

Le témoin—Le prisonnier est arrivé chez moi entre onze heures et midi et est parti de chez moi entre trois et quatre heures et quart. Cette lettre lui a été remise pour qu'il la portât à un messager à la gare, en destination de New-York.

Je reconnais l'enveloppe de cette lettre. Je me rappelle avoir vu Louis Naegelé ce jour-là. Il est venu chez moi entre midi et une heure et n'est resté que quelques instants.

GARE A LA LIGUE !

Q—Il a pris un coup ?

A cette question, on vit sortir de la foule la tête anxieuse d'un officier de la ligue de l'Ordre et de la Loi, guettant une cause.

R—Non, il a pris un cigare.

Le témoin—C'est Maria Fahey qui a écrit cette lettre.

La cour permet maintenant de produire cette lettre, parce qu'elle a été identifiée avec l'enveloppe.

A. M. Greenshields, en transquestion—Cette lettre est à peu près la seule raison qui me fait rappeler de cette date.

Je n'ai pas su si la femme et la famille du prisonnier étaient en cette ville ce jour-là. Sa femme est venue chez moi le lendemain. Le prisonnier m'a visité comme on se visite entre frères. Il n'est pas venu très souvent le dimanche. Rien autre chose que notre amitié l'a retenu chez moi ce jour-là. Les dimanches précédents, le prisonnier arrêtait chez moi à différentes heures, lorsqu'il avait affaire. Naegelé n'a pas donné de raison de sa visite. Il a pris un cigare. Le prisonnier mangeait de la soupe et Naegelé lui a dit : Bonjour. Ma sœur demeure chez moi. La lettre a été écrite dans la salle en ma présence et celle du prisonnier.

Louis Naegelé est entendu comme témoin. Il a fait partie de la force de police durant neuf ans, et il a été durant cinq ans employé au bureau des détectives. Le prisonnier est son beau-frère. La photographie qu'on lui montre est bien celle de l'homme qui lui fut présenté à Montréal sous le nom de Frank Wilson.

La première fois qu'il le rencontra ce fut à la fin de septembre dernier. Il le rencontra alors sur la rue St-Jacques. Il était avec le détective Fahey, qui le lui présenta sous le nom de Frank Wilson et qui se disait être à Montréal à la recherche d'un drôle de catin nommé McNeely ou McNeil.

Wilson prétendit alors qu'il était détective. Naegelé le croyait détective lorsqu'il fut arrêté avec Fahey sous soupçon de complicité dans le vol du Grand-Tronc. Lorsque lui, Naegelé, rencontra Wilson sur la rue St-Jacques, Wilson tira de sa poche une photographie, disant que c'était celle de McNeely, qui avait volé près de \$3,000.00 à Sago, Maine. Il (Wilson) dit aussi qu'il était détective de Portland, Maine.

Nous avions aussi reçu une photographie de McNeely. Je crois que j'ai vu Wilson une fois à la fin d'octobre. J'appartenais encore à la force de police.

C'est le samedi que j'ai entendu parler du vol pour la première fois. On en avait apporté la nouvelle au poste central. Le lundi suivant je vis Wilson. C'était entre le 8 ou le 15 novembre, au St. Lawrence Hall. Il était avec le prisonnier à la barre, nous étions dans la buvette et nous bûmes ensemble.

Une couple de jours après le prisonnier me dit : Louis, Wilson nous a dit tout le temps qu'il était un détectif, mais pour le peu que j'ai causé avec lui, je crois que c'est un menteur.

Une couple de jours après, je vis Wilson au St. Lawrence Hall. Je rencontrais Fahey qui me demanda ce que je pensais de Wilson. Je lui répondis que j'avais toujours cru que c'était un voleur et un menteur. Je lui avais demandé de me dire à quelle agence de détectifs il appartenait et il avait éludé ma question en me répondant : Oh ! je vous dirai cela plus tard.

Fahey m'avait demandé de me rendre à l'hôtel Richelieu pour y rencontrer Wilson, je n'y fus pas.

Le lendemain matin vers 7 ou 7.30 h., Fahey vint à ma demeure et me demanda si je m'étais rendu à l'hôtel Richelieu. Je lui répondis que non. Fahey me blâma de n'y être pas allé et me dit qu'il voulait que j'y aille parce qu'il suspectait Wilson à propos du vol du Grand-Tronc. Je répondis à Fahey que je n'avais plus rien à faire avec les arrestations parce que j'avais abandonné ma position comme détective. Fahey insista, disant que je devais l'aider pour cette arrestation. Je lui demandai comment il entendait agir dans ce cas. Il me répondit que nous devions chercher à gagner la confiance de Wilson et nous faire passer pour des voleurs.

Le prisonnier me dit que Wilson lui avait déclaré qu'il attendait un crocheur de première classe des Etats-Unis. Il me dit aussi que nous devions aller au fond de cette affaire.

Je conseillai à Fahey de s'assurer les services de Bureau qui était alors constable à la gare-Bonaventure.

J'ai vu aussi Wilson le mardi matin

dans la chambre No 14 de l'hôtel Richelieu. Puis je le revis le lundi soir où je fus présenté à Craig alias Maxwell. C'était encore dans la chambre No 14. Ce soir-là (lundi), Fahey était dans la chambre et il y resta 10 à 15 minutes.

Quand j'entrai dans la chambre, Fahey, Wilson et Craig s'y trouvaient. Je fus présenté à Craig par Wilson qui me demanda ce que je pensais de l'affaire du vol du Grand-Tronc. Je lui répondis que je n'en pensais pas grand-chose. Il n'en fut pas dit davantage sur cette affaire ce soir-là. Nous avons pris alors plusieurs verres ensemble.

J'ai vu Wilson le mardi soir. Je ne puis dire si c'est mardi ou mercredi soir que Bureau se trouvait au rendez-vous. Fahey n'y était pas le mardi mais nous l'avons rencontré ensuite.

Le lundi soir, Fahey n'a pas répondu un mot en réponse à la question de Wilson : que pensez-vous du vol du Grand-Tronc. Lors de la même conversation, il a été dit quelque chose relativement à l'ouverture de la route. Maxwell et Wilson parlèrent tous les deux de leur habileté à ouvrir les safes.

Je n'ai pas dit en cette circonstance que le vol à la gare Bonaventure fut l'affaire la plus maladroite que j'aie jamais vu. J'ai dit cela le soir suivant mais pas dans les termes qu'on m'attribuait la veille.

Je n'ai pas dit que nous avions eu beaucoup de difficulté à éloigner la foule des environs de la route, ni que j'avais empêché la foule, le dimanche, 30 octobre, d'approcher de la route.

Le dimanche soir nous nous étions entendus pour acquiescer aux demandes de Wilson et de Craig que nous jugions être des crocheurs et cela jusqu'à ce que nous les eussions arrêtés.

C'est alors que Craig, Wilson et moi nous nous rendîmes à la maison de Phillips. Harvey s'y trouvait et nous y sommes restés environ 20 minutes. Nous descendîmes la rue Sherbrooke longeant la rue St-Laurent, me rendant à ma demeure avec Craig et Wilson. Comme Fahey m'en avait donné instructions, je leur montrai les magasins où des vols pouvaient être opérés. Je leur montrai le magasin de bijouterie de M. Frémont. Nous marchions sur le côté gauche de la rue. Maxwell traversa la rue pour aller examiner le safe de cette maison et nous revint ensuite.

Arrivé au magasin Grothé je le fis remarquer à Craig et il me demanda s'ils y trouvaient bien des diamants. Je lui répondis oui.

Notre intentions était de leur laisser commettre une infraction dans ce magasin le samedi soir et de les arrêter en flagrant délit.

Le mercredi précédent notre arrestations, je rencontrais Wilson et Maxwell à l'hôtel Richelieu, après que nous étions allés à la maison Phillips.

D'après l'ordre de Fahey j'ai conduit Bureau à la chambre de Wilson, à l'hôtel Richelieu. Quand je fus pour chercher Bureau celui-ci était couché au poste central de police et j'obtins du sergent Beattie la permission de l'emmener avec moi. C'était avant que Bureau partît pour sa ronde à 9 heures.

J'avais attiré l'attention de Bureau sur Wilson le lundi matin et je lui avais dit de m'aider. Chemin faisant, je prévins Bureau que quand il serait présenté à Craig, il devrait dire : Est-ce un homme aussi bon que vous ? Quand Bureau entra dans la chambre il répéta les paroles que je lui avais donné instruction de dire. Wilson parut effrayé et alors il me demanda, Que pensez-vous du vol du Grand-Tronc, pensez-vous que c'est Taylor ? Je lui répondis oui, en lui faisant un clin d'œil, et il partit après avoir pris un verre.

C'est après le départ de Bureau que les vols du samedi furent projetés. Je dis : "Si nous volons lorsque Bureau sera de garde, il nous protégera." Nous avions projeté des vols chez Chaput, près du marché Sainte-Anne, chez Walker et à l'hôtel Bodega. Je ne crois pas qu'il ait alors été question de vol aux chars us-bains.

Fahey et moi nous nous revîmes au poste central et nous nous entendîmes avec le sergent Richard pour nous tenir prêts à les arrêter. Tout cela fut d'après les ordres de Fahey.

Transquestionné par M. Geoffrion, le témoin dit :—J'ai parlé à Wilson à propos du vol du Grand-Tronc, le lundi que je le rencontrais pour la première fois. Nous nous arrangeâmes pour arrêter Maxwell quand il volerait. Il me dit : la meilleure chose à faire c'est d'arrêter cet homme. Il y a \$7,000 de récompense pour cela. Nous devons l'arrêter pour des vols qu'il va commettre et non pour ceux commis dans le passé. Wilson dit : "Jimmie (Craig) parle peu, mais c'est un des meilleurs voleurs aux Etats-Unis."

Nous avions l'intention de lui faire faire cet aveu afin de le surprendre sur le fait même. Fahey avait déjà gagné la confiance de Wilson. Je ne l'avais pas encore. J'avais reçu instructions de Fahey d'amener la conversation sur le vol du Grand-Tronc. Wilson cependant en parla le premier et Craig lui dit : "Bien, mon-homme, je vous aurais frappé pour avoir laissé tant d'argent derrière vous."

CONFERENCE INTEPROVINCIALE

S'il s'est trouvé des assemblées délibérantes pour avaler, sans la moindre tentative de résistance, les propositions soumises et passées à la conférence de Québec, il en est d'autres qui, en dépit de la pression exercée sur elles, ont eu le courage de protester.

Nous citerons ici l'exemple du Conseil législatif du Nouveau-Brunswick qui non seulement a refusé de se faire l'instrument des volontés et des desirs de l'hon. M. Blair, premier-ministre de cette province, mais qui a encore adopté par onze voix contre quatre une mesure de l'hon. John Young condamnant les résolutions acceptées à la conférence de Québec et avisant la Reine de n'en tenir aucun compte.

Un détail qui a son importance ici et que les journaux libéraux seront sans doute bien aises de savoir, c'est que les quatre à cinq grils nommés à la chambre haute par l'hon. M. Blair ont voté sans hésitation pour la motion de censure.

LEGISLATURE DE LA NOUVELLE-ECOSSE

M. Roche, député à la législature de la Nouvelle-Ecosse, a présenté samedi une série de résolutions tendant à déclarer que l'Union de la Nouvelle-Ecosse avec le Canada n'avait donné aucun résultat satisfaisant pour cette province et qu'elle avait été préjudiciable à son progrès.

Les résolutions demandent encore la rupture du pacte fédéral et l'union commerciale avec les Etats-Unis.

La proposition de M. Roche sera discutée prochainement par la législature.

Le Canada, de St-Paul, annonce que madame Edmond Mallet, l'épouse de notre distingué compatriote le Major Edmond Mallet, de Washington, est dangereusement malade.

MISSISQUOI

On nous télégraphie de Montréal, 27 :

"La votation a eu lieu aujourd'hui dans le comté de Missisquoi. M. Meigs, libéral, a été élu par au-delà de 150 voix. M. Baker était son adversaire."

IL NE PEUT ÊTRE SUPPRIMÉ

Le Conseil législatif du Nouveau-Brunswick donne bien du tracas au chef de l'Exécutif de cette province.

Son attitude indépendante, son refus de s'incliner devant les arrêts rendus par le pouvoir, lui ont valu une persécution presque continue doublée de la colère et de la vengeance du premier-ministre, l'hon. M. Blair.

Depuis que les événements l'ont porté au pouvoir, l'hon. M. Blair a dirigé constamment ses efforts à faire disparaître cette Chambre Haute qui, non contente de résister à ses volontés, immobilisait impitoyablement nombre de mesures qui lui paraissaient mériter un meilleur sort. Pour arriver plus vite à son but, il nomma de temps à autre à la Chambre Haute des amis politiques qui s'engageaient formellement en prenant possession de leur siège à voter pour sa suppression.

On sait comment ces promesses furent tenues. Une fois bien installées dans leurs fauteuils, les créatures de l'hon. M. Blair ne voulurent plus se souvenir de leur parole engagée et refusèrent, chaque fois que la demande en fut faite, de décréter leur déchéance.

Cette violation de promesses ne manqua point d'indigner M. Blair. Dans une de ses dernières harangues devant l'Assemblée législative, il s'emporta contre la chambre haute et déclara publiquement qu'il avait placé sa confiance en des amis qui en étaient indignes.

Le *Moniteur Acadien*, qui fait part à son public de tous ces incidents, conseille à M. Blair de changer de tactique et de rendre maintenant justice à l'élément français en le faisant représenter dans la chambre haute.

LA DEMISSION DE M. McSHANE

Entrevue de l'ancien ministre et d'un reporter du "Star"

CE QU'EN PENSE UN LIBÉRAL

Une moitié de l'histoire de la crise du cabinet de Québec est connue, dit le *Star*, et cette moitié c'est la démission du *People's Jimmy*; l'autre moitié, qui se compose de la démission projetée du premier-ministre lui-même, est réservée pour le cercle officiel des hommes politiques de Québec. Cependant, on sait ici sans le moindre doute que le premier-ministre a eu, à un moment donné, l'intention de se démettre avec M. McShane, mais il changea d'idée subseqüemment.

Le premier ministre est absolument dégoûté des castors, et il a décidé de ne plus se rendre davantage à leurs dictées. Vendredi dernier, il a eu une conférence prolongée avec M. McShane, dans la chambre de ce dernier, à l'hôtel St. Louis, et tous deux décidèrent de mettre leurs démissions dans les mains du lieutenant-gouverneur. Le ministre des Travaux Publics fit la chose le premier. Pendant ce temps-là, l'hon. M. Mercier consulta ses collègues et il décida, contrairement aux promesses qu'il avait faites à M. McShane, de ne pas abandonner la barque. Les amis de M. McShane considèrent cela comme un joli moyen pour le premier ministre de se débarrasser de M. McShane. Mais le fait qu'il a essayé ensuite de le faire revenir sur sa décision, détruit ce soupçon. M. McShane ne voulait pas retirer sa démission.

L'hon. M. McShane, ex-ministre des Travaux Publics, est arrivé de la vieille capitale samedi dans la nuit. Un grand nombre de ses amis sont allés le voir à sa résidence de la rue Université. Lorsque le reporter du *Star* se présenta, il était occupé à lire les journaux.

"Lorsque le temps sera arrivé," dit-il, "le public saura de mes nouvelles. D'ici là, qu'il me suffise de dire que j'ai maintenu ma position comme un homme honorable tandis que d'autres étaient traités comme des chiens; ils n'en font pas de cas parce qu'ils jouissent des émoluments de leur charge. J'ai préféré conserver mon humanité et mes principes d'indépendance, et aucune position au monde ne me les fera sacrifier."

"Appuyez-vous le gouvernement?" "Je ne veux rien dire. J'ai été élu comme libéral, mais non rielliste, national ou castor. Je suis resté libéral de cœur, rendant justice aux conservateurs comme à mes propres partisans. J'ai été fidèle à tous ceux qui sont venus en contact avec moi en ma qualité de ministre quand il s'agissait d'un acte de justice."

"Certaines personnes disent qu'on vous a fait résigner parce que vous avez dépassé vos appropriations?"

"Dépassé mes appropriations! C'est ce qu'ils disent. Bien, si je les ai dépassées je n'ai pas mis la balance dans ma poche comme certains d'entre eux font; c'était pour le pauvre monde de Québec. La cause du trouble, ce sont ces... ces cerceaux étroits de castors qui ne pouvaient souffrir que je donnasse des situations aux protestants. Pendant l'absence de Mercier, ils ont chassé plusieurs protestants du palais de justice et les ont remplacés par des castors. Les Montréalais n'ont pas d'idée de la manière dont la clique castor dirige les affaires à Québec. Mercier est sans pouvoir entre leurs mains."

M. McShane refusa de parler davantage.

Un politicien éminent du district de Québec est arrivé en cette ville aujourd'hui. Il est intime avec le Premier et l'on peut se fier à ses assertions.

"Je connais la vraie raison de la résignation de M. McShane, a-t-il dit à un reporter du *Star*," mais vous ne mentionnez pas mon nom. Une petite conspiration a été organisée par l'élément national pour expulser McShane. Au fond de cette conspiration étaient l'honorable Arthur Turcotte et le bras droit de Mercier, Ernest Pacaud, propriétaire de l'*Electeur*.

A l'exception de M. Mercier, tous les ministres s'opposaient à tout ce que M. McShane proposait de faire pour l'avantage de la population de cette province, surtout pour celui de l'élément anglais. Ils s'opposaient systématiquement à tout projet de nature à favoriser la population d'origine anglaise ou irlandaise.

Le ministre des travaux publics menait à bonne fin les projets qu'il avait entrepris, en dépit de ses collègues appartenant au parti national, jusqu'à ce que ceux-ci formèrent un complot pour le faire renvoyer du cabinet.

M. McShane s'en va les mains nettes. Quelques-uns de ses collègues et des *boodlers* de leurs amis ne pourraient en faire autant.

Si M. McShane voulait parler, il pourrait citer des cas de dilapidation plus que suffisants pour renverser n'importe quel gouvernement.

Après avoir fait allusion à l'affaire de Témiscouata dont quelques journaux ont parlé, le même politicien ajouta que M.

McShane serait en état de raconter aussi comment un ministre national, qui s'était opposé systématiquement à ce que des crédits fussent accordés au département des travaux publics, s'empressa de faire sanctionner ces mêmes crédits par un arrêté en conseil pendant que M. Mercier était en Europe, et M. McShane à Montréal. Tous ces scandales transpirent certainement à la prochaine session de la Législature et on peut s'attendre à des séances orageuses.

La chose est bien simple: on ne voulait plus de M. McShane dans le ministère. C'est un homme juste et, suivant moi, son départ de Québec porte un rude coup au gouvernement. C'était le seul homme qui, avec M. Mercier, put faire régner l'accord parmi les libéraux.

—Croyez-vous, demanda le reporter, que les chances du parti conservateur soient plus favorables aujourd'hui que jamais?

—Oui. L'élément anglais va se tourner contre le gouvernement et c'est en prévision de cela que M. Mercier a déclaré que M. Noyes serait probablement choisi comme ministre. Les nationaux trahissent M. Mercier, lorsqu'ils le jugent opportun, comme ils ont trahi le parti conservateur. Je sens que le navire fait eau de toutes parts.

LE PROCÈS DE FAHEY

Le procès de Fahey peut être rangé dans la catégorie des procès qui ont le plus justement passionné l'opinion publique depuis quelques années.

Nos cours d'assises ont vu défiler devant elles bien d'étranges criminels mais un agent de police de sûreté se transformant en escroc et faisant profession de voler, était encore un cas inusité!

Préposé au bon ordre de la société, chargé de veiller à sa sécurité, le crime de Fahey, se faisant le complice ou le chef des filous, avait un caractère de gravité qui n'a point échappé à personne. On ne peut même envisager sans épouvante l'étendue du mal qu'il aurait pu causer, si, se couvrant de sa qualité officielle d'agent de la sûreté, il lui eût été loisible de continuer son infâme métier.

En le prenant dans ses rêts, la justice a probablement évité à la ville de Montréal bien d'autres malheurs, et le jury qui a condamné ce misérable a, tout en s'acquittant d'un devoir pénible, soulagé la conscience publique.

CHEZ LES FRÈRES MARISTES

Le 18 courant a eu lieu, à Saint-Athanase d'Iberville, dans la chapelle du Noviciat des Frères Maristes, une cérémonie religieuse d'une grande importance; c'est la première prise d'habit dans un Institut nouvellement établi au Canada, dirigeant déjà six écoles, occupant 40 religieux français et irlandais.

Cette congrégation fondée en France, il y a à peine soixante-dix ans, compte plus de 4,000 religieux et 700 novices, tant en Europe que dans les autres parties du monde.

La société des Frères Maristes a établi son premier noviciat au Canada à Saint-Athanase d'Iberville, le 1er mai 1887. Dix novices canadiens-français s'y forment aux vertus religieuses, aux connaissances de l'enseignement et de la science pédagogique; car le but de cette utile congrégation est l'instruction chrétienne de la jeunesse.

Monseigneur l'Evêque de Saint-Hyacinthe devait présider la cérémonie, fixée au 18 mars 1888, mais une indisposition regrettable l'a obligé de déléguer le Rev. M. Ouellet, supérieur du collège de sa ville épiscopale. Le vénérable chanoine, à l'issue de la messe, a adressé une pathétique allocution aux six novices appelés à se revêtir de l'habit religieux et dont les noms suivent:

Joseph Beaudry, de Saint-Valérien, frère Bonaventure.
Narcisse Longtin, de Saint-Athanase, frère Charles-Marie.
Francis McAleer, de Dergany, Irlande, frère Francis.
William Lambert, de Lewiston, frère Joseph-Zéphirin.
Auguste Ouellette, de Ste-Anne-la-Potatière, frère Louis-Noël.
Domina Wyre, de Saint-Urbain, [frère Marie-Elphège.

LE SERVICE CIVIL

Une dépêche d'Ottawa nous apprend que les examens du service civil qui avaient lieu au mois de mai et en novembre, ne se tiendront plus qu'une seule fois par année.

LES FUNÉRAILLES DU SÉNATEUR ROLLAND

CÉRÉMONIES TRÈS IMPOSANTES

Les obsèques de feu l'honorable J. B. Rolland, sénateur, ont été célébrées mardi matin à l'église Notre-Dame à Montréal, avec toute la pompe et la solennité qui convenaient à la mémoire de cet homme distingué.

La majesté du cortège funèbre qui a escorté les dépouilles mortelles à leur dernière demeure a surpassé tout ce que l'on a vu à Montréal depuis un grand nombre d'années, même celle du cortège funèbre de feu l'honorable M. Sénécal, qui était pourtant si grande et si imposante.

Le char funèbre était traîné par quatre chevaux noirs, richement caparaçonnés de deuil.

Les porteurs des cordons du poêle étaient l'hon. M. Chapleau, secrétaire d'Etat, l'hon. M. Lacoste, sénateur, M. Victor Hudon, M. M. A. Dubord, Z. Chapleau, libraire, G. A. Nantel, M. P. P., MM. I. P. Déry, de Québec, et Edw. Murphy.

Le deuil était conduit par M. J. B. Rolland, l'échevin D. Rolland, M. Donatien Rolland et M. V. Rolland, fils du défunt; M. R. Préfontaine, M. P. J. L. Archambault, avocat, et A. A. Foucher, médecin, gendres du défunt.

Le cortège se composait d'une foule de juges, de magistrats, d'avocats, de médecins, d'industriels, de commerçants, de cultivateurs et d'ouvriers de Montréal et des environs, principalement de St-Jérôme, où le défunt était tenu en grande estime et considérations, ainsi du reste, qu'à Montréal et partout où il était connu.

Tous les échevins français de Montréal, un grand nombre d'échevins anglais et irlandais, et d'anciens échevins ont assisté ux funérailles.

On remarquait en outre, les honorables juges sir A. A. Dorion, Mathieu, Loranger, Ouimet, Gill, Desnoyers et Dugas, les honorables M. Laviolette, Champagne, Chauveau, Thibaudeau, le lieutenant-colonel Audet, etc., etc.

L'église était en grand deuil et très sombre. La levée du corps ayant été faite par M. l'abbé Sentenne, curé le service a été chanté par M. le curé Labelle M. l'abbé Loneran, diacre et M. l'abbé Sorin, sous-diacre.

Dans le sanctuaire assistaient environ cinquante membres du clergé, parmi lesquels, les messeurs du séminaire, M. l'abbé Marcoux, vice-recteur de l'Université Laval; MM. les abbés Verreau, Racicot, de l'évêché; Charpentier, Adam, Valois, Rousselot, Donnelly, Pelletier, de Saint-Jérôme.

Le chœur, dirigé par M. Charles Labelle, a chanté la messe de *Requiem* harmonisée, l'Offertoire des Morts, de Sabatier, et le *Pie Jesu*, de Chs. Labelle soliste E. Lebel. Le chœur était composé de près de cent voix.

LA CONSTITUTION DE L'EMPIRE ALLEMAND

On signale dans plusieurs villes de l'Allemagne du Sud, telles que Dresde, Francfort et Munich, une certaine tendance à discuter librement la constitution de l'empire et l'autonomie des Etats confédérés.

La clause de la constitution actuelle, d'après laquelle l'empereur d'Allemagne a le droit de déclarer la guerre, donne lieu à un échange d'idées entre des hommes politiques influents dans ces pays, et les cours mêmes ne sont pas étrangères à ce mouvement d'opinion qui demande un changement de cet état de choses.

Le *Vaterland*, de Munich, dit que "le moment est venu de refaire l'autonomie de la Bavière telle qu'elle était avant 1870, avec cette restriction, que pour déclarer la guerre, il faudrait le consentement unanime des souverains de la confédération."

Le *Vaterland* croit savoir que "l'empereur Frédéric a touché ce sujet dans sa dernière lettre au prince-régent. Les rois de Saxe et de Wurtemberg, le grand-duc de Bade se rangeront à l'avis du prince-régent Luitpold, qui est, en Allemagne, l'ami le plus intime du nouvel empereur.

Le *Fremdenblatt* confirme les renseignements donnés par le *Vaterland*.

Nos dépêches nous apprennent que le *Moniteur de Rome* a été saisi pour avoir publié l'analyse d'une brochure espagnole sur la question romaine.

M. Désiré Nisard, publiciste et membre de l'Académie française, vient de mourir à l'âge de 82 ans.

BAUME NASAL

RHUME DE CERVEAU

CATARRHE

Gaëron Position

CATARRHE

SOULAGEMENT

Immédiate

Rhume de Cerveau

Influenza, etc.

Facile à employer

Ce n'est pas un Tabac, Poudre ou Liquide. Prix 50c et \$1.00. Si vous ne le trouvez pas chez votre Pharmacien, il vous sera envoyé, port payé, sur réception d'un bon. Adresses:

FULFORD & CO., Brockville, Ont.

Loterie Nationale

CLASSE D.

TIRAGES LE TROISIÈME MERCREDI DE CHAQUE MOIS

Le dixième tirage mensuel aura lieu

Mercredi, 18 Avril 1888,

A 2 heures p. m.

VALEUR DES LOTS:

\$60,000.00

Première Série

NOMENCLATURE DES LOTS		
1 Immeuble.....	de \$5,000	\$5.00
1 Immeuble.....	de 2,000	2.00
10 Terrains à Montréal..	de 300	3.00
15 Ameublements.....	de 200	3.00
20 do.....	de 100	2.00
100 Montres d'or.....	de 50	5.00
1,000 Montres d'argent....	de 20	20.00
1,000 do.....	de 10	10.00

2,147 Lots valant \$50.00

\$1.00 LE BILLET

Deuxième Série

NOMENCLATURE DES LOTS		
1 Immeuble.....	de \$1,000	\$1.00
100 Chaînes d'or.....	de 40	4.00
1,000 Services de toilette..	de 5	5.00

1,101 Lots valant \$10.00

25 Cts LE BILLET

LE SECRÉTAIRE,

S. E. LEFEBVRE

RUREAU

19, RUE SAINT-JACQUES, Montréal.

VICTOR MARIER, Agent pour la vente de tous les billets à Québec, et à qui toute demande de billets par lettre doit être adressée, No. 83, rue d'Aiguillon

26 décembre 1887

L'Expérience du Révérend

PÈRE WILDS.

Le Rév. Père Z. P. Wilds, missionnaire très connu de la ville de New York, et frère de feu l'éminent Juge Wilds, de la Suprême Cour du Massachusetts, écrit ce qui suit:

"78 E. 54th St., New York, 16 Mai, 1882."

MESSRS. J. C. AYER & Co:

Je fus, l'hiver dernier, en proie à une humeur fort mauvaise, mes membres de démangeaisons intolérables, mes souffrances étaient terribles, outre les démangeaisons, un feu intense me consumait, il m'était impossible de supporter la plus légère couverture. Je souffrais en même temps d'un violent catarrhe, et d'une toux catarrhale; j'avais perdu l'appétit, et mon système était au plus bas. Connaissant la valeur de la **SALSEPAREILLE D'AYER**, soit par observation dans plusieurs cas de maladie, soit par l'usage que j'en avais fait moi-même quelques années auparavant, je commençai à m'en servir, pour me remettre, s'il était possible, à ma santé et à mes souffrances. Mon appétit commença à revenir presque à la normale dose. Après un temps très-court la fièvre et les démangeaisons se calmèrent, et tout signe d'irritation de la peau disparut. Mon catarrhe et ma toux disparurent aussi, et ma santé s'améliorait graduellement et devenait excellente. Je me sens cet jour cent plus fort et plus bas. Connaissant la valeur de la **SALSEPAREILLE D'AYER**, je me suis tout de suite confié à la meilleure médecine pour purifier le sang. J'en prenais trois petites doses par jour, et avant que la deuxième flacon fût fini, ma santé était complètement rétablie. Je mets ces faits à votre disposition, vous devez les publier dans l'intérêt de nos semblables.

A vous, avec respect, **Z. P. WILDS.**

Le cas cité ci-dessus est un entre mille. Nous recevons journellement des attestations de cures merveilleuses, toutes prouvées par la faculté de la **SALSEPAREILLE D'AYER** pour guérir toutes les maladies provenant de l'impureté et de la pauvreté du sang et d'une vitalité affaiblie.

La Salsepareille d'Ayer

purifie, enrichit, et fortifie le sang, stimule l'action de l'estomac et des intestins, et par conséquent met le système à même de résister avec succès aux attaques de toutes les Maladies Scrofuleuses, Eruptions de la Peau, Rhumatismes, Catarrhes, Débilité Générale, et tous les désordres résultant d'un sang pauvre et corrompu et d'un système faible et débile.

PRÉPARÉE PAR LE

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
En vente dans toutes les Pharmacies; prix six flacons pour \$5.

EN FRANCE

Jours le général Boulanger—Mancures déloyales des ennemis du général. Son départ de Clermont-Ferrand—Il est prêt à répandre son sang pour la France—Le général Boulanger devant le cœur d'enquête—Le jugement de la cour.

Paris, 27.—A la chambre des députés, M. Michelin a produit une affiche qu'on distribuait dans plusieurs quartiers de Paris et qui invitait le public à assister à la réunion devant être présidée par le général Boulanger et durant laquelle plusieurs orateurs, parmi lesquels MM. Rodd, Laisant, Boulanger et Michelin, prendraient la parole.

M. Michelin a déclaré que cette affiche avait qu'un but malicieux et qu'elle était qu'une vile manœuvre dirigée contre un homme que ses ennemis veulent ruiner.

M. Sarrien, ministre de l'intérieur, a répondu que le gouvernement n'avait aucune connaissance de cette affaire et qu'on pouvait en aucune façon le rendre responsable de ce fait.

La démonstration sympathique dont le général Boulanger a été l'objet à son départ de Clermont-Ferrand avait un caractère remarquable. Dès l'aube, des groupes de jeunes gens, après avoir parcouru les rues de la ville, se sont réunis devant la résidence du général attendant qu'il leur apparût. Après huit heures, le général est sorti de son hôtel, ayant sa main au bras. La foule l'a accueilli par des acclamations de : *Vive Boulanger!* et l'a accompagné jusqu'à la gare en chantant : *Il reviendra.* Une députation du conseil municipal l'a reçu à la gare, et la petite fille du maire, vêtue de blanc et portant une ceinture tricolore, lui a présenté un bouquet de fleurs en lui disant : *Général, adieu! Lorsque la France aura besoin de vous, vous ne lui manquerez pas.*

Le général a répondu : "En quatre circonstances, j'ai versé mon sang pour mon pays, et je suis prêt à en verser la dernière goutte si la France me demande de le faire."

Paris, 27.—Le conseil d'enquête dont on comparait le général Boulanger aura qu'à répondre à la question suivante : "La conduite du général Boulanger justifie-t-elle sa radiation des cadres de l'armée?" Deux des membres du conseil d'enquête, les généraux Favier et Bressonnet se sont déjà prononcés sur l'affirmative au cours d'une conversation intime. Ils ajoutent, cependant, que Boulanger devrait être mis à la retraite et non en réforme afin que le ministère de la guerre puisse le rappeler au service actif dans le cas où il jugerait la chose nécessaire.

L'incident le plus ridicule dans l'affaire Boulanger est le canard auquel le *National* a donné l'hospitalité de ses colonnes suivant lequel Mme Mackay, par l'intermédiaire du comte Dillon, aurait mis millions à la disposition du général Boulanger pour aider celui-ci à faire un coup d'Etat. Mme Mackay est naturellement très indignée des intentions qu'on lui prête et elle a envoyé aux journaux la lettre suivante : "Le raconter est absolument faux. Ni mon mari ni moi n'avons jamais parlé au général Boulanger. Nous ne le connaissons même pas. Le comte Dillon, dont on a mentionné le nom et qui est un ami intime du général Boulanger, n'est autrefois le directeur de la compagnie du câble commercial, mais a quitté depuis quelques mois cette compagnie. Je n'ai pas vu le comte Dillon ni un membre quelconque de sa famille depuis plus d'un an."

Paris, 27.—La cause du général Boulanger a paru devant la cour d'enquête aujourd'hui. Son avocat n'a parlé qu'une dizaine de minutes. Le général est retourné à la résidence de M. Laguerre. La cour a rendu son jugement mais on n'en connaît pas la nature avant qu'il soit remis au président Carnot.

5 hrs p. m.—Il est rumeur que la cour a décidé de renvoyer le général Boulanger. Le cabinet discutera cette décision demain. La foule a acclamé le général Boulanger quand il est sorti de la cour.

Paris, 27.—La Chambre des députés, hier, a décidé par un vote de 290 à 170 de consacrer la proposition de la Cie du Canal de Panama pour l'émission d'un emprunt.

La convention des républicains

New-York, 27.—Le comité républicain de l'Etat de New-York s'est réuni à l'hôtel de la Cinquième avenue, et a décidé que la convention d'Etat où seront choisis les délégués à la convention nationale de Chicago, se réunira le 16 mai prochain à Buffalo. La ville de Rochester avait seule proposé en concurrence avec celle qui a été finalement désignée.

Mine d'or

OTTAWA, 26.—Un nouveau gisement de précieux métal a été découvert dans le district de Nipissing, township Carier. C'est un sauvage qui a trouvé cette mine, qui est située à moins d'un mille de la voie du Pacifique Canadien.

PARIS-CANADA.

Nous détachons les informations suivantes du *Paris-Canada* du jeudi, 8 mars :

—Inscrits au Commissariat général du gouvernement du Canada, 10, rue de Rome :

M. F. Robertson, Montréal; R. R. Hicks et M. F. Widder, Toronto; Mgr. Tanguay, Ottawa; M. J. Hoolahan, Montréal; M. J. D. Chartrand, lieutenant de zouaves, Saint-Hippolyte-du-Fort; M. S. Richer, Saint-Hyacinthe; M. Anderson, Ottawa; M. Martial Chevalier, Montréal.

—On a célébré, la semaine dernière, le mariage de Mademoiselle Marie Chevalier, fille de M. Martial Chevalier, ministre plénipotentiaire, ancien consul général de France au Canada, avec M. Armand Brun.

Les témoins du marié étaient M. de Rouville et M. Brölemann, maître des requêtes au Conseil d'Etat.

Les témoins de la mariée étaient M. Emile Pereire et M. Paul Leroy-Beaulieu.

Beaucoup de monde élégant et grand déploiement de toilettes.

Le défilé à la sacristie a duré près d'une heure; sept ou huit cents personnes appartenant au monde diplomatique et financier, sont venus saluer les mariés.

—M. Pierre Boucher de Crèvecoeur vient d'épouser, à Boulogne-sur-Mer, Mlle Constance Rolland, fille de M. le commandant Rolland, officier de la Légion d'honneur. Le jeune couple partira très prochainement pour le Canada, prendre possession de la propriété que M. de Crèvecoeur a achetée dans le comté de Compton.

—M. Percy Woodcock quitte Paris avec sa famille au commencement de la semaine prochaine. Il passera une dizaine de jours en Hollande et s'embarquera à Anvers pour retourner au Canada, à bord du *Netherland*, le 24. Durant ce nouveau séjour de deux ans, M. Woodcock a exécuté plusieurs œuvres remarquables. Son talent si fin et si gracieux est en grand progrès.

—M. le juge Routhier a quitté Rome pour Naples, et vers le 20 mars se mettra en route pour l'Autriche, l'Allemagne et la Hollande, arrivant à Paris vers le 20 avril.

—Le conseil général des Facultés de Paris réuni sous la présidence de M. Gréard, vice-recteur, a décidé l'échange régulier des publications académiques entre l'Université de Paris et l'Université Laval, de Québec.

—Nous apprenons que plus de 50 familles françaises et belges ont déjà retenu leur passage sur le *Panama*, le *Château Léonville*, et le *Henri IV*, de la ligne Bossière. Plusieurs de ces familles vont s'établir dans les Cantons de l'Est.

Spécifique

Contre la Bronchite et les Toux opiniâtres

Tous les jours pour ainsi dire, nous entendons louer les remèdes préparés par le Dr Ed. Morin, tous produisant d'excellents résultats et donnant complète satisfaction. Pour le prouver, nous vous prions de lire le certificat suivant qui vous fera voir la grande efficacité d'une de ses préparations, le "Vin Créosoté."

(CERTIFICAT)

Baie St Paul, 18 novembre 1887.

MM. Ed. MORIN & C^{ie}.

Québec.

Messieurs,

Pendant six mois, je me suis vu sous le coup d'une bronchite qui paraissait vouloir m'arracher à ma famille le plus vite possible, tout en me faisant endurer les souffrances les plus cruelles. Il me semblait que plus je prenais de consultations et de remèdes, plus le mal empirait et devenait sérieux.

Déjà, j'avais pris la partie d'abandonner tout médicament : je me disais que ma maladie était incurable ; mais je m'étais trompé, car une heureuse annonce est venue me dire que, si je voulais être guéri, soit de bronchite, toux, asthme, etc., etc., il fallait me procurer une bouteille de *Vin Créosoté* du Dr Ed. Morin. Immédiatement, j'eus de ce vin, et non quelque bouteille, mais une seule a suffi pour faire disparaître complètement ma bronchite.

Depuis ce temps, j'eus l'occasion de me procurer encore six bouteilles de ce même vin, que je conserve comme m'ayant rendu la santé et pouvant encore la rendre, soit à d'autres, soit à moi-même.

Je vous félicite donc, chers messieurs, de votre excellent et incomparable remède, le *Vin Créosoté*, et ne saurais trop le recommander.

Croyez, messieurs, à toute ma gratitude et agréez, etc.

P. ALLARD,

Marchand

c. d.

L'Enfant pleure, il veut son Castor!

Cécité

Un homme que tout Québec connaît, M. Fuchs, tailleur, est devenu complètement aveugle. Il a été conduit à Montréal, où il suivra le traitement du Dr. Desjardins.

Opération chirurgicale

La semaine dernière, une femme de St-Romuald a subi une sérieuse opération. Les Drs. Lambert et Lemieux ont pratiqué sur elle l'ablation du sein gauche, nécessitée par le développement d'un cancer. L'opération a bien réussi et la malade est en voie de guérison.

Une autre opération de ce genre sera faite cette semaine à St-Jean Chrysostôme par le Dr Lambert.

Transaction immobilière

Une maison de briques à deux étages, renfermant un magasin et une résidence avec en outre deux bâtisses et un terrain formant une superficie de 3,000 pieds, le tout sis à l'angle des rues Prince-Edouard et Dorchester, a été adjugé vendredi par le sheriff pour la somme de \$1,445, ce qui ne couvre pas les hypothèques et autres réclamations sur l'immeuble.

Accident de chemin de fer

Encore un déraillement de chemin de fer dont l'idée des conséquences possibles fait dresser les cheveux sur la tête, et qui n'a cependant causé que quelques légers dommages matériels!

Le convoi du Pacifique Canadien parti de Québec à 1. 30 heure vendredi l'après-midi, allait s'engager sur le Pont Rouge, lorsque la charrie placée à l'avant a déraillé. On ne s'en est pas aperçu de suite, et ce n'est que lorsqu'après avoir franchi le pont, la locomotive, le fourgon et le char des malles ont à leur tour quitté les rails, qu'on a constaté avec épouvante qu'on venait d'échapper à une terrible catastrophe.

Il a fallu plusieurs heures pour remettre le train sur la voie, et l'on n'est arrivé à Montréal qu'à quatre heures samedi matin.

Le convoi parti d'ici à dix heures vendredi soir, a en conséquence mis douze heures à se rendre à Montréal.

Le jour de Mardi Gras fut dévancé

Le 7. Février 1888 (Mardi, toujours le mardi) à midi, le 21ème grand tirage mensuel de la Loterie de l'Etat de la Louisiane a eu lieu à la Nouvelle-Orléans. Le tirage s'est fait à une date antérieure, parce que le 14, le second mardi de février, était le mardi gras, observé comme fête légale. Le tirage s'est fait sous la surveillance des généraux G. T. Beauregard, de La... et Jubal A. Early, de Va. Le No 71,575 a gagné le premier prix capital de \$150,000. Ce numéro avait été vendu en fractions de dixièmes à \$1 chacune, envoyée à M. A. Dauphin, Nouvelle-Orléans. La... pr Robert Poutz, Frankfort, Michigan, une fraction appartenait à Mme V. Gilly, No 206 rue Saint Philippe, Nouvelle-Orléans : une fraction appartenait à John C. Pohl, Michigan, city, Ind. et fut payée par la première banque nationale de cette ville ; une partie fut payée à Geo. J. Johnson, Barraga, par Wm. Coach, de Baraga ; trois dixièmes furent payés à des citoyens de San Francisco, par la première banque de la Louisiane, par la banque Anglo-Californienne, de San Francisco ; une fraction fut payée à Matthew Steffens, rue Harrison, Chicago, etc. et... Le billet No 42,412 a gagné le second prix de capital de \$50,000. Le billet No 61,553 a gagné le troisième prix capital de \$20,000 aussi vendu en fractions de dixièmes. Une fraction appartenait à L. Carter, Santa Clara, Cal., une à Joe Declue, Bonne Terre, Mo., une à S. W. banque Nationale de Philadelphie. Le reste fut envoyé à peu partout. Les billets 13,648 et 25,447 gagneront chacun les deux quatrièmes prix de \$10,000, vendus en fractions aussi un peu partout. On peut obtenir toute information en s'adressant à M. A. Dauphin, Nouvelle-Orléans, touchant le 21ème grand tirage qui aura lieu Mardi, le 10 Avril.

Le 7. Février 1888 (Mardi, toujours le mardi) à midi, le 21ème grand tirage mensuel de la Loterie de l'Etat de la Louisiane a eu lieu à la Nouvelle-Orléans. Le tirage s'est fait à une date antérieure, parce que le 14, le second mardi de février, était le mardi gras, observé comme fête légale. Le tirage s'est fait sous la surveillance des généraux G. T. Beauregard, de La... et Jubal A. Early, de Va. Le No 71,575 a gagné le premier prix capital de \$150,000. Ce numéro avait été vendu en fractions de dixièmes à \$1 chacune, envoyée à M. A. Dauphin, Nouvelle-Orléans. La... pr Robert Poutz, Frankfort, Michigan, une fraction appartenait à Mme V. Gilly, No 206 rue Saint Philippe, Nouvelle-Orléans : une fraction appartenait à John C. Pohl, Michigan, city, Ind. et fut payée par la première banque nationale de cette ville ; une partie fut payée à Geo. J. Johnson, Barraga, par Wm. Coach, de Baraga ; trois dixièmes furent payés à des citoyens de San Francisco, par la première banque de la Louisiane, par la banque Anglo-Californienne, de San Francisco ; une fraction fut payée à Matthew Steffens, rue Harrison, Chicago, etc. et... Le billet No 42,412 a gagné le second prix de capital de \$50,000. Le billet No 61,553 a gagné le troisième prix capital de \$20,000 aussi vendu en fractions de dixièmes. Une fraction appartenait à L. Carter, Santa Clara, Cal., une à Joe Declue, Bonne Terre, Mo., une à S. W. banque Nationale de Philadelphie. Le reste fut envoyé à peu partout. Les billets 13,648 et 25,447 gagneront chacun les deux quatrièmes prix de \$10,000, vendus en fractions aussi un peu partout. On peut obtenir toute information en s'adressant à M. A. Dauphin, Nouvelle-Orléans, touchant le 21ème grand tirage qui aura lieu Mardi, le 10 Avril.

Le 7. Février 1888 (Mardi, toujours le mardi) à midi, le 21ème grand tirage mensuel de la Loterie de l'Etat de la Louisiane a eu lieu à la Nouvelle-Orléans. Le tirage s'est fait à une date antérieure, parce que le 14, le second mardi de février, était le mardi gras, observé comme fête légale. Le tirage s'est fait sous la surveillance des généraux G. T. Beauregard, de La... et Jubal A. Early, de Va. Le No 71,575 a gagné le premier prix capital de \$150,000. Ce numéro avait été vendu en fractions de dixièmes à \$1 chacune, envoyée à M. A. Dauphin, Nouvelle-Orléans. La... pr Robert Poutz, Frankfort, Michigan, une fraction appartenait à Mme V. Gilly, No 206 rue Saint Philippe, Nouvelle-Orléans : une fraction appartenait à John C. Pohl, Michigan, city, Ind. et fut payée par la première banque nationale de cette ville ; une partie fut payée à Geo. J. Johnson, Barraga, par Wm. Coach, de Baraga ; trois dixièmes furent payés à des citoyens de San Francisco, par la première banque de la Louisiane, par la banque Anglo-Californienne, de San Francisco ; une fraction fut payée à Matthew Steffens, rue Harrison, Chicago, etc. et... Le billet No 42,412 a gagné le second prix de capital de \$50,000. Le billet No 61,553 a gagné le troisième prix capital de \$20,000 aussi vendu en fractions de dixièmes. Une fraction appartenait à L. Carter, Santa Clara, Cal., une à Joe Declue, Bonne Terre, Mo., une à S. W. banque Nationale de Philadelphie. Le reste fut envoyé à peu partout. Les billets 13,648 et 25,447 gagneront chacun les deux quatrièmes prix de \$10,000, vendus en fractions aussi un peu partout. On peut obtenir toute information en s'adressant à M. A. Dauphin, Nouvelle-Orléans, touchant le 21ème grand tirage qui aura lieu Mardi, le 10 Avril.

Le 7. Février 1888 (Mardi, toujours le mardi) à midi, le 21ème grand tirage mensuel de la Loterie de l'Etat de la Louisiane a eu lieu à la Nouvelle-Orléans. Le tirage s'est fait à une date antérieure, parce que le 14, le second mardi de février, était le mardi gras, observé comme fête légale. Le tirage s'est fait sous la surveillance des généraux G. T. Beauregard, de La... et Jubal A. Early, de Va. Le No 71,575 a gagné le premier prix capital de \$150,000. Ce numéro avait été vendu en fractions de dixièmes à \$1 chacune, envoyée à M. A. Dauphin, Nouvelle-Orléans. La... pr Robert Poutz, Frankfort, Michigan, une fraction appartenait à Mme V. Gilly, No 206 rue Saint Philippe, Nouvelle-Orléans : une fraction appartenait à John C. Pohl, Michigan, city, Ind. et fut payée par la première banque nationale de cette ville ; une partie fut payée à Geo. J. Johnson, Barraga, par Wm. Coach, de Baraga ; trois dixièmes furent payés à des citoyens de San Francisco, par la première banque de la Louisiane, par la banque Anglo-Californienne, de San Francisco ; une fraction fut payée à Matthew Steffens, rue Harrison, Chicago, etc. et... Le billet No 42,412 a gagné le second prix de capital de \$50,000. Le billet No 61,553 a gagné le troisième prix capital de \$20,000 aussi vendu en fractions de dixièmes. Une fraction appartenait à L. Carter, Santa Clara, Cal., une à Joe Declue, Bonne Terre, Mo., une à S. W. banque Nationale de Philadelphie. Le reste fut envoyé à peu partout. Les billets 13,648 et 25,447 gagneront chacun les deux quatrièmes prix de \$10,000, vendus en fractions aussi un peu partout. On peut obtenir toute information en s'adressant à M. A. Dauphin, Nouvelle-Orléans, touchant le 21ème grand tirage qui aura lieu Mardi, le 10 Avril.

Le 7. Février 1888 (Mardi, toujours le mardi) à midi, le 21ème grand tirage mensuel de la Loterie de l'Etat de la Louisiane a eu lieu à la Nouvelle-Orléans. Le tirage s'est fait à une date antérieure, parce que le 14, le second mardi de février, était le mardi gras, observé comme fête légale. Le tirage s'est fait sous la surveillance des généraux G. T. Beauregard, de La... et Jubal A. Early, de Va. Le No 71,575 a gagné le premier prix capital de \$150,000. Ce numéro avait été vendu en fractions de dixièmes à \$1 chacune, envoyée à M. A. Dauphin, Nouvelle-Orléans. La... pr Robert Poutz, Frankfort, Michigan, une fraction appartenait à Mme V. Gilly, No 206 rue Saint Philippe, Nouvelle-Orléans : une fraction appartenait à John C. Pohl, Michigan, city, Ind. et fut payée par la première banque nationale de cette ville ; une partie fut payée à Geo. J. Johnson, Barraga, par Wm. Coach, de Baraga ; trois dixièmes furent payés à des citoyens de San Francisco, par la première banque de la Louisiane, par la banque Anglo-Californienne, de San Francisco ; une fraction fut payée à Matthew Steffens, rue Harrison, Chicago, etc. et... Le billet No 42,412 a gagné le second prix de capital de \$50,000. Le billet No 61,553 a gagné le troisième prix capital de \$20,000 aussi vendu en fractions de dixièmes. Une fraction appartenait à L. Carter, Santa Clara, Cal., une à Joe Declue, Bonne Terre, Mo., une à S. W. banque Nationale de Philadelphie. Le reste fut envoyé à peu partout. Les billets 13,648 et 25,447 gagneront chacun les deux quatrièmes prix de \$10,000, vendus en fractions aussi un peu partout. On peut obtenir toute information en s'adressant à M. A. Dauphin, Nouvelle-Orléans, touchant le 21ème grand tirage qui aura lieu Mardi, le 10 Avril.

Le 7. Février 1888 (Mardi, toujours le mardi) à midi, le 21ème grand tirage mensuel de la Loterie de l'Etat de la Louisiane a eu lieu à la Nouvelle-Orléans. Le tirage s'est fait à une date antérieure, parce que le 14, le second mardi de février, était le mardi gras, observé comme fête légale. Le tirage s'est fait sous la surveillance des généraux G. T. Beauregard, de La... et Jubal A. Early, de Va. Le No 71,575 a gagné le premier prix capital de \$150,000. Ce numéro avait été vendu en fractions de dixièmes à \$1 chacune, envoyée à M. A. Dauphin, Nouvelle-Orléans. La... pr Robert Poutz, Frankfort, Michigan, une fraction appartenait à Mme V. Gilly, No 206 rue Saint Philippe, Nouvelle-Orléans : une fraction appartenait à John C. Pohl, Michigan, city, Ind. et fut payée par la première banque nationale de cette ville ; une partie fut payée à Geo. J. Johnson, Barraga, par Wm. Coach, de Baraga ; trois dixièmes furent payés à des citoyens de San Francisco, par la première banque de la Louisiane, par la banque Anglo-Californienne, de San Francisco ; une fraction fut payée à Matthew Steffens, rue Harrison, Chicago, etc. et... Le billet No 42,412 a gagné le second prix de capital de \$50,000. Le billet No 61,553 a gagné le troisième prix capital de \$20,000 aussi vendu en fractions de dixièmes. Une fraction appartenait à L. Carter, Santa Clara, Cal., une à Joe Declue, Bonne Terre, Mo., une à S. W. banque Nationale de Philadelphie. Le reste fut envoyé à peu partout. Les billets 13,648 et 25,447 gagneront chacun les deux quatrièmes prix de \$10,000, vendus en fractions aussi un peu partout. On peut obtenir toute information en s'adressant à M. A. Dauphin, Nouvelle-Orléans, touchant le 21ème grand tirage qui aura lieu Mardi, le 10 Avril.

Le 7. Février 1888 (Mardi, toujours le mardi) à midi, le 21ème grand tirage mensuel de la Loterie de l'Etat de la Louisiane a eu lieu à la Nouvelle-Orléans. Le tirage s'est fait à une date antérieure, parce que le 14, le second mardi de février, était le mardi gras, observé comme fête légale. Le tirage s'est fait sous la surveillance des généraux G. T. Beauregard, de La... et Jubal A. Early, de Va. Le No 71,575 a gagné le premier prix capital de \$150,000. Ce numéro avait été vendu en fractions de dixièmes à \$1 chacune, envoyée à M. A. Dauphin, Nouvelle-Orléans. La... pr Robert Poutz, Frankfort, Michigan, une fraction appartenait à Mme V. Gilly, No 206 rue Saint Philippe, Nouvelle-Orléans : une fraction appartenait à John C. Pohl, Michigan, city, Ind. et fut payée par la première banque nationale de cette ville ; une partie fut payée à Geo. J. Johnson, Barraga, par Wm. Coach, de Baraga ; trois dixièmes furent payés à des citoyens de San Francisco, par la première banque de la Louisiane, par la banque Anglo-Californienne, de San Francisco ; une fraction fut payée à Matthew Steffens, rue Harrison, Chicago, etc. et... Le billet No 42,412 a gagné le second prix de capital de \$50,000. Le billet No 61,553 a gagné le troisième prix capital de \$20,000 aussi vendu en fractions de dixièmes. Une fraction appartenait à L. Carter, Santa Clara, Cal., une à Joe Declue, Bonne Terre, Mo., une à S. W. banque Nationale de Philadelphie. Le reste fut envoyé à peu partout. Les billets 13,648 et 25,447 gagneront chacun les deux quatrièmes prix de \$10,000, vendus en fractions aussi un peu partout. On peut obtenir toute information en s'adressant à M. A. Dauphin, Nouvelle-Orléans, touchant le 21ème grand tirage qui aura lieu Mardi, le 10 Avril.

Le 7. Février 1888 (Mardi, toujours le mardi) à midi, le 21ème grand tirage mensuel de la Loterie de l'Etat de la Louisiane a eu lieu à la Nouvelle-Orléans. Le tirage s'est fait à une date antérieure, parce que le 14, le second mardi de février, était le mardi gras, observé comme fête légale. Le tirage s'est fait sous la surveillance des généraux G. T. Beauregard, de La... et Jubal A. Early, de Va. Le No 71,575 a gagné le premier prix capital de \$150,000. Ce numéro avait été vendu en fractions de dixièmes à \$1 chacune, envoyée à M. A. Dauphin, Nouvelle-Orléans. La... pr Robert Poutz, Frankfort, Michigan, une fraction appartenait à Mme V. Gilly, No 206 rue Saint Philippe, Nouvelle-Orléans : une fraction appartenait à John C. Pohl, Michigan, city, Ind. et fut payée par la première banque nationale de cette ville ; une partie fut payée à Geo. J. Johnson, Barraga, par Wm. Coach, de Baraga ; trois dixièmes furent payés à des citoyens de San Francisco, par la première banque de la Louisiane, par la banque Anglo-Californienne, de San Francisco ; une fraction fut payée à Matthew Steffens, rue Harrison, Chicago, etc. et... Le billet No 42,412 a gagné le second prix de capital de \$50,000. Le billet No 61,553 a gagné le troisième prix capital de \$20,000 aussi vendu en fractions de dixièmes. Une fraction appartenait à L. Carter, Santa Clara, Cal., une à Joe Declue, Bonne Terre, Mo., une à S. W. banque Nationale de Philadelphie. Le reste fut envoyé à peu partout. Les billets 13,648 et 25,447 gagneront chacun les deux quatrièmes prix de \$10,000, vendus en fractions aussi un peu partout. On peut obtenir toute information en s'adressant à M. A. Dauphin, Nouvelle-Orléans, touchant le 21ème grand tirage qui aura lieu Mardi, le 10 Avril.

Le 7. Février 1888 (Mardi, toujours le mardi) à midi, le 21ème grand tirage mensuel de la Loterie de l'Etat de la Louisiane a eu lieu à la Nouvelle-Orléans. Le tirage s'est fait à une date antérieure, parce que le 14, le second mardi de février, était le mardi gras, observé comme fête légale. Le tirage s'est fait sous la surveillance des généraux G. T. Beauregard, de La... et Jubal A. Early, de Va. Le No 71,575 a gagné le premier prix capital de \$150,000. Ce numéro avait été vendu en fractions de dixièmes à \$1 chacune, envoyée à M. A. Dauphin, Nouvelle-Orléans. La... pr Robert Poutz, Frankfort, Michigan, une fraction appartenait à Mme V. Gilly, No 206 rue Saint Philippe, Nouvelle-Orléans : une fraction appartenait à John C. Pohl, Michigan, city, Ind. et fut payée par la première banque nationale de cette ville ; une partie fut payée à Geo. J. Johnson, Barraga, par Wm. Coach, de Baraga ; trois dixièmes furent payés à des citoyens de San Francisco, par la première banque de la Louisiane, par la banque Anglo-Californienne, de San Francisco ; une fraction fut payée à Matthew Steffens, rue Harrison, Chicago, etc. et... Le billet No 42,412 a gagné le second prix de capital de \$50,000. Le billet No 61,553 a gagné le troisième prix capital de \$20,000 aussi vendu en fractions de dixièmes. Une fraction appartenait à L. Carter, Santa Clara, Cal., une à Joe Declue, Bonne Terre, Mo., une à S. W. banque Nationale de Philadelphie. Le reste fut envoyé à peu partout. Les billets 13,648 et 25,447 gagneront chacun les deux quatrièmes prix de \$10,000, vendus en fractions aussi un peu partout. On peut obtenir toute information en s'adressant à M. A. Dauphin, Nouvelle-Orléans, touchant le 21ème grand tirage qui aura lieu Mardi, le 10 Avril.

Le 7. Février 1888 (Mardi, toujours le mardi) à midi, le 21ème grand tirage mensuel de la Loterie de l'Etat de la Louisiane a eu lieu à la Nouvelle-Orléans. Le tirage s'est fait à une date antérieure, parce que le 14, le second mardi de février, était le mardi gras, observé comme fête légale. Le tirage s'est fait sous la surveillance des généraux G. T. Beauregard, de La... et Jubal A. Early, de Va. Le No 71,575 a gagné le premier prix capital de \$150,000. Ce numéro avait été vendu en fractions de dixièmes à \$1 chacune, envoyée à M. A. Dauphin, Nouvelle-Orléans. La... pr Robert Poutz, Frankfort, Michigan, une fraction appartenait à Mme V. Gilly, No 206 rue Saint Philippe, Nouvelle-Orléans : une fraction appartenait à John C. Pohl, Michigan, city, Ind. et fut payée par la première banque nationale de cette ville ; une partie fut payée à Geo. J. Johnson, Barraga, par Wm. Coach, de Baraga ; trois dixièmes furent payés à des citoyens de San Francisco, par la première banque de la Louisiane, par la banque Anglo-Californienne, de San Francisco ; une fraction fut payée à Matthew Steffens, rue Harrison, Chicago, etc. et... Le billet No 42,412 a gagné le second prix de capital de \$50,000. Le billet No 61,553 a gagné le troisième prix capital de \$20,000 aussi vendu en fractions de dixièmes. Une fraction appartenait à L. Carter, Santa Clara, Cal., une à Joe Declue, Bonne Terre, Mo., une à S. W. banque Nationale de Philadelphie. Le reste fut envoyé à peu partout. Les billets 13,648 et 25,447 gagneront chacun les deux quatrièmes prix de \$10,000, vendus en fractions aussi un peu partout. On peut obtenir toute information en s'adressant à M. A. Dauphin, Nouvelle-Orléans, touchant le 21ème grand tirage qui aura lieu Mardi, le 10 Avril.

Le 7. Février 1888 (Mardi, toujours le mardi) à midi, le 21ème grand tirage mensuel de la Loterie de l'Etat de la Louisiane a eu lieu à la Nouvelle-Orléans. Le tirage s'est fait à une date antérieure, parce que le 14, le second mardi de février, était le mardi gras, observé comme fête légale. Le tirage s'est fait sous la surveillance des généraux G. T. Beauregard, de La... et Jubal A. Early, de Va. Le No 71,575 a gagné le premier prix capital de \$150,000. Ce numéro avait été vendu en fractions de dixièmes à \$1 chacune, envoyée à M. A. Dauphin, Nouvelle-Orléans. La... pr Robert Poutz, Frankfort, Michigan, une fraction appartenait à Mme V. Gilly, No 206 rue Saint Philippe, Nouvelle-Orléans : une fraction appartenait à John C. Pohl, Michigan, city, Ind. et fut payée par la première banque nationale de cette ville ; une partie fut payée à Geo. J. Johnson, Barraga, par Wm. Coach, de Baraga ; trois dixièmes furent payés à des citoyens de San Francisco, par la première banque de la Louisiane, par la banque Anglo-Californienne, de San Francisco ; une fraction fut payée à Matthew Steffens, rue Harrison, Chicago, etc. et... Le billet No 42,412 a gagné le second prix de capital de \$50,000. Le billet No 61,553 a gagné le troisième prix capital de \$20,000 aussi vendu en fractions de dixièmes. Une fraction appartenait à L. Carter, Santa Clara, Cal., une à Joe Declue, Bonne Terre, Mo., une à S. W. banque Nationale de Philadelphie. Le reste fut envoyé à peu partout. Les billets 13,648 et 25,447 gagneront chacun les deux quatrièmes prix de \$10,000, vendus en fractions aussi un peu partout. On peut obtenir toute information en s'adressant à M. A. Dauphin, Nouvelle-Orléans, touchant le 21ème grand tirage qui aura lieu Mardi, le 10 Avril.

Le 7. Février 1888 (Mardi, toujours le mardi) à midi, le 21ème grand tirage mensuel de la Loterie de l'Etat de la Louisiane a eu lieu à la Nouvelle-Orléans. Le tirage s'est fait à une date antérieure, parce que le 14, le second mardi de février, était le mardi gras, observé comme fête légale. Le tirage s'est fait sous la surveillance des généraux G. T. Beauregard, de La... et Jubal A. Early, de Va. Le No 71,575 a gagné le premier prix capital de \$150,000. Ce numéro avait été vendu en fractions de dixièmes à \$1 chacune, envoyée à M. A. Dauphin, Nouvelle-Orléans. La... pr Robert Poutz, Frankfort, Michigan, une fraction appartenait à Mme V. Gilly, No 206 rue Saint Philippe, Nouvelle-Orléans : une fraction appartenait à John C. Pohl, Michigan, city, Ind. et fut payée par la première banque nationale de cette ville ; une partie fut payée à Geo. J. Johnson, Barraga, par Wm. Coach, de Baraga ; trois dixièmes furent payés à des citoyens de San Francisco, par la première banque de la Louisiane, par la banque Anglo-Californienne, de San Francisco ; une fraction fut payée à Matthew Steffens, rue Harrison, Chicago, etc. et... Le billet No 42,412 a gagné le second prix de capital de \$50,000. Le billet No 61,553 a gagné le troisième prix capital de \$20,000 aussi vendu en fractions de dixièmes. Une fraction appartenait à L. Carter, Santa Clara, Cal., une à Joe Declue, Bonne Terre, Mo., une à S. W. banque Nationale de Philadelphie. Le reste fut envoyé à peu partout. Les billets 13,648 et 25,447 gagneront chacun les deux quatrièmes prix de \$10,000, vendus en fractions aussi un peu partout. On peut obtenir toute information en s'adressant à M. A. Dauphin, Nouvelle-Orléans, touchant le 21ème grand tirage qui aura lieu Mardi, le 10 Avril.

Le 7. Février 1888 (Mardi, toujours le mardi) à midi, le 21ème grand tirage mensuel de la Loterie de l'Etat de la Louisiane a eu lieu à la Nouvelle-Orléans. Le tirage s'est fait à une date antérieure, parce que le 14, le second mardi de février, était le mardi gras, observé comme fête légale. Le tirage s'est fait sous la surveillance des généraux G. T. Beauregard, de La... et Jubal A. Early, de Va. Le No 71,575 a gagné le premier prix capital de \$150,000. Ce numéro avait été vendu en fractions de dixièmes à \$1 chacune, envoyée à M. A. Dauphin, Nouvelle-Orléans. La... pr Robert Poutz, Frankfort, Michigan, une fraction appartenait à Mme V. Gilly, No 206 rue Saint Philippe, Nouvelle-Orléans : une fraction appartenait à John C. Pohl, Michigan, city, Ind. et fut payée par la première banque nationale de cette ville ; une partie fut payée à Geo. J. Johnson, Barraga, par Wm. Coach, de Baraga ; trois dixièmes furent payés à des citoyens de San Francisco, par la première banque de la Louisiane, par la banque Anglo-Californienne, de San Francisco ; une fraction fut payée à Matthew Steffens, rue Harrison, Chicago, etc. et... Le billet No 42,412 a gagné le second prix de capital de \$50,000. Le billet No 61,553 a gagné le troisième prix capital de \$20,000 aussi vendu en fractions de dixièmes. Une fraction appartenait à L. Carter, Santa Clara, Cal., une à Joe Declue, Bonne Terre, Mo., une à S. W. banque Nationale de Philadelphie. Le reste fut envoyé à peu partout. Les billets 13,648 et 25,447 gagneront chacun les deux quatrièmes prix de \$10,000, vendus en fractions aussi un peu partout. On peut obtenir toute information en s'adressant à M. A. Dauphin, Nouvelle-Orléans, touchant le 21ème grand tirage qui aura lieu Mardi, le 10 Avril.

Le 7. Février 1888 (Mardi, toujours le mardi) à midi, le 21ème grand tirage mensuel de la Loterie de l'Etat de la Louisiane a eu lieu à la Nouvelle-Orléans. Le tirage s'est fait à une date antérieure, parce que le 14, le second mardi de février, était le mardi gras, observé comme fête légale. Le tirage s'est fait sous la surveillance des généraux G. T. Beauregard, de La... et Jubal A. Early, de Va. Le No 71,575 a gagné le premier prix capital de \$150,000. Ce numéro avait été vendu en fractions de dixièmes à \$1 chacune, envoyée à M. A. Dauphin, Nouvelle-Orléans.

TRAITÉ DES PÊCHERIES

Le rapport officiel de M. Jos. Chamberlain

Voici le rapport officiel que M. Chamberlain a adressé au marquis de Salisbury relativement au traité des pêcheries.

Washington, 16 février 1888.

My Lord, — J'ai l'honneur de vous informer que les délibérations prolongées de la conférence ont enfin abouti à un arrangement, accepté par tous les plénipotentiaires comme un règlement juste et honorable des questions difficiles qui ont été soulevées au sujet des pêcheries de l'Atlantique Nord.

Ce résultat satisfaisant est en grande partie dû à l'esprit conciliant qui a été manifesté des deux côtés et à ce que tous les confrères ont compris l'importance de faire disparaître toute cause d'irritation et d'établir une bonne entente entre les Etats-Unis, le Canada et Terre-Neuve.

Les principales questions qui ont été discutées vous sont familières.

L'abrogation successive par les Etats-Unis du traité de réciprocité de 1854, et récemment celle des articles du traité de Washington avaient soumis les relations entre les deux pays aux stipulations de la convention antérieure de 1818, dont l'une des clauses fermait expressément aux pêcheurs des Etats-Unis l'entrée des baies et des ports du Canada et de Terre-Neuve, à l'exception de certaines parties désignées des côtes, pour toute autre nécessité que se procurer du bois et de l'eau, se mettre à l'abri et subir des réparations. Le gouvernement canadien s'en est tenu fermement à ce droit d'exclusion, dans le but formel d'empêcher les pêcheurs américains de faire la pêche dans les eaux canadiennes et de faire du Canada une base d'approvisionnement pour leurs opérations dans les pêches à eau profonde.

Le Canada, cependant, a toujours été prêt à faire jouir les pêcheurs des Etats-Unis de l'un ou de l'autre de ces avantages ou de tous les deux à la fois, pourvu qu'une juste compensation fut faite sous forme d'une modification du tarif américain en faveur des produits canadiens.

Le gouvernement des Etats-Unis a soutenu que le gouvernement canadien était justifiable de prohiber la pêche dans ces eaux territoriales, mais que refuser aux pêcheurs américains les facilités commerciales ordinaires était contraire aux lois internationales et de nature à transformer un traité d'amitié sur les pêcheries seulement, en un instrument de malheur pour les relations commerciales.

Le gouvernement des Etats-Unis, dans la présente occasion, a répudié tout désir d'entrer dans les pêcheries intérieures du Canada, et le point en litige a été en conséquence limité à la question des facilités commerciales. Au cours de la discussion, il parut évident qu'il existait une entente marquée sur les principaux faits de la cause en litige, et tandis que d'un côté les Etats-Unis étaient désireux de reconnaître au Canada le droit de protéger les intérêts de ses pêcheurs en compétition avec ceux des Etats-Unis et de ne céder aucun des avantages spéciaux fournis par la proximité de ses ports et de ses havres aux lieux de pêche communs, avantages qui ne sont pas expressément conférés aux Etats-Unis par traité, d'un autre côté le gouvernement canadien était prêt à faire toutes les concessions que les exigences de l'humanité ou de la courtoisie des nations justifiaient, pourvu qu'on n'abusât pas de ces concessions et qu'on ne considérât pas comme un abaissement des privilèges essentiels ou au moins importants à l'heureuse poursuite de l'industrie des pêcheries.

Le traité maintenant soumis exprime ces vues. Il concède toutes les facilités commerciales aux vaisseaux de pêche américains tant que les produits des pêcheries canadiennes seront admis aux Etats-Unis.

En l'absence d'un tel arrangement le traité établit la position future des deux parties et définit leurs droits. Il voit à la délimitation des eaux de pêches des colonies britanniques en se basant sur la North Sea Fishery Convention. Il établit un procédé prompt et économique pour régler toutes les clauses regardant les pêcheries, et, tout en privant les pêcheurs américains du droit d'obtenir le nécessaire pour la pêche, engage les gouvernements du Canada et de Terre-Neuve à leur accorder toute l'assistance au point de vue de l'humanité et de la courtoisie.

Il élargit aussi les conditions sous lesquelles les pêcheurs américains ont joui des droits que leur accordait la convention de 1818.

Votre Seigneurie observera que les plénipotentiaires ont échangé des protocoles relativement à un *modus vivendi* pour une période de deux ans, dans le but de permettre au Sénat des Etats-Unis et aux législateurs du Canada et de Terre-Neuve de considérer attentivement la question principale.

Par cet arrangement les pêcheurs américains jouiront temporairement des facilités commerciales en considération d'une licence émise à un prix réduit par les gouvernements du Canada et de Terre-Neuve.

Il est à espérer que par ce moyen toute possibilité d'incidents irritables tels que ceux de 1886 et 87 sera supprimée. J'espère que ces mesures seront approuvées par le gouvernement de Sa Majesté et qu'elles contribueront à augmenter la bonne entente et la cordialité des relations entre les Etats-Unis et la Grande Bretagne.

J'ai plaisir à dire que les relations entre les plénipotentiaires anglais ont été des plus cordiales pendant toute la discussion. Le désir exprimé par Sir Lionel West et moi-même, d'éloigner toute cause d'irritation a été partagé par Sir Chas. Tupper dont les connaissances intimes du sujet de controverse ont contribué matériellement au succès des négociations. Je dois aussi reconnaître les grands avantages que j'ai tirés du tact et de la grande expérience de Sir Lionel West. M. Winter, procureur-général de Terre-Neuve, a été à Washington pendant la plus grande partie des procédures et était en état de renseigner continuellement les plénipotentiaires anglais sur les vues de son gouvernement.

A la demande des plénipotentiaires anglais M. Winter a été invité à déposer devant la conférence le cas spécial de Terre-Neuve et à présenter un mémorandum exposant le sujet, qui a été envoyé à votre Seigneurie. Je désire attirer l'attention de votre Seigneurie sur les seules vices que m'ont rendus mes secrétaires MM. Bergue et Maycock.

La composition de la commission, d'après mon désir, était celle de toutes les commissions chargées de missions de ce genre.

J'ai, etc.,
J. CHAMBERLAIN.

LE PREMIER MORT

La Farlède est un petit village de douze cents habitants, entre Amiens et Abbeville.

Triste en automne, gai au printemps, propre, silencieux, alignant le long d'une large route ses maisons basses à toits noirs et pointus, entouré de prairies marécageuses, dominé par un petit bois de chênes, il ressemble à tous les villages de la Picardie. Un château coquet à fenêtres de pierres blanches trouant ça et là des murs de brique rouge, se trouve à cinq mètres des dernières maisons.

Le cimetière de la Farlède étant complet, le conseil municipal après avoir longtemps entassé les plus résignées des contribuables, s'était vu dans l'obligation d'acheter un champ, de l'entourer de murs, et de le consacrer au repos, si mérité, des gens du pays.

Ce fut le 1er novembre qu'on décida d'ouvrir le nouveau cimetière et chacun plaisantait sur l'élégance qu'indiquait le chemin à ses compatriotes.

Ce jour-là, l'ancien champ étant définitivement fermé, une affiche fut apposée sur plusieurs murs, y compris ceux de la mairie.

Elle disait :

"Pour adoucir les derniers moments de celui qui inaugurerait le nouveau cimetière, j'ai remis entre les mains de M. le maire la somme de dix mille francs pour être livrée immédiatement à la famille du premier habitant de la Farlède qui mourra à partir du 1er novembre."

"Signé : BITUMINEUX."

Le signataire de l'affiche était le propriétaire du château, un ancien bohémien des ateliers du boulevard de Clichy, enrichi par le testament d'une tante qui ignorait sa profession. Le peintre, autrefois plaisant forcené, donnait encore parfois à son scepticisme des spectacles semblables à ceux qu'il entrevoyait ici.

En un clin d'œil la nouvelle courut le village. Des groupes s'allongeaient devant les affiches ; un flot se porta vers la mairie pour connaître la vérité. Le maire répondit qu'il tenait les dix mille francs et que le premier mort, quel qu'il fût, les laisserait à sa famille.

Aussitôt chacun rentra chez lui pour supputer ses chances. Dix mille francs c'est une fortune pour un paysan picard ; la salive en vint à toutes les bouches.

Ceux des habitants qui avaient des parents malades ou très âgés triomphèrent en silence ; ils baissaient les yeux devant leurs amis de peur de montrer la violence de leur espoir. Les autres, ceux dont les parents étaient solides, se cramponnèrent à une espérance folle, un accident, un mauvais coup d'air. Ils se rappelaient tel et tel, morts subitement, et les mille pistoles dansaient aussi la sarabande dans leurs rêves des qu'ils s'endormaient.

A chaque instant, des messagers allaient s'informer auprès du maire : les enfants comptaient-ils ? fallait-il être de la commune pour concourir ? Cent questions qui trahissaient les plus cyniques angoisses, et qui amusaient beaucoup le donateur.

Il ne meurt pas tous les jours quelqu'un à la Farlède. Une semaine se passa. Les cerveaux étaient surexcités. Les laboureurs, s'arrêtaient pour mesurer de l'œil, autour d'eux dix mille francs de bien les cafés ne désemplissaient pas.

On discutait tout haut les chances. On tombait d'accord que les Poireux tenaient la corde, car il y avait là un vieux débris de Trafalgar vivant par la force de l'habitude, jaune, poussif, râlant au soleil, qu'on sortait deux fois par jour devant la porte et dont on attendait le trépas depuis longtemps.

Mais les vieux ont des agonies de six mois, répondaient les malins. Celui-là n'a pas plus de raison pour mourir maintenant qu'il y a cinq ans.

Tout de même le maire a l'œil sûr eux, faisait un autre avec un sourire faux.

Pourtant la Farlède ne possédait pas d'assassin. Certes, le vieux devint le point de mire de toute la famille : il pouvait laisser une succession énorme ; mais personne ne songeait à le tuer. On le mettait bien maintenant, dans les courants d'air, de préférence, ou près du feu pour que la chaleur l'étourdît, — les accidents comptaient ; — tout se borna là.

Dans les autres ménages, on se regardait du coin de l'œil. Si l'un toussait un peu rauque, on l'écoutait anxieux : une fluxion de poitrine mène vite son homme si l'autre avait le cou rouge on attendait l'apoplexie. Un enfant de quinze ans, qui profita de ce moment pour se rétablir, fut déshérité par une tante indignée.

Au bout de la semaine les gens étaient tous pâles et amaigris. Même ceux qui disaient se moquer de cette aubaine ne dormaient plus tranquillement. Les ivrognes buvaient double, les avarés crispèrent leurs doigts luisants ; les malades, au contraire, se hâtaient de guérir ; seuls ils n'approuvaient pas cette course au clocher.

Le 10 novembre, un glas sonna à l'angelus du matin.

Le village se précipita dans les rues pour savoir qui avait gagné. Les gens affolés se heurtaient dans la nuit, maudissant le sort.

Mais on apprit que le bedeau, saoul comme une grive, rendu plus bête qu'à l'ordinaire par cette histoire et ne rêvant plus que de mort, avait sonné sans raison.

Chacun regagna sa chambre et reprit courage, s'avouant qu'il était temps d'être fixé, car on deviendrait fou à ce métier.

II

Or, il vivait à ce moment à la Farlède un pauvre paysan, marié et père de deux jolis bébés, à qui rien ne réussissait. Bien qu'il eût quarante ans à peine, il avait déjà parcouru de nombreux pays et était retourné, vaincu, au village natal.

C'était un homme bon, aimant, très doux, d'une nature rêveuse et molle ; il ne pouvait gagner sa vie et celle des siens dans une contrée où la lutte avec la terre est dure et sans trêve. Son corps grêle se prêtait mal au labeur des champs et ne possédait aucune fortune, il avait renoncé à s'établir.

Aussi, la misère noire enserrait la maison. Chaque soir, devant les cendres fumantes, la femme pleurait en déshabillant les enfants, et lui, torturé par le sentiment de sa faiblesse, se mordait les ongles rageusement.

L'affiche du peintre Bitumineux lui causa une vive impression.

S'il laissait dix mille francs à sa famille ! Elle serait à l'abri du malheur. Avec cet argent on peut acheter à Abbeville une mercerie, un magasin plus décoratif même, et comme la femme était intelligente et travailleuse, elle saurait faire prospérer son commerce, élever et établir ses enfants. Il les voyait trotinant et gazouillant, grandis dans le bien-être, le garçon devenant employé à la Banque, la fille épousant un commissaire.

Le soir il embrassa les siens plus longuement que de coutume. En se couchant il dit :

— C'est mon devoir.

L'idée de se suicider lui était venue tout de suite. Pour lui c'était la réhabilitation de ses entreprises manquées, la fin de la misère qu'il imposait aux siens.

Mais quel déchirement de quitter ces trois êtres, de les rendre heureux et de ne pas jouir de leur bonheur !

Il allait par les champs embrumés, sous les bois jaunés, et le bruissement des feuilles mortes que son pied poussait lui faisait mal. Des sanglots lui venaient à la gorge en regardant le ciel si vaste, et les coins d'ombre délicieux, et le village muet où tenaient toutes ses adorations.

Longtemps il hésita. Parfois, tout au fond de son âme, l'idée que la mort d'un autre le délivrerait de ce cauchemar naissait ; il se dévouerait d'un autre façon, la chance viendrait peut-être un jour !

Mais chez lui le foyer était chaque jour plus froid et le pain plus sec.

En plaisantant avec un voisin il s'assura que le suicide comptait à ce jeu funèbre.

Alors il prit un fusil, monta sur la colline et, les yeux fixés sur le toit misérable où s'abritaient sa femme et ses enfants, il se tua.

Lorsqu'on rapporta son cadavre, la foule s'ameuta ; des femmes jetèrent des

pierres à ce corps de héros.

Une députation supplia M. Bitumineux lui-même de ne pas payer les héritiers de ce "tricheur".

Le peintre, très penaud, répondit en ajoutant dix mille francs aux premiers, ce qui assura le sort de la veuve et des enfants.

Le maire et lui suivirent seuls le cercueil ; la population protesta ; il fallut la présence des gendarmes pour que le martyr fût enseveli.

Le jour même, le vieux Poireux mourut, et deux autres. Leurs trois familles voulurent faire un mauvais parti à la veuve qui dut quitter la Farlède.

Quant au suicide, on maudit encore sa mémoire.

On désigne sa tombe par ces mots : — La fosse du voleur.

L'AFFAIRE BOULANGER

L'enquête s'ouvre aujourd'hui. — Les élections de Laon. — Le général Boulanger obtient 45,000 votes. — La population de Clermont fait une ovation au général Boulanger. — L'arrivée dans la Capitale. — La police s'efforce de réprimer plusieurs manifestations.

Paris, 25. — La cour d'enquête dans le cas du général Boulanger se réunira demain. Le général nie les accusations portées contre lui et amènera un grand nombre de témoins en sa faveur.

A la Chambre des Députés hier M. Michelin produisit une circulaire qui a été distribuée à Paris invitant le public à une assemblée présidée par le général Boulanger et à laquelle MM. Rochefort, Laisant, Boulanger et Michelin doivent parler. M. Michelin déclara que le placard était une fabrication malicieuse dont le but était l'arrestation d'un homme. M. Sarrrien ministre de l'Intérieur répliqua que le gouvernement n'avait eu aucune connaissance de l'affaire et ne pouvait en être tenu responsable.

Le National ayant tout récemment fait allusion aux relations du général Boulanger avec un riche américain résidant près de l'Arc de Triomphe. M. Mackay a écrit une lettre dans laquelle il nie formellement avoir jamais connu le général Boulanger.

L'assemblée de Boulanger dont il avait été question hier en chambre a eu lieu dans la salle Rivoli. Aucun des prétendus promoteurs ne s'est montré. Les préposés aux recettes se sont esquivés avec l'argent et la foule a constaté avec indignation qu'elle avait été filoutée.

L'élection à Marseille a eu le résultat suivant : M. Pyat, irréconciliable 40,204 ; Nerve, conservateur 23,638 ; Tonquier opportuniste 12,440 et le gen. Boulanger 953.

L'élection à Laon a eu le résultat suivant gen. Boulanger 45,089, Dournor radical 26,808 et Jacquemart conservateur 24,670. Un autre ballottage sera nécessaire.

Paris, 26. — Le général Boulanger a été l'objet d'une grande ovation à la gare de Clermont, au moment de son départ. Une foule compacte qu'on évaluait à six ou sept mille personnes, accourues de toutes les localités voisines, a salué de ses vivats l'ancien commandant du 13e corps. Parmi les acclamations dominaient les cris de : *A bas la Prusse ! Vive Boulanger !*

A l'arrivée du général Boulanger à Paris, d'autres démonstrations ont eu lieu, principalement devant l'hôtel du Louvre, où loge encore Mme Boulanger. On criait à tue-tête : *A bas Ferry ! A bas Tirard !* La police a réprimé ces manifestations avec une énergie voisine de la brutalité. Des escouades de gardiens de la paix ont chargé la foule à plusieurs reprises ; les groupes formés dans la rue de Rivoli, sur la place du Palais-Royal et dans la rue Saint-Honoré, ont été dispersés.

Les félicitations adressées par les journaux bismarckiens de Berlin et de Cologne au ministre Tirard, à la suite des mesures de rigueur prises contre le général Boulanger, continuent à alimenter la polémique de la presse parisienne. Les feuilles favorables au général Boulanger disent que le cabinet Tirard a comblé la mesure en prenant son mot d'ordre à Berlin et en sacrifiant celui des généraux français qui, par la confiance qu'il inspire aux troupes, serait le plus retoutable adversaire de l'armée allemande en cas de guerre.

A cela, les journaux opportunistes répondent par de nouvelles attaques contre le général Boulanger. Le Temps, le Journal des Débats et le National demandent que le ministre de la guerre prenne des mesures plus rigoureuses encore contre le chef désormais reconnu du parti de la revanche. Le National est d'avis que le conseil d'enquête devrait se hâter de mettre Boulanger hors de l'armée.

L'AFFAIRE WILSON

Il est acquitté par la Cour de Cassation

Paris, 26. — M. Wilson vient de faire annuler par la cour de Cassation le jugement prononcé contre lui en première instance et qui le frappait d'une manière si terrible.

La cour de Cassation a décidé que les accusations portées contre M. Wilson

ne tombaient pas sous le coup des lois existantes.

Un meurtrier

San Francisco, 26. — Un nommé J. Nulty a tué hier soir d'un coup de revolver dans une bagarre, un nommé J. Collins. La balle est entrée dans la tête de Collins par l'œil et est sortie par la base du crâne. Le meurtrier a été arrêté.

Un pauvre fou

Detroit Mich., 26. — Un enfant de 1 ans, Frank Bailey vient d'être interné dans la maison des fous à cause de la singulière manie qu'il a de ramasser toutes les aiguilles et toutes les épingles qu'il trouve, et de se les enfoncer dans la joue droite et dans le cou jusqu'à ce qu'elles disparaissent sous la peau.

L'incendie du théâtre du Banquet

Oporto, 26. — Les autorités municipales ont décidé d'élever un mausolée en marbre où seront inhumées les personnes inconnues qui ont péri dans l'incendie du théâtre du Banquet.

Les consuls de France et d'Angleterre recueillent des souscriptions pour venir en aide aux victimes de l'incendie.

La manie du suicide

Elmont, Long Island, 16. — George O'ward, un fermier de cet endroit, venait d'absolument en finir avec la vie. D'abord il s'est pendu, mais un de ses parents est arrivé à temps pour couper la corde ; et suite il a mis le feu à sa maison, espérant périr dans les flammes, mais on a éteint l'incendie. Maintenant il offre \$10,000 quiconque voudra lui brûler la cervelle mais il n'a pas encore trouvé diamantem et il est probable que cette manie du suicide va conduire le pauvre Oswald dans une maison d'aliénés.

Le pape et Frédéric III

Berlin, 26. — La Gazette de l'Allemagne du Nord publie la lettre autographe du pape à l'empereur Frédéric. Le pape exprime son profond étonnement de la mort de l'empereur Guillaume dont il a reçu dit-il, tant de preuves d'amitié et dont il attendait encore de plus grandes preuves de dévouement.

Il félicite l'empereur Frédéric de son avènement au trône d'un empire si grand et si puissant et il exprime l'espoir que le nouveau souverain aura pour la papauté la même sympathie qu'avait l'empereur Guillaume.

En terminant le pape dit : "Puisse la santé de Votre Majesté se rétablir bientôt et puissiez-vous jouir d'une longue vie pour le bonheur de vos sujets. Nous prions Dieu qu'il en soit ainsi et nous espérons qu'il voudra bien dans sa bonté maintenir les lois indissolubles qui existent entre nous et sa Majesté."

Pectoral-Cerise d'Ayer.

Il n'y a pas de maladies aussi perfides dans leurs attaques que celles qui affectent la gorge et les poumons ; et aucune qui ne soit aussi négligée par la majorité des malades. Cependant une toux ou un rhume ordinaire négligé n'est souvent que le commencement d'une maladie mortelle. Le PECTORAL-CERISE a prouvé son efficacité par une lutte triomphante de quarante années contre les maladies de la gorge et des poumons ; l'important est de s'en servir à temps.

Toux persistante guérie.

En 1837 je pris un gros rhume de poitrine. Une violente toux s'en suivit et je passai de longues nuits sans sommeil. Je fus condamné par les médecins. En dernier ressort, j'essayai du PECTORAL-CERISE D'AYER, et bientôt après, mes poumons se dégagèrent, le sommeil, si nécessaire à la réparation des forces, me revint. Par un usage continu du PECTORAL-CERISE j'ai obtenu une guérison complète et radicale. J'ai à présent 62 ans, je suis robuste et vigoureux, et c'est à votre PECTORAL-CERISE que je le dois ; je puis dire en toute sincérité qu'il m'a sauvé la vie.

HORACE FAIRBROTHER.

Rockingham, Vt., 15 juillet, 1882.

Croup — Écoutez une Mère.

Pendant un séjour à la campagne, l'hiver dernier, mon petit garçon, âgé de trois ans, fut atteint du croup ; sa respiration devint si pénible qu'il semblait prêt à mourir, il étouffait. Quelqu'un dans la famille suggéra l'emploi du PECTORAL-CERISE D'AYER, dont il y avait toujours un flacon dans la maison. Nous essayâmes à faibles doses, souvent répétées, et à notre grand joie, en moins d'une demi-heure, le petit malade respirait librement. Le docteur nous assura que le PECTORAL-CERISE avait sauvé la vie de mon cher. Jugez de ma gratitude ? A vous sincèrement,

Mrs. EMMA GEDNEY.

159 West 128th St., New York, 16 Mai, 1882.

Bronchites.

"Je souffrais depuis huit ans des Bronchites ; en vain j'avais essayé de tous les remèdes possibles, quand l'idée me vint d'essayer le PECTORAL-CERISE D'AYER, une bonne inspiration, comme vous voyez, puisque je suis guéri."

JOSEPH WALDEN.

Byhalla, Miss., 5 Avril, 1882.

Il n'existe pas de cas où une affection de la gorge ou des poumons ne puisse être guérie par l'emploi du PECTORAL-CERISE D'AYER. La guérison est certaine quand la maladie est prise à temps.

PRÉPARÉ PAR

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
Vendu par tous les droguistes.

LA DEMISSION DE M. McSHANE.

Comment la nouvelle a été reçue dans les cercles libéraux à Montréal.

(Du Monde.)

Les députés libéraux ne dissimulent pas plaisir qu'ils éprouvent de voir sortir McShane du cabinet, mais ce plaisir n'est pas sans une certaine réserve lorsqu'ils songent aux conséquences que pourrait avoir cette démission.

La première personne rencontrée par notre reporter a été le représentant d'une vision importante dans la législature de Québec. Invité à formuler sa pensée sur la démission de M. McShane, il répondit j'en suis enchanté. Il y a longtemps que je m'attendais à cela. Il y a longtemps que Mercier aurait dû le mettre à la porte. Voyant le reporter tirer son carnet pour y noter ses paroles, il se rassura.

« Arrêtez, arrêtez ! » dit-il, ce « que vous dis là est en confiance. Ne mentionnez pas mon nom. Jimmy est mon nom, c'est un brave garçon, mais c'est un homme en politique. »

Un échevin d'un libéralisme avancé formula son opinion comme suit : « Mercier a attendu trop longtemps ; il voit que McShane est sur le point d'être démis par les tribunaux et il se décide à en débarrasser. »

Un député conservateur arrivant d'Ottawa a dit : « Quelques jours après la dernière élection, dans le comté d'Ottawa, M. McShane ne s'est pas gêné de me dire que jamais M. Mercier ne pourrait le faire sortir de son cabinet. Lorsqu'il en sortait, ce serait en compagnie de plusieurs autres. Quant aux castors ce n'est qu'une bande de g. d. suckers (carotours). »

M. Geoffroy, C. R., qui était sorti de la cour pour respirer l'air frais dans la salle des pas-perdus, après le premier discours de M. St-Pierre, a dit à notre reporter : « J'ai été l'homme le plus surpris du monde en apprenant la démission de M. McShane. »

— Quel sera l'effet de la démission du ministre des travaux publics ?

— Je l'ignore, mais je crois que l'effet sera de faire cesser la poursuite pour la qualification.

Deux minutes plus tard, notre reporter rencontrait le sénateur Lacoste dans le vestibule des avocats. « La démission d'un ministre, dit le sénateur, est toujours une cause d'embarras pour un ministre. Quant à la poursuite en déqualification contre M. McShane, je vous autorise à dire que les procédures continueront avec plus de vigueur que jamais. »

Un député libéral de la législature de Québec représentant une division rurale, dit :

La démission de M. McShane m'a beaucoup surpris. Je ne crois pas que M. Noyes puisse avoir un portefeuille dans le cabinet parce qu'un Irlandais catholique ne peut être remplacé par un protestant orangiste. M. Cameron, si c'était le cas, aurait plus de droit que M. Noyes à la succession de M. McShane. Je ne pense pas que M. Mercier choisisse M. Turcotte pour remplacer son ancien collègue, à cause de la difficulté qu'il éprouverait à se faire réélire à Trois-Rivières. Il serait désastreux pour le Premier, s'il choisissait un ministre qui ne serait pas parfaitement sûr de son élection. Mon opinion sur M. McShane est que c'est un excellent cœur d'homme, mais en politique il n'est acceptable pour personne.

Sur les rues Notre-Dame et St-Jacques dans les divers groupes qui causaient de l'événement du jour, la même opinion était exprimée par les politiciens libéraux et nationaux : « M. Mercier a bien fait, mais il a agi un peu tard. »

En résumé toutes les conversations tenues par les amis de M. Mercier donnent la mesure de l'impopularité de M. McShane parmi les libéraux et les nationaux.

(De la Presse)

Le Herald—journal libéral—de ce matin annonce la démission de M. McShane et le contredit pas le bruit de la retraite de plusieurs autres ministres.

Ce renseignement, d'après nos informations particulières, est exact.

La cause de la retraite de M. McShane n'est attribuée au fait que M. Mercier ne voulait plus d'un collègue que la loi pouvait d'un jour à l'autre priver de ses droits politiques ; mais les dernières nouvelles ont redonné à cette nouvelle et veulent que la discorde règne dans le camp à un degré tellement aigu qu'elle entraînera tout probablement la dislocation complète du ministère.

La plus grave des difficultés réside dans la nomination des conseillers : M. Duhamel a des amis absolument recommandables à faire nommer et M. Mercier, d'un autre côté, a reçu intimation d'avoir à nommer des libéraux.

Quant à ses prétendus amis de Montréal, ils n'ont pas l'air trop fâché qu'il

cesse d'être ministre. D'après les conversations que nous entendons, ils s'en réjouissent, même au point de vue du parti. Ils disent ouvertement que cette retraite était devenue une nécessité politique depuis Laprairie et la première session du parlement de Québec. Mais on ne s'accorde pas autant sur le nom de son successeur ; on a beaucoup parlé aujourd'hui de M. L. O. David, député de Montréal-Est.

La rumeur de la démission de l'honorable M. Duhamel et l'honorable M. Gagnon n'est pas aussi futile qu'on a d'abord semblé le croire. Nous apprenons de bonne source que l'honorable M. Duhamel et l'honorable M. Garneau ont aussi offert leur démission au gouvernement ; mais elles n'ont pas été acceptées encore, et il est probable qu'elles seront retirées.

Il règne beaucoup d'anxiété et de malaise parmi les libéraux et les conservateurs nationaux de Montréal. Ces derniers parlent, avec quelque chose qui ressemble à des menaces, contre les libéraux. On ne parle guère que du gouvernement de Québec aujourd'hui. Le procès des détectives lui-même excite moins d'intérêt en certains cercles.

La Patrie annonce en deux lignes seulement la démission de M. McShane.

LEGISLATURE D'ONTARIO

Plusieurs votes importants ont été pris dans la législature d'Ontario ces jours derniers. Le bill créant le ministère de l'agriculture a été adopté par 48 voix contre 28.

Le bill de M. Fraser pour la fermeture de bonne heure a été adopté par 61 contre 27.

Le bill de M. Waters pour donner le droit de vote aux femmes aux élections parlementaires a été adopté par 46 contre 30.

LES VACANCES DU GENERAL

Le général comte de L. est un de nos Parisiens les plus originaux et les plus spirituels. Retraité depuis une dizaine d'années, il s'est mis à fureter comme un rat dans toutes les bibliothèques, en a rapporté un goût très prononcé pour les écrivains du siècle d'Auguste et de la décadence. Le général, qui est d'ailleurs un fin lettré, ne jure plus que par Catulle, Horace et Pétrone. Il faut l'entendre là-dessus ! sa verve toute méridionale ne tarit pas ; selon lui, on ne sait plus écrire en vers maintenant. Après les Grecs, les Latins seuls savaient composer l'ode ou le dithyrambe, propres à la joie comme à la douleur. Le général ne se doute pas un seul instant qu'il porte là un jugement bien sévère. Il est de bonne foi ; cela lui suffit.

De là à écrire, il n'y avait qu'un pas. Aussi bien le comte de L. a-t-il commencé une traduction d'Horace en vers français, — cette fameuse traduction sans laquelle tout général, tout ambassadeur en retraite, ne peuvent se résoudre à s'endormir dans la paix du tombeau. De temps en temps, lorsque le hasard me le fait rencontrer dans quelque bibliothèque publique, le général me donne des nouvelles de sa traduction.

Il en parle en gourmet, en dilettante. — Songez donc ! Horace, me dit-il, quel soins, quels égards ne mérite-t-il pas ! Positivement, je suis obligé, encore cette année, de me transporter à la campagne, afin de dorloter ma traduction.

Régulièrement, au printemps, du 1er avril au 1er juin, le général de L. disparaît. On ne sait ce qu'il a pu devenir. Son vieil hôtel de la rue Bellechasse, ses livres, sa belle galerie de tableaux, le trottoir du boulevard des Italiens, — rien de tout cela ne le retient plus. Ce qu'il y a de plus amusant dans l'affaire, c'est que nul ne peut dire où va le général pendant ces deux grands mois. Aucune plage normande ou bretonne ne l'attire ; aucune ville d'eau ne peut se flatter de l'avoir possédé. Et cependant, personne ne rencontre plus le général dans Paris ou ailleurs ; son courrier demeure à son hôtel abandonné à la discrétion du concierge, lequel a ordre « de ne pas faire suivre les lettres ». Les domestiques eux-mêmes signorent où leur fantaisiste maître a pu aller. Accompagné de Bernard, son ancien soldat d'ordonnance, dont il a fait un valet de chambre, le comte de L. est parti pour une destination inconnue !

L'an dernier, je le rencontrai vers la fin mai, toujours alerte, toujours gai. Il tenait à la main la dernière réimpression de son cher Horace.

— Vous avez été absent, général ?

— Ah ! mon ami... où diable peut-on traduire Horace, — si ce n'est à la campagne, un noisetier, à deux sous pas de quelque ferme rustique, dans la Perche ou la Beauce ?

Le général était lancé. Il me fit de nouveau l'éloge de la vie champêtre.

— *ruris deliciae*, — mais il ne voulait point m'avouer dans quelle partie du monde il était allé perpétrer sa traduction.

Cette année, par un pur hasard, j'ai surpris le secret du général comte de L. : j'ai enfin découvert la mystérieuse retraite, l'asile sacro-saint, le coin de campagne béni où l'excellent homme se repaît amplement des élégances des finesses de la langue latine, le *buen retiro* où il méditait sa traduction à tout petits coups.

Voici comment s'est faite la révélation. Il y a quelques jours, un peintre de mes amis me conviait, sur le coteau de Montmartre, à un régalant déjeuner où la sole frite se comporta vaillamment. Après le dessert, on alla prendre le café dans l'atelier même du maître de la maison. De cet atelier, situé au quatrième étage, on a vue sur une cour. Un grand arbre, un marronnier d'une majesté superbe, se trouve au milieu de la cour, et, non loin de là, l'œil aperçoit encore un petit banc rustique, tout enguirlandé d'iris et de lilas.

A peine étions-nous à la fenêtre que nous entendîmes, venant de la cour, une lecture à haute voix de cette jolie page d'Horace qu'on appelle le *repositio comique*, et qui a pour auteur inspiré Mathurin, Regnier et Boileau. A n'en pas douter, nous étions en présence d'une lettre sincère, d'un rêveur emporté par le charme et l'harmonie de cette succulente poésie romaine. Deux hommes étaient dans la cour : celui qui venait de se livrer à cette charmante lecture n'était autre que l'original comte de L., l'autre était Bernard, l'ordonnance du général. A partir de ce moment, mon attention se porta tout entière sur ces deux personnages, et voici le singulier spectacle dont je fus l'un des témoins.

Le général de L., son Horace à la main, tournait autour du marronnier. Puis, de sa belle voix colorée et encore éclatante, il jetait à Bernard des lambeaux du poète latin.

— Attention !... *Odi profanum vulgus et arceo*...

— Bien, mon général.

— Je traduis : *Je méprise le pékin vulgaire*...

— Bien, mon général.

Bernard assis sur le banc, transcrivait sur un cahier la traduction, au fur et à mesure que son maître la lui donnait.

Il y avait non loin du banc une manière d'escalabeau supportant une énorme cruche de grès, qu'escortait un énorme verdere. De temps à autre, le général se versait une rasade, l'avait consciencieusement ; ensuite, reprenant son Horace, il jetait un nouveau vers à son secrétaire improvisé :

Carpe diem

Quam minimum credula Postero...

Bernard, impassible, notait aussitôt le membre de phrase, et M. de L. s'empresait d'aller boire un coup.

Ce manège dura plusieurs heures, nous amusant tous par l'imprévu, l'originalité de la situation. Ce qui m'intriguait le plus, c'était ma foi, la cruche servant à débiter les pittoresques traductions. Enorme, ventrue, de forme antique, cette cruche rappelait vaguement l'amphore dans laquelle les Latins du temps d'Auguste mettaient leur vin de Chio ou de Samos. Avec le secours d'une longue vue, nous découvrîmes que la cruche portait son flanc le mot : FALERNE, en grosses lettres de faïence blanche. Le général avait placé la cruche de falerne dans le décor par pur raffinement de couleur locale.

Deux jours après ce déjeuner de Montmartre, le général m'aborda joyeusement devant le perron de Tertoni.

— Où avez-vous passé vos deux premiers mois de printemps cette année, mon général ?

— A la campagne, comme toujours, au fin fond de la Touraine, histoire de continuer cette traduction d'Horace dont je vous ai parlé.

Oh ! les militaires !

TANCREDÉ MARTEL.

NOUVELLES DE MANITOBA

WINNIPEG, 25.—Les leaders de la législature locale ont eu un caucus hier et se sont entendus pour avoir un *quorum* de membres demain. La chambre se réunira et ajournera tout probablement jusqu'au neuf avril prochain. On s'attend qu' alors l'hon. M. Greenway aura terminé les négociations à Ottawa.

Il est probable que la session durera cinq semaines.

Le Sun dit que d'après des rumeurs qui ont couru relativement à certains déficits dans plusieurs départements, la session sera très animée et qu'on peut s'attendre à des révélations palpitantes d'intérêt. On dit qu'un chèque de \$2,500 envoyé par le gouvernement fédéral à celui de Manitoba a servi à faire les affaires privées d'un fonctionnaire d'un département et qu'après la démission du ministre Harrison ce chèque a été remboursé.

Des capitalistes américains ont en vue de recommencer la circulation d'un chemin de fer de Calgary au-delà de la frontière. L'ancien gouverneur général, lord

ville en vue de promouvoir cette entreprise.

La société de fermeture à bonne heure de Winnipeg a l'intention de s'adresser à la législature pour obtenir une loi obligeant les établissements de commerce à fermer à bonne heure. Un marchand a souscrit à lui seul \$50 pour aider à payer le coût d'une loi à cette fin.

L'italien qui a été poursuivi pour le meurtre de George Thomas à Selkirk a été trouvé coupable d'homicide.

On fait signer une requête demandant commutation de la sentence de mort prononcée contre Newton.

POIDS ET MESURES

Députation des manufacturiers de balances, etc. auprès de l'hon. M. Costigan.

OTTAWA, 24.—Une députation de manufacturiers de fleaux, balances et autres instruments de pesage de Hamilton, Toronto et Montréal, s'est rendue hier auprès de l'honorable John Costigan, ministre du revenu de l'intérieur.

La députation a représenté à l'honorable ministre que les règlements actuellement en vigueur en vertu de l'Acte des poids et mesures, chap. 95 des Statuts Révisés du Canada et relatifs à l'inspection et au poinçonnage des mesures, fleaux, poids et balances sont désastreux pour les manufacturiers canadiens de poids, mesures, et instruments de pesage.

Nos manufacturiers sont, en vertu de cette loi, tenus de payer un droit d'inspection, ce qui est à leur détriment pour faire la concurrence aux manufacturiers américains.

La députation a aussi demandé qu'il soit établi un étalon de mesure plus uniforme pour tout le Canada. Actuellement chaque inspecteur a son étalon de poids et mesures et comme cet étalon varie avec chaque inspecteur soit pour la quantité, l'honnêteté, etc., certains fabricants obtiennent des avantages indus et injustes sur d'autres de leurs confrères.

Les députés ont encore prétendu qu'actuellement les inspecteurs de poids et mesures jouissent de pouvoirs arbitraires, en pouvant s'immiscer aux affaires des manufacturiers. Certains inspecteurs en ont profité pour obtenir des renseignements sur la fabrication et les communiquer injustement à d'autres manufacturiers rivaux.

La députation demande que l'Acte des poids et mesures soit amendé de manière à faire disparaître tous ces inconvénients.

Colombie Anglaise

VICTORIA, C. A., 24.—Grand mécontentement en cette ville causé par la rumeur que le conseil-de-ville voudrait faire enlever les droits de pilotage obligatoires imposés par le district de pilotage de Victoria. On fait signer des requêtes pour protester contre cet acte du conseil et les pilotes disent qu'ils ne consentiront pas à piloter à leurs risques.

Judi prochain le chemin de fer de l'île Occasion entrant dans cette ville, ce sera un jour de réjouissance publique. Il y aura grande démonstration à l'arrivée au premier train et la plus chaleureuse bienvenue sera donnée à M. Dunsmuir. Le soir il y aura banquet en son honneur.

Il est probable que le bill des licences qui est actuellement devant la chambre et qui demande à mettre le commerce des boissons sur le même pied que celui dans les autres provinces du Canada, sera probablement perdu par une majorité des trois quarts. Il en sera de même du bill relatif au Chinois employés dans les mines. La chambre prétend qu'elle n'a pas le droit de légiférer contre eux.

Affaires d'Irlande

LONDRES, 24.—Une faction du parti unioniste se propose de soumettre à la Chambre des Communes un projet de loi de compromis à propos des arrérages de loyers. Dans cette nouvelle loi on donnerait aux juges un pouvoir discrétionnaire en vertu duquel ils décideraient si seulement les arrérages de loyers doivent être liquidés ou si c'est le montant entier dû.

Ligne du Japon

YOKOHAMA, 24.—Le steamer de la compagnie du Pacifique Canadien l'*Abysinia* est arrivé dans ce port aujourd'hui.

Nouvelles religieuses.

Le dimanche des Rameaux ainsi appelé parce que les fidèles y portent des rameaux ou des palmes bénies, en commémoration de l'entrée triomphale de Jésus-Christ à Jérusalem, a été célébré hier par tout l'univers catholique avec la solennité ordinaire.

A la Basilique, Son Eminence le cardinal Taschereau a béni les rameaux, ayant M. P. C. Gagnon, procureur du séminaire, pour prêtre assistant, et MM. G. Lemieux et L. A. Paquet pour diacre et sous-diacre.

M. le curé de Québec a chanté la messe, et la Passion a été chantée par MM. La-

La clôture, de la retraite prêchée aux hommes, la semaine dernière, à la Congrégation de la Haute-Ville a eu lieu hier soir, et le Révérend Père Rottot y a prononcé son dernier sermon, qui a été aussi éloquent que les précédents.

Il n'y aura pas de reposoirs cette année au Séminaire et à l'église Notre-Dame de la Victoire.

La Passion sera prêchée à l'Hôtel Dieu, à deux heures vendredi l'après-midi. A l'église St. Jean-Baptiste elle le sera à sept heures du soir.

Aujourd'hui et mercredi prochain, après l'exercice du soir, à St. Roch, on fera vénérer deux reliques excessivement précieuses qui ont été découvertes tout récemment. L'une est un morceau de la vraie croix et l'autre est une légèrte partie de la couronne d'épines qui fut placée par dérision sur la tête du Divin crucifié. Cette dernière relique est surtout des plus précieuses. Toutes deux avaient été données au regrettable M. le Grand Vicaire Mailloux, en 1825, lorsqu'il était à la cure de St. Roch, on les avaient placées sur l'autel qui se trouvait, il n'y a pas encore très longtemps au côté gauche de St. Roch, à l'endroit actuellement occupé par la chapelle Saint Joseph. L'autel de St. Roch ayant été transporté dans une des chapelles au-dessus du choeur, M. le curé Bélanger a eu l'heureuse faveur de découvrir ces deux vénérables reliques. Le document qui en constate l'authenticité est parfaitement conservé. De plus Son Eminence le cardinal Taschereau, en vue d'enlever tout doute, a bien voulu constater et confirmer l'authenticité de ces deux reliques. Nul doute que les fidèles non-seulement de St. Roch, mais de toute la ville, iront en foule vénérer ces inappréciables souvenirs de la mort du sauveur.

La quête a été faite par MM. Barthélemi Verret et Ls. J. Demers.

Les mormons

Le juge Baskin, de la ville du lac Salé, en ce moment à Washington, rapporte que le mormonisme est fortement battu en brèche par la nouvelle loi Edmunds, et qu'avant longtemps il aura cessé d'être le pouvoir dominant dans l'Utah, à moins que le congrès ne fasse la faute d'élever le Territoire au rang d'Etat. Les Gentils, comme on appelle tous les résidents, non mormons, voudraient la loi plus sévère ; mais, en réalité, elle agit sûrement, quoiqu'elle soit lente, et déjà la polygamie n'est plus considérée comme un titre de supériorité sociale et politique. Depuis que la loi a été mise en vigueur, c'est-à-dire, depuis un an environ, la valeur des proportions ; les capitaux, qui avaient peur de s'aventurer dans cette société hasardeuse, affluent aujourd'hui, et trouvent des placements avantageux. Bref, la ville et le pays sont en train de subir une transformation radicale, et il y a toute apparence que dans une dizaine d'années c'en sera fait du mormonisme et de la polygamie dans l'Utah.

Mormons emplumés

Un incident tragi-comique vient d'avoir lieu dans le voisinage de Winchester (Ohio).

Deux missionnaires mormons cherchaient, paraît-il, depuis quelque temps à faire des prosélytes dans la région. Mais pendant la nuit de mercredi à jeudi des fermiers des environs de Brier Ridge School House sont allés enlever les deux missionnaires de leurs lits, les ont enduits de poix des pieds à la tête et les ont roulés dans des plumes.

Les deux mormons emplumés ont été expulsés ensuite de la région.

Cueillettes

Sur un album.

Un compositeur vivant, et qui fait honneur à notre belle école française dramatique, a signé cette pensée qui trahit un esprit observateur :

« On aura beau dire : toutes les bonnes sont femmes et toutes les femmes ne sont pas bonnes ! »

A Paris, chez un chasublier du quartier Saint-Sulpice :

Tonsures artificielles.

Pour ecclésiastiques chauves.

Je crois qu'après celle-là, il faut tirer l'échelle.

Grave accident sur le Grand-Tronc

Un grave accident de chemin de fer s'est produit sur la ligne du Grand-Tronc, près de Wyoming, province d'Ontario, (Canada).

Un train d'émigrants à destination de l'Ouest s'est heurté au train de Petrolia, allant en sens contraire sur la même voie.

Le mécanicien du train d'émigrants, un serre-freins et dix voyageurs ont été très grièvement blessés. Tous ceux-ci ont eu les bras ou les jambes cassés, mais aucun n'a été tué sur le coup. Les émigrants étaient pour la plupart des Allemands et Danois se rendant dans l'Illinois ou dans l'Ouest des Etats-Unis.

Dans le train de Petrolia, le chauffeur et l'employé des bagages ont seuls été

EN ALLEMAGNE

Les messages de Frédéric III et sa proclamation en Alsace-Lorraine.—L'empereur veut maintenant sous le joug les provinces annexées.

Le prince Guillaume et le peuple anglais

Berlin, 22.—Le message royal a été lu au landtag prussien. Il est contre-signé par tous les ministres et ainsi conçu : "Nous, Frédéric, par la grâce de Dieu roi de Prusse, proclamons et annonçons par les présentes que la mort de l'empereur et roi Guillaume, notre père bien-aimé, nous ayant appelé au trône de nos ancêtres, nous envoyons nos souhaits au landtag."

"Les sentiments et les principes qui nous guideront dans l'exercice de nos fonctions royales ont été exprimés dans la proclamation à notre peuple. Marchant sur les traces de notre glorieux père, le but de tous nos efforts sera d'accroître le bonheur et la prospérité du pays. En observant consciencieusement la constitution, en sauvegardant toutes les prérogatives de la couronne et en prêtant son concours loyal à la représentation nationale, le roi espère, avec l'aide de Dieu, pouvoir donner au pays tout le bonheur et la bien-être possible. L'état de sa santé l'empêche de prêter le serment en personne. Désirant déclarer sans retard sa position à l'égard des lois constitutionnelles, le roi promet solennellement d'observer fidèlement la constitution et de régner conformément aux lois."

Le message a été lu au landtag par le prince de Bismarck.

Le message que l'empereur Frédéric a envoyé au reichstag est à peu près semblable à celui qui a été lu au landtag. L'empereur déclare qu'il s'efforcera de sauvegarder l'honneur de l'empire et de maintenir la paix au dedans et au dehors. Le message est contresigné par le prince de Bismarck.

Dans l'adresse du landtag en réponse au message de l'empereur, il est dit que la Prusse doit sa puissance aux Hohenzollern et que le landtag obéira fidèlement aux ordres de Sa Majesté.

La proclamation impériale pour l'Alsace-Lorraine a été publiée à Strasbourg ; elle se termine par ces mots :

"Nous demandons et nous comptons sur une soumission consciencieuse aux lois, nous engageant de notre côté, à étendre notre protection impériale aux droits de tous au moyen d'une administration impartiale de la justice et d'un gouvernement bienveillant agissant avec circonspection, mais avec une main ferme. L'union de l'Alsace et de la Lorraine, qu'un intervalle d'années ne peut pas diminuer, devient aussi intime qu'elle l'était au temps de nos ancêtres avant que des territoires allemands aient été séparés de l'ancienne et glorieuse union de leurs compatriotes de même race."

Berlin, 22.—Les noms des envoyés spéciaux qui seront chargés d'annoncer aux gouvernements étrangers l'avènement au trône de l'empereur Frédéric ont été publiés. Le général comte de Alten ira à Paris, le général de Loe à Londres, le général de Lehndorff à Vienne, le général de Wesder à Saint-Petersbourg, le prince de Hohenlohe-Ingelfingen à Rome, le prince Radziwill à Madrid et à Lisbonne et le prince de Hatzfeldt-Trachenberg au Vatican.

La comtesse de Hatzfeldt-Trachenberg sera nommée grande maîtresse de la maison de l'impératrice.

Berlin, 22.—Au moment où le prince Guillaume, accompagné de plusieurs généraux, sortait de la gare où il était allé accompagner les membres des familles royales qui étaient venues assister aux funérailles de l'empereur Guillaume, la foule l'a salué par des acclamations enthousiastes. Le prince a salué les manifestants en rejetant la tête en arrière et en leur montrant ses dents dans un sourire d'exultation sauvage. Son attitude était presque théâtrale.

Le maréchal de Moltke, ce vieillard de quatre-vingt-huit ans, a un collaborateur brillant, ambitieux, rusé, le comte Waldersee l'ennemi juré des Anglais. Ce général, qui n'a que quarante ans, est un statégiste en qui l'armée allemande a une confiance absolue. Le comte et le prince sont des amis intimes. Lorsqu'ils sont ensemble, les ministres disent tout bas qu'ils concertent quelque méfait. Lorsque le prince montera sur le trône, Waldersee deviendra maréchal et les géographes pourront alors s'attendre à un remaniement de la carte d'Europe.

L'aversion du prince Guillaume pour les Anglais s'étend même à sa mère. Lorsque le prince se rendit à San Remo, par ordre de l'empereur Guillaume, pour voir son père, et alors que la famille royale allait à l'église la mère du prince essaya de lui prendre le bras, mais il la repoussa durement en disant devant la foule : "Je représente la personne de l'empereur, je marche seul."

La mère fut obligée de marcher derrière son fils.

Grand incendie

Pawtucket, R. I., 22.—La grande teinturerie de MM. Henry Green & Co., sise

sur les bords de la rivière Blackstone, a été presque totalement détruite par un incendie. Les pertes matérielles s'élèvent à plus de \$100,000, et de nombreux ouvriers se trouvent momentanément sans travail.

Le président Cleveland

Washington, 22.—Le président Cleveland vient de célébrer en famille le cinquante et unième anniversaire de sa naissance. Il a reçu, à cette occasion, une foule de lettres et de dépêches de félicitations et plusieurs cadeaux.

LORD STANLEY DE PRESTON

Dîner au nouveau gouverneur-général

Londres, 22.—Le nouveau gouverneur-général du Canada a été banqueté par la ligue de la Fédération Impériale. Lord Rosebury président. Dans son discours, lord Stanley de Preston dit qu'il ira au Canada avec le désir d'affermir d'avantage le bien qui unit les colonies à la mère-patrie.

Il espère qu'avant longtemps les colonies seront représentées dans les deux chambres du parlement impérial. M. Lawson, M. P., fit allusion au mouvement qui se fait en faveur de l'entrée de Terre-Neuve dans la confédération pour démontrer que le désir d'une grande fédération est grandissant.

EN FRANCE

L'affaire Boulanger en chambre.—Cassagnac interpelle.—Nouvelles mesures de rigueur contre le général Boulanger.—La crainte d'un dictateur.—L'extrême gauche adresse un manifeste aux électeurs.

On attribue à M. Jules Ferry la persécution dont le général Boulanger est victime.—Le chef des opportunistes veut abattre Boulanger.—Paroles de ce dernier, etc., etc.

Paris, 21.—Ainsi qu'on l'avait annoncé la question brûlante du jour, l'affaire du général Boulanger, est venue hier devant la chambre des députés. C'est M. Paul de Cassagnac, député bonapartiste du Gers, qui a ouvert le feu en demandant à interpellier le ministère à propos de la mise en non-activité du général Boulanger.

M. Tirard, président du conseil et ministre des finances, a répondu à M. de Cassagnac. Il a annoncé que l'attitude prise par le général Boulanger, depuis sa mise en non-activité par retrait d'emploi, obligeait le gouvernement à prendre de nouvelles mesures contre lui. En conséquence, M. Tirard a prié la chambre d'attendre que ces mesures soient connues pour discuter l'interpellation.

Cette déclaration n'a pas satisfait M. Paul de Cassagnac qui s'est écrié : "Vous m'avez promis d'accepter la discussion immédiate ; voilà que vous cherchez encore à vous dérober." Finalement M. Tirard a accepté pour aujourd'hui la discussion de l'interpellation de M. de Cassagnac.

Après la séance, on s'est beaucoup entretenu dans les couloirs du palais Bourbon des nouvelles mesures de rigueur que le gouvernement se propose de prendre contre le général Boulanger, ainsi que l'a annoncé le président du conseil.

Ces mesures sont ou la mise à la retraite d'office du général Boulanger, ou sa mise en réforme par un conseil d'enquête, mesures qui auraient toutes les deux pour effet de rendre le général éligible à la députation.

Dans une réunion tenue par l'extrême gauche et qui a été marquée par une vive agitation, MM. Clémenceau, Sigismond Lacroix et Tony Réville ont déclaré que la situation exigeait qu'on mit un terme au malentendu par suite duquel le général Boulanger est représenté comme le chef du parti radical.

A la suite de cette réunion, l'extrême gauche a publié un manifeste dans lequel elle proteste contre toute tentative de plébiscite sur le nom du général Boulanger ; en conséquence elle invite les électeurs à ne pas égarer leurs suffrages sur une candidature contraire aux intérêts de la République.

La presse ministérielle continue à déchaîner toutes ses violences contre le général Boulanger.

Pendant que le général était absent lors de son dernier voyage à Paris, une tentative de vol a eu lieu à son hôtel, à Clermont-Ferrand ; on a cherché à dérober ses papiers.

Une circulaire du général Logerot, ministre de la guerre, adressée au chef de corps, fait défense aux soldats de décorer les murs des casernes avec des portraits de personnes n'appartenant pas au gouvernement.

Paris, 21.—Un conseil d'enquête, composé de généraux, s'est réunie hier à l'effet d'examiner s'il y a lieu de mettre en réforme le général Boulanger. La décision rendue par ce conseil sera communiquée aussitôt à la chambre des députés.

Le gouvernement avait pris des mesures énergiques pour empêcher la manifestation en faveur du général Boulanger qui devaient se produire à l'occasion

des funérailles du sénateur Carnot, hier.

Paris, 23.—Les journaux ministériels, le Temps, la République française, le National et quelques autres applaudissent à ce qu'ils appellent "l'immolation du général Boulanger par la chambre". Mais il semble que les hommes actuellement au pouvoir, les amis de M. Jules Ferry, veulent tuer dans l'œuf l'homme politique dont la popularité les effrayent.

Les journaux qui soutiennent le général Boulanger accueillent le vote de la chambre, approuvant l'action du gouvernement par une explosion d'indignation. Ils disent qu'au moment même où l'on accuse le général Boulanger d'aspirer à la dictature, c'est M. Jules Ferry qui est le véritable dictateur et qui fait marcher la majorité ministérielle, comme jadis M. Rouher, le vice-empereur, faisait marcher le corps législatif du second empire. C'est Jules Ferry, ajoutent-ils, qui a décidé que le général Boulanger serait traduit devant un conseil d'enquête, et le ministère Tirard lui obéit.

Les opportunistes et les orléanistes ont voté en faveur du gouvernement.

Cette alliance n'est pas moins commentée que la rupture entre M. Clémenceau et les radicaux. Un journal dit qu'il ne reste plus à M. Clémenceau qu'à se jeter dans les bras de M. Jules Ferry et du comte de Paris.

Le général Boulanger est encore à Clermont-Ferrand. Il ne rentrera à Paris que ce soir.

Il a dit à un journaliste que la comédie politique qu'il se joue à la chambre des députés, le laisse froid, mais qu'il en est peiné pour l'armée. On agit avec moi, dit-il, comme si j'étais sous les verrous, coupable d'un crime de droit commun. Mais le conseil d'enquête me préoccupe peu. Je ne crois pas qu'on puisse trouver dans l'état-major français cinq généraux qui soient prêts à porter atteinte à l'honneur et à la dignité de l'armée en prenant une mesure injustifiable. Les généraux ont plus d'indépendance que les ministres.

"Mon véritable adversaire, ajoute le général, est Jules Ferry, qui ne me frappe que par derrière ou lorsqu'il est à l'abri de mes ripostes."

Le conseil d'enquête auquel sera soumis le cas du général Boulanger est constitué, mais ils ne se réunira que demain. Le gen. Ferrier en est le président, mais on ne connaît pas encore les noms des autres généraux de division qui le composent.

Le général Warnet, commandant du 17e corps, à Toulouse, ayant été appelé à remplacer le général Boulanger à Clermont-Ferrand, le général Ferron, l'ex-ministre qui a jadis infligé trente jours d'arrêts au général Boulanger est nommé commandant du 17e corps.

L'esprit aristocratique qui domine encore parmi les officiers des régiments de cavalerie vient de se manifester à Saumur d'une façon qui eût été sévèrement punie en toute autre circonstance.

Un certain nombre d'élèves tirés de l'école de cavalerie ont voulu dire leur mot dans le différend entre le général Boulanger et le ministère. Un mamequin reproduisant les traits du général ami du peuple a été traîné dans les cours de l'école, et l'effigie de l'ancien ministre a ensuite été brûlée.

Paris, 23.—Le comité de protestation nationale annonce que la candidature du général Boulanger aux élections législatives prochaines a été retirée afin de ne laisser au gouvernement aucun prétexte à persécution contre le général Boulanger.

TENTATIVE D'ENLEVEMENT DU PRINCE DE GALLES

Poursuivie en mer par des Irlandais

Londres, 21.—On vient de rendre public un incident qui avait été tenu caché jusqu'à ce jour. Il paraît que pendant son séjour à San Remo en visite auprès du prince héritier allemand, le prince de Galles a failli être enlevé par des aventuriers Irlandais. Voici les faits ;

Le prince royal d'Angleterre, pendant son séjour à San Remo, avait fait une promenade de deux heures en mer, à bord d'une pinasse à vapeur italienne, il s'en est peu fallu que cette promenade ne prit les proportions d'un voyage dont la durée aurait été proportionnée au retard qui met le ministère tory de la reine Victoria à faire justice à l'Irlande. Voici les faits émouvants qui se sont passés.

Un steam-yacht, de proportions élégantes et puissantes, louvoyait depuis quelques jours dans les eaux de San Remo, sans jamais s'approcher du port. Il portait le pavillon anglais. On le croyait engagé dans des sondages scientifiques. Mais voilà que ce yacht, quand la barque que montait le prince de Galles était à une lieue en mer, commença à poursuivre celle-ci à toute vapeur. Heureusement, une canonnière faisait le service d'éclairage de l'escadre anglaise, commandée par l'amiral Hewet, parut à l'horizon et, apercevant les signaux de détresse de la pinasse, commença à donner le chasse au yacht, qui hissait à ce moment les couleurs irlandaises à son mât principal.

Vains efforts. Le yacht disparut après une course au clocher de trois heures.

Depuis ce moment l'escadre anglaise n'a plus quitté les eaux de San-Remo, mais le prince Albert-Edouard, trouvant qu'il faisait trop froid pour faire des excursions en mer, est parti pour Cannes.

UN THEATRE BRULE

Quatre-vingt cadavres sont déjà retirés des ruines

Oporto, 23.—La nuit dernière, pendant une représentation au Théâtre du Banquet, une explosion de gaz s'est produite et a mis le feu à la salle qui a été complètement détruite.

Le théâtre était rempli de spectateurs et plusieurs personnes ont péri dans les flammes. Dix cadavres sont retirés des décombres. Beaucoup de personnes sont blessées.

Des dépêches postérieures annoncent que quatre-vingt cadavres ont été retirés des ruines.

La plupart des personnes brûlées se trouvaient dans les loges et les galeries où des familles entières ont été suffoquées. Aux portes du théâtre, la poussée a été terrible et une foule de personnes ont été étouffées. Beaucoup de ceux qui arrivaient dans la rue étaient si gravement contusionnés qu'ils vomissaient du sang. Presque toutes les victimes étaient des spectateurs. Les acteurs se sont enfuis dans leurs costumes de théâtre. Beaucoup de personnes ont sauté par les fenêtres. Le gaz a été éteint quelques instants après le développement de l'incendie et c'est ce qui a augmenté la confusion.

Une femme trouvée gelée

MONTRÉAL, 23.—M. Picard, opérateur de nuit du télégraphe à Lachine, revenait de son travail à six heures ce matin quand il se heurta sur le cadavre d'une femme dans un champ en arrière de la maison de M. A. J. Dawes, de la société Dawes et cie, brasseurs de bière. Le cadavre était complètement gelé. On l'a transporté dans une maison voisine et il a été identifié pour être celui de Mme John Anderson employée du Grand-Tronc, à Lachine. Tout ce qu'on sait c'est que cette femme quitta sa demeure vers 8 heures hier soir. Rien ne faisant supposer un crime, on croit que cette femme se trouva malade en chemin et qu'elle expira ainsi par le froid.

L'hon. M. Blake

TORONTO, 23.—Une lettre privée reçue en cette ville hier par Mme Blake dit qu'il est probable que l'hon. M. Blake sera de retour au Canada à la fin d'avril.

Combinaisons internationales

LONDRES, 23.—La Gazette de Moscou discutant dans un article de rédaction la question de combinaisons internationales, insiste sur la nécessité que l'Angleterre s'unisse à la Russie et à la France.

Roumanie et Autriche

VIENNE, 24.—Le roi de Roumanie est arrivé ici de Berlin. Il a eu une entrevue avec l'empereur François-Joseph et il a été en consultation avec les principales autorités militaires surtout avec le général Schoufeldt, commandant du corps d'armée de Transylvanie, sur la frontière roumaine. On suppose que l'objet de la visite du roi est de s'entendre avec l'Autriche dans le cas d'une invasion de la Bulgarie par la Russie, chose qui est probable.

NOUVELLES DE MANITOBA.

La législation.—L'immigration.—Les terres du Pacifique.—La tempête.—Affaire de meurtre.

WINNIPEG, 23.—Le retour des honorables Greenway et Martin à Ottawa fait que la législature n'aura pas de quorum avant le 4 avril prochain.

Des avis reçus au département d'immigration du C. P. R. ici disent que l'immigration sera considérable au Nord-Ouest l'été prochain. Grand nombre d'immigrants sont déjà partis de leur pays natal et arriveront en temps pour les travaux de la saison.

Le C. P. R. a envoyé cinq maisons portatives et du matériel pour ses étables sur ses fermes à Forest Gull Lake, Gleichen et Rush Lake. La semaine prochaine un train partira avec les grains de semences.

M. Hamilton, commissaire des terres du Pacifique Canadien, a reçu la nouvelle que 150 Belges arriveront à Boston demain, en route pour le Nord-Ouest. Il n'est pas encore réglé où ces Belges se fixeront.

La tempête a pris des proportions plus grandes qu'on ne le supposait. Les trains locaux n'ont été retardés que de quelques heures, mais sur la rive Nord ils sont bloqués.

L'un des témoins dans le procès pour le meurtre commis à Selkirk est neveu de Mark Twain. La preuve est terminée et il est probable qu'un verdict d'homocide sera rendu.

L'Enfant pleure, il veut son Castor.

R. R. R. RADWAY'S READY RELIEF

Ce remède ne manque jamais, lorsqu'on en a besoin, de soulager le malade en un temps variant de une à vingt minutes. Quel que soit la violence ou l'acuité des douleurs produites par les rhumatismes, la caduque, les névralgies, les maladies nerveuses, névralgies ou de la prostate, le Radway Relief Cure produit un soulagement immédiat. Il soulage instantanément et guérit bientôt.

RHUMATISME, TOUX, FROIDS, PNEUMONIE, ASTHME, MAL DE TÊTE, MAL DE DENTS, NEURALGIE, FROID DANS LA TÊTE, MAL DE GORGE, BRONCHITE, SCIATIQUE, INFLAMMATION, CONGESTION.

RESPIRATION DIFFICILE

Le Radway's Ready Relief est une cure pour toutes les Douleurs, les Efforts, les Contusions, les douleurs dans le dos, la poitrine ou les membres. Ce fut le premier et c'est le seul remède contre la douleur.

Qui arrête instantanément les souffrances les plus atroces, diminue les inflammations, et guérit les congestions qu'elles soient des poumons, de l'estomac, des intestins ou d'autres glandes ou organes.

Prise à l'intérieur, une demi-cuillerée à thé dans un demi verre d'eau guérira en quelques instants les crampes, les spasmes, les douleurs d'estomac, les nausées, les vomissements, la diarrhée, les crises nerveuses, l'insomnie, les maux de tête, la dysurie, les coliques, les flatulences, et toutes les douleurs internes.

La Malaria dans ses diverses formes est guérie et prévenue.

Il n'y a pas un remède au monde qui guérit la fièvre, la fièvre tremblante et toutes espèces d'autres maladies malariales et bilieuses et d'autres fièvres, (à l'aide des Pilules de Radway) aussi rapidement que Radway's Ready Relief. Le R. R. R. ne guérit pas seulement le patient atteint de Malaria, mais si les personnes exposées à prendre cette maladie veulent boire tout les matins 50 à 100 gouttes de Radway's Ready Relief dans un verre d'eau, puis manger avant de sortir, ne craignent-ils pas, elles préviendront toutes attaques de la maladie.

Prix 25 cents la bouteille. En vente chez les pharmaciens.

LE DISSOLVANT A LA SALSEPAREILLE DU DR RADWAY

Le sang pur fait la chair saine, les os forts et la peau nette. Si vous voulez avoir la chair forte, les os sains et une bonne complexion, employez le DISSOLVANT A LA SALSEPAREILLE de RADWAY. Il possède l'étonnante pouvoir de guérir toutes formes de maladies scrofuleuses et autres, ulcères syphilitiques, tumeurs, maladies, gonflement glandulaire, etc., rapidement et permanentement. Le Dr Randolph McIntyre, de Saint-Hyacinthe, Canada, dit : "J'ai complètement et merveilleusement guéri une victime du scrofule à sa dernière période en lui faisant l'avis donné dans votre petit traité sur cette maladie."

Joseph Bushell, de Dennison, Québec, a été "complètement guéri, par deux bouteilles de DISSOLVANT DE RADWAY, d'un mal de jambe dont il souffrait depuis longtemps."

J. F. Trunell, rue South, St-Louis, Mo., "a été guéri d'un mauvais cas de scrofule après avoir été condamné."

Remède composé d'ingrédients aux propriétés médicales extraordinaires, essentiel pour purifier, réchauffer, réparer et renforcer le corps épuisé et affaibli. Chez tous les Pharmaciens : \$1 la bouteille.

PILULES DE RADWAY.

Le Grand Remède pour la Foie et l'Estomac pour la guérison de tous les désordres de l'estomac, du foie, des intestins, des rognons, de la vessie, maladies nerveuses, parésie, diarrhée, maux de tête, constipation, indigestion, dyspepsie, accès de bile, fièvre, inflammation des intestins, hémorroïdes et tous les dérangements des viscères internes, purement végétale, ne contenant pas de mercure, de minéraux ou de drogues délétères. 25c la boîte. En vente chez tous les pharmaciens.

"UN BON ET SUR REMÈDE"

RADWAY & CIE.—Messieurs : Vos Pilules ont soulagé et guéri mon mal de maladie. Je ne crois jamais bon de s'en passer ; c'est un bon, sûr remède. Bien à vous respectueusement, HENRY KENWORTH, Chebanse, Iroquois Co., Illinois.

Ce que dit un médecin des Pilules Radway. Je prends votre R. R. Relief et vos Pilules Régulatrices et les ai recommandés de préférence à tous autres remèdes et j'en vends beaucoup. Je les ai toujours sous la main et les emploie dans ma pratique et dans ma famille, de préférence aux autres Pilules.

Dr J. A. MIDDLEBROOK, Doraville, Ga.

DYSPEPSIE

LES PILULES DU DR RADWAY sont un remède pour ce mal. Elles redonnent la force à l'estomac et lui permettent de remplir ses fonctions. Les symptômes de dyspepsie disparaissent et, avec eux, la tendance du système à contracter les maladies.

Envoyez un timbre poste à RADWAY & CIE., 40, rue St-James, Montréal, Can.

Des milliers de certificats vous seront envoyés.

AU PUBLIC.—Soyez sûrs et demandez les remèdes de RADWAY et voyez si le nom "RADWAY" est sur ce que vous achetez.



SOUMISSIONS

Des soumissions cachetées, adressées à l'hon. Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics, et portant à l'endroit : "Soumissions pour extension du Palais de Justice de Montréal," seront reçues au bureau du gouvernement, jusqu'à midi, 27 mars prochain, à midi, pour les soumissions de tous ordres de travaux requis dans la construction d'un édifice destiné à agrandir le Palais de Justice de Montréal.

On pourra voir les plans et devis de l'édifice projeté en l'étude d'A. Lévesque, Ecr., architecte, 12 Place d'Armes, Montréal, depuis 10 hrs a. m. jusqu'à 3 hrs p. m., chaque jour, et on pourra aussi y obtenir tous renseignements nécessaires concernant ces plans et devis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté par une banque incorporée, lequel chèque sera égal à dix par cent du montant de cette soumission comme garantie de la mise en exécution du contrat.

L'hon. Commissaire ne s'engage pas d'accepter la plus basse soumission ni aucune de celles qui lui seront adressées.

Par ordre. ERNEST GAGNON,

Secrétaire de l'Agriculture et des Travaux Publics

Québec le 16 mars, —11. ps. au 27 mars.

LES TERREURS

DE

LADY SUZANNE

Elle sentait, d'ailleurs, que l'heure tait mal choisie pour des explications, n'il fallait avant tout ramener sa belle-nère dans un lieu où elle pût recevoir l'indispensables soins, quitte à faire plus tard la part du mystère au personnage, ni se permettait d'appeler la veuve de son père par son nom de "Suzanne".

Quand la tante Danielle, elle restait comme assommée par la foudroyante révélation que cet accident lui apportait.

La Suzanne de Chenocé et la Suzanne Armand de Torisan ne pouvaient être d'une seule et même femme, et c'était là, Danielle de Laurage, prédestinée toujours, qui amenait opinément cette connaissance.

Jenny marchait près de sa tante, qu'elle accablait de questions, car sa petite tête ahurie ne concevait absolument rien de ce drame muet ; mais la vieille fille ne s'arrêtait que par monosyllabes qui éclairaient pas la situation.

On n'était plus qu'à quelques portées de fusil de Chenocé.

Le mouvement du cheval rendit peu à peu à lady Suzanne l'usage de ses sens.

Elle entrouvrit les yeux, sans oser se demander à elle-même qui donc la soutenait ainsi ; elle ferma ses paupières, se laissant bercer par le pas de sa monture, pourtant avec un trouble vague le battant du cœur contre lequel elle reposait.

Quel rêve fantastique avait-elle fait ?

— C'était la vision ?

— Ou était la réalité ?

XIII

UNE SITUATION DIFFICILE

Le souvenir revenait invisiblement à la jeune femme.

— C'était ce lui, Armand de Torisan, qui avait jeté son nom aux échos du bois s'était dressé devant elle comme le fantôme de son heureux passé ?

— C'était ce bien le fiancé dont l'avait voigné la volonté paternelle et qu'elle voyait encore voyageant au loin ?

Elle avait toujours espéré que sa solide, l'oubli où elle se confinait volontairement empêcheraient une rencontre, et voilà que cette conjecture redoutée se présentait, menaçante.

Le cheval s'arrêta devant la porte de Chenocé.

Le plaisible baron d'Exaudrille, gravement occupé à panser la patte blessée d'un de ses pigeons, poussa des cris d'effroi en reconnaissant sa nièce dans cette amazone évanouie qu'on ramenait avec récitation.

Sa tendresse, jusque-là partagée entre sa nièce et ses ramiers, se manifesta, en cette circonstance, avec une intensité qui pouvait laisser aucun doute sur la supériorité de ses sentiments de famille, imparés à ceux qu'il portait à son cher petit monde emplumé.

Ses clameurs retentissantes dissipèrent à d'effroi les brouillards qui voilaient encore les yeux et l'esprit de la jeune femme.

Elle se souleva, et tendit au vieillard petite main en murmurant :

— Calmez-vous, cher oncle, ce n'est rien.

Armand eut un sourire radieux en entendant cette voix depuis si longtemps muette pour lui.

Son bras, qui retenait la malade, s'éleva respectueusement pour l'aider à s'asseoir jusqu'à terre qu'elle toucha en descendant.

Se raffermissant par un effort énergique, elle rejeta en arrière les cheveux enroulés qui inondaient son blanc visage.

— Mon oncle, dit-elle en désignant Armand par un geste timide, je viens de trouver inopinément et je vous présente M. de Torisan, un ancien ami de ma mère.

Torisan répéta le bonhomme dont face placide reflétait le doute et la surprise. — Torisan !... très-bien, très-bien !

— Monsieur de Torisan, je vous offre des souhaits de bienvenue.

— Le fait est s'écria la tante Danielle, capable de garder un plus long silence, que mon cher Armand est arrivé à point pour aider notre amazone que la chaleur, une trop longue course, sans doute, ait fatiguée, au point de la faire évanouir près de nous.

— Oui, la chaleur, ... répéta lentement lady Suzanne ; j'ai eu comme un éblouissement, et puis, Monsieur, vous m'avez dit presque peur.

— Peur ! fit le baron d'Exaudrille en

examinant sa nièce du coin de l'œil.

— J'ai eu le tort de me jeter au-devant de votre cheval, dans la première irréflexion d'une reconnaissance bien inattendue... bien inespérée... Madame, répliqua le jeune homme.

— Vous ignorez donc la présence de la comtesse d'Aringdale à Chenocé ?

— J'arrive de Russie, après avoir parcouru, depuis cinq ans, l'Amérique, l'Australie et les colonies françaises.

— Et ne vous en déplaise, Madame, c'est pour moi, sa vieille amie, que M^{lle} Armand de Torisan a entrepris le pèlerinage de Saint-Onésime.

Nous nous en félicitons, Monsieur reprit cordialement le baron d'Exaudrille en remarquant que sa nièce gardait une réserve absolue.

— Etes-vous ici pour longtemps ?

— Imaginez-vous qu'il menace de ne me donner qu'une ou deux journées ? dit la tante Danielle avec reproche.

— Vous m'avez dit, chère amie, que vous sauriez bien m'inspirer le désir de m'attarder davantage.

— Vous avez réussi.

— Déjà ?

— Vous êtes un aimable garçon d'esprit ! riposta M^{lle} de Laurage avec une pointe de malice ; croyez que j'apprécie votre changement de résolution et vous en garde la reconnaissance qu'il mérite.

Armand était bien trop heureux pour remarquer la sarcasme, d'autant plus que, rassuré sur la santé de la jeune femme, toute la petite société avait gravi le perron et accepté l'hospitalité du grand salon.

Glaciale et presque dédaigneuse, lady Harriett promenait son regard dur de sa belle mère au nouveau venu.

Sur un signe de lady Suzanne, James apporta une collation de gâteaux anglais et de fruits.

Le vieux serviteur enveloppa le jeune homme d'un regard scrutateur, qui se tourna ensuite vers la comtesse d'Aringdale avec l'expression du reproche, comme s'il eût trouvé bien inopportune l'entrée au château d'un étranger de plus.

Harriett surprit ce coup d'œil tout en choisissant des raisins dans une corbeille et se demanda une fois encore par quel singulier privilège sa belle-mère permettait à un domestique le contrôle implicite de sa conduite.

Lady Suzanne s'échappa un instant pour aller réparer le désordre de sa toilette.

Armand, qui s'était abandonné jusqu'à la joie irréflectible de retrouver, dans cette solitude, celle qu'il croyait livrée à tous les ennuis de la luxue et de la haute vie anglaise, éprouva un vif soulagement en la voyant réparaître bientôt dans une robe noire encore, comme celle qu'elle venait de quitter, nuance austère qui faisait resplendir la nacre lumineuse de son teint, et seule toujours.

— Elle est veuve ! pensa M. de Torisan.

— Par contenance, on égrenait quelque grappe de raisin.

Lady Suzanne essayait vainement de prêcher l'exemple.

Harriett étudiait et songeait.

La tante Danielle éprouvait un dépit assez vif pour que le moindre gâteau ne pût passer à sa gorge serrée.

Jenny, dont la petite cervelle surexcitée commençait à entrevoir une suite au roman douloureux de l'étranger, devina bien que la maison du notaire, contenant et contenu, n'était pour rien dans son subit désir d'y prolonger son séjour ; aussi, jugeant que ce monsieur sombre était décidément moins intéressant qu'on ne l'aurait cru d'abord, elle se mit avec vaillance à enfoncer ses dents mignonnes dans la sèche pâtisserie anglaise.

Emile était si fort soulagé par la tournure que semblaient prendre les événements, qu'il engloutit une douzaine de croquettes.

Il va sans dire que, suivant un usage légendaire, Armand n'accepta qu'un verre d'eau.

Si M. de Torisan, informé du vœu et du séjour de la comtesse d'Aringdale à Chenocé, eût désiré être introduit près d'elle pour renouer la chaîne interrompue du passé, il n'aurait jamais découvert un moyen d'y parvenir plus simple plus convenable et plus complet que celui qui venait de lui être fourni, par le hasard d'une promenade, dans cette bienheureuse journée.

L'accident de lady Suzanne supprimait en grande partie l'étiquette entre les divers personnages réunis au château, sans compter qu'il ouvrait à Armand une porte tout naturelle pour s'y présenter.

Ne faudrait-il pas s'informer, dès le lendemain, si cette secousse n'avait pas eu de suites pénibles pour la jeune femme.

Aussi, lorsque la tante Danielle, jugeant avoir assez fait, ce jour-là, pour la consolation de son protégé, donna le signal de la retraite, M. de Torisan, malgré son ignorance de tout ce qui touchait lady Aringdale, prit congé avec la ferme espoir d'avoir enfin attendu la Providence, si sévère pour lui jusqu'alors.

Son premier mot, en se retrouvant sur la route, fut la plus logique des interrogations :

— Le comte d'Aringdale est mort, n'est-ce pas ?

— Le comte d'Aringdale est mort ! répondit la tante Danielle avec gravité, afin de prévenir toute exclamation d'un goût douteux.

Mais elle n'avait rien de semblable à craindre de la part d'Armand, qui n'ajouta pas une parole et marcha, recueilli, près d'elle.

Lady Harriett suivit longtemps des yeux le groupe de promeneurs qui regagnait Saint-Onésime.

Elle semblait plongée dans une rêverie absorbante, point triste cependant, car le clair rayon d'une agréable pensée illuminait son visage.

Lorsque la dernière silhouette se fut effacée au bout de la grande avenue, elle se détourna avec un geste de lassitude, comme si rien ne l'intéressait plus de ce côté, et s'assit près de lady Suzanne, dont l'émotion refoulée s'apaisait par degrés.

La pauvre jeune femme, depuis si longtemps privée de toutes joies, avait cédé à la surprise, à l'entraînement du souvenir, à la force des circonstances aussi, en accueillant cet ami des anciens jours.

Pouvait-elle agir autrement, du reste, devant les yeux curieux qui assistaient à cette scène inattendue ?

Elle ne pouvait donc se reprocher d'avoir introduit, presque à son insu, M. de Torisan à Chenocé ; elle n'en avait pas vu les conséquences inévitables, elle n'était déjà plus maîtresse de revenir sur le pas qu'elle venait d'être fait.

Ce qu'elle se reprochait vaguement, comme une faute, c'était de ne s'être pas mieux défendue, dans le fond de son âme, contre la première sensation heureuse qui venait sourire à sa sérieuse vie.

Son front penché, son visage attendri disaient quelque chose de cette lutte secrète, dont Harriett, assise devant elle, suivait quelques minutes les progrès et l'apaisement.

Elle se donna ensuite la petite satisfaction d'un interrogatoire sur le passé, le présent, l'apparition de cet ami retrouvé.

Elle fut incisive, mordante, raillant à la fois la tante Danielle qui paraissait faire sortir son protégé d'une boîte à surprise, le jeune homme qui levait les bras au ciel comme un héros de mélodrame, et sa belle-mère elle-même qui avait su tomber de cheval avec la grâce d'une artiste en représentation.

Lady Suzanne répondit avec simplicité à la partie interrogative, qu'élevée dans un commun voisinage, M. de Torisan avait éprouvé comme elle du plaisir de cette rencontre, qu'elle l'avait perdue de vue, ayant habité l'Angleterre pendant qu'il voyageait au loin, et que son passage à Saint-Onésime lui laisserait un agréable souvenir.

Ce fut tout.

Elle se borna à sourire aux fantaisies satiriques de la moqueuse jeune fille.

Leur attention fut, du reste, détournée par une sorte d'altercation qui semblait s'être élevée dans l'avenue, entre James et le saccateur de Saint-Onésime.

Le fonctionnaire de la poste, fort de son mandat, voulait contraindre James à recevoir un volumineux paquet, dont il lui faisait lire l'adresse.

Le serviteur, sans vouloir rien entendre, s'obstinait à refuser ce dépôt.

Lady Harriett, qui paraissait s'intéresser à ce petit débat, ouvrit tout à coup la fenêtre et ordonna brièvement à James de lui apporter le paquet.

Celui-ci obéit avec une répugnance si véritable que lady Suzanne frappée de cette attitude, tendit la main, à son entrée, avec une vivacité qui n'était pas dans sa nature, pour recevoir les papiers.

Mais déjà Harriett, bondissant au devant de James, lui avait enlevé le paquet dont l'enveloppe déchirée laissait s'éparpiller sur la table de nombreux numéros du "Times" du "Daily Telegraph" et du "Morning Herald."

— Qu'est cela ? s'écria lady Suzanne.

— Des journaux de mon pays.

— Des journaux anglais !

— Vous le voyez.

J'ai pris le parti de m'abonner à votre insu, Milady, puisque vous persistiez, malgré mes demandes répétées, depuis bientôt un an, à me refuser cette légère distraction... me voilà satisfaite !... non-seulement des nouvelles fraîches, mais encore des numéros déjà anciens, qui vont me mettre au courant de tout ce que doit savoir une bonne Anglaise sur la politique et les événements de la Grande-Bretagne.

Cette autorisation, Harriett, je persiste à vous la refuser.

— Ah ! par exemple ! quand j'ai là... sous ma main...

— J'ai des raisons sérieuses, croyez-le... oh ! bien sérieuses pour préserver dans ma ligne de conduite.

Harriett eut un éclat de rire sonore et prolongé.

— A votre aise, Milady, dit-elle.

— Forsez à défendre ; moi, je m'insurge.

Si vous trouvez agréable de vivre en sauvage, sans rien apprendre, sans rien savoir — notre gracieuse reine viendrait à

mourir que je l'ignorerais parfaitement — sans autre lecture que l'Evangile pour vous, la Bible pour moi, et quelques revues littéraires, je dois vous dire que je ne partage pas ce goût frénétique de recueillement.

Je veux être au courant des choses du jour... et j'y serai.

Lady Suzanne réunit sous sa main tremblante de contrainte les feuilles anglaises disséminées sur le marbre.

On eût dit que leur seule vue lui faisait mal.

— J'ai peut-être exagéré ; quant aux journaux de France, fit-elle doucement, nous en recevrons quelques-uns si cela vous paraît si désirable ; mais je vous demande de renoncer aux publications anglaises.

— Vous les trouvez immorales, peut-être ?

— Non pas, je désire seulement que rien ici ne rappelle la patrie d'adoption, où j'ai tant souffert.

— Ceci est facile à concilier avec mon inclination.

Je les recevrai seule.

— Je vous répète, Harriett, que la presse de Londres ne doit pas entrer dans cette maison.

— Voulez-vous m'obliger à vous dire formellement que je m'y oppose ?

Harriett se rapprocha violemment de sa belle-mère.

On voyait la colère, la rancune, mille sentiments mauvais imprimer leurs griffes sauvages sur son visage altier.

— C'est de la tyrannie ! s'écria-t-elle, mes plus innocentes fantaisies se heurtent à vos caprices !

Vous avez encore quelque raison mystérieuse comme toutes celles qui vous font agir et dont il est impossible d'obtenir une explication.

Il m'en faut une cependant, ou je ne céderai pas !

Lady Suzanne, blanche et froide, fit quelques pas pour se retirer.

Harriett, dont l'audace croissait avec le silence de sa belle-mère, se jeta devant elle, en affirmant qu'il lui fallait enfin le pourquoi de tant d'énigmes et qu'elle saurait bien l'obtenir.

Une hésitation cruelle se peignait sur les traits altérés de la jeune femme, qu'on pouvait accuser de faiblesse et qui semblait répugner également à parler et à agir.

— Je ne vous dois aucune explication, dit-elle enfin ; contentez-vous de croire que j'agis pour votre repos... pour votre tranquillité.

— Puisque votre autorité devient du despotisme, Milady, je la brave !

Et elle fit un pas en avant, la main tendue.

La comtesse eut un frémissement ; ses yeux s'élevèrent comme pour chercher dans une région plus haute l'absolution de ses actes inexplicables, et, d'un mouvement rapide, elle déchira en quatre les journaux de Londres.

Lady Harriett jeta un cri de rage et se précipita sur les débris, mais déjà James qui venait de rentrer, sans être sonné, les faisait disparaître dans les larges poches de sa veste.

Ces trois personnes s'envisagèrent une minute avec des physionomies troublées où se peignaient leurs sentiments divers.

Harriett, la plus résolue, la plus emportée, comprenait enfin qu'elle pourrait blesser, torturer sa belle-mère, mais la briser jamais.

Cette faiblesse apparente cachait une volonté arrêtée, qu'il fallait tourner avec adresse et ne plus attaquer de front. En cette minute lucide, elle renonça à rien obtenir de haute lutte et appela passionnément la vengeance.

Oh ! se venger !... cette pensée si pleine d'espérances mauvaises ramena sur ses lèvres hautes une sourire dédaigneux.

— Mes pauvres journaux ! fit-elle en haussant les épaules avec pitié.

Et, comme une reine elle sortit.

James resta debout devant sa maîtresse, les mains enfoncées dans ses poches, comme pour y mieux garder les lambeaux du Times et du Morning Herald.

— La cruelle enfant ! soupira amèrement lady Suzanne.

— Dites plutôt, Milady, la dangereuse fille.

— James !

— Excusez-moi, Milady ; lady Harriett me fait peur.

— C'est par elle que le malheur nous viendra.

— Pourquoi l'avoir laissée vous rejoindre ici ?

— Pouvais-je m'y opposer, sans exciter sa méfiance toujours en éveil ?

— Il n'en est pas moins vrai que sa présence redouble vos inquiétudes, accroît le danger de la situation et que, malgré toute notre surveillance, il ne faudrait qu'un instant pour la mettre sur la trace...

— Cette crainte empoisonne mon existence.

— Et même, sans aller aussi loin, il arrive ce qui devait arriver.

— Lady Harriett Holygood s'ennuie, fait des projets, parle de tout bouleverser à Chenocé ; hier encore elle m'a interrogé sur la Tour-aux-Lierres !...

— Miséricorde ! la Tour-aux-Lierres !... Elle y veut installer un oratoire pour s'y retirer quelques heures, le dimanche, dans le recueillement, à défaut de temple évangélique qui n'existe pas dans ce pays.

— Qu'avez-vous répondu ?

— Que la tour est fort délabrée à l'intérieur, et qu'il ne serait même pas sans danger de s'y aventurer.

— Elle n'a pas insisté.

— Hélas ! quel abîme nous voyons sans cesse... ces journaux, tout à l'heure encore, m'ont causé une terreur !... ils pouvaient ne contenir aucune illusion mais il n'eût fallu qu'un mot, qu'un souvenir évoqué pour détruire l'œuvre à laquelle je consacre ma vie.

— Vous succomberez à la tâche, Milady ; permettez-moi de vous le dire une fois de plus.

Permettez-moi de chercher quelques nouvelles combinaisons pour essayer de vous rendre la tranquillité.

— Rien n'est possible, James, rien, en dehors de ce que nous avons tenté.

— Encore faudrait-il une espérance.

— Chaque jour, au contraire, nos difficultés plus grandes.

— Et me fait compter davantage sur votre dévouement.

— Il est tout entier au service de Milady.

— Je le sais, James, ah ! cette vie est horrible !... mais je ne la déserterais pas.

James regarda avec une respectueuse administration la jeune femme dont le front sembla éclairé d'une aréole de foi, et sentant lui-même toute l'inutilité d'observations nouvelles, il se retira en branlant sa tête rousse d'un air découragé.

IX

LES PROJETS DE M. DE TORISAN

Le repas du soir, chez M. Champlin fut rempli du récit mouvementé des accidents et des surprises de la promenade.

Armand avait beaucoup à apprendre sur Lady Suzanne, qu'il avait dépeinte, avec une convenance parfaite, "une ancienne voisine de campagne, qu'il ne soupçonnait pas de retour en France."

— Ah ! fit le notaire avec un petit sourire malicieux, c'est que cette jeune dame ne raconte pas volontiers ses projets ni ses affaires.

— Voilà une veuve qui a pris son deuil au tragique plus qu'aucune autre.

— Deux ans de larmes, de retraite, pas de distractions, à peine une visite.

— Le comte d'Aringdale devait être le modèle des maris.

Armand reprit l'amertume involontaire de son sourire.

— Soixante-cinq ans, répondit-il, une maigreur qui touchait au déossement, de la calvitie, voilà pour physique.

— De l'égoïsme, de la roideur, de l'absolutisme, quelques-uns disent : de la brutalité, ... voilà pour le moral.

— Très-flatteur, en vérité.

Quoi qu'il en soit, douleur réelle ou exagération, la comtesse surprend tout le pays par le choix qu'elle a fait de Chenocé, sa réserve, son petit train de maison et le mystère qui l'entoure.

— Quel mystère ?... il y a un mystère ? interrogea Armand avec avidité.

— On le dit, répondit Emile qui n'était pas fâché de causer à son tour un peu d'angoisse au bel étranger.

— D'ailleurs, tout est mystérieux à Chenocé : deux uniques serviteurs, dont l'un ne parle pas notre langue, et dont l'autre cumule les fonctions de valet de chambre, de cocher, de palefrenier, de jardinier, de gardien ; un parc qui est une forêt ; un château à demi-inhabité, où on a vu, la nuit, courir des lumières...

— Grand Dieu !... vous me faites peur ! frissonna Jenny.

— En ce cas : je m'arrête.

— Non pas, fit la tante Danielle ; cela devient très-amusant ; cela ressemble, comme début à je ne sais plus quel roman de ministres Braddon.

— On raconte même — des villageois l'affirment — que parfois, pendant les belles nuits d'été, en revenant du braco-nage, le long du parc, ils ont entendu des pas et des voix dans les taillis.

— D'autres braconniers, sans doute.

— Point ; des voix masculines, une langue étrangère, de l'anglais très-probablement.

— Eh bien ! c'est le vieil oncle... et plutôt encore le domestique.

— Le baron d'Exaudrille, toujours couché avec le soleil ou à peu près, ne parle pas anglais.

— La voix de James est plus rude.

— Ce sont alors des visiteurs, dit le notaire.

— Les paysans curieux interrogèrent, épièrent.

Aucun étranger n'était venu au château ; personne n'en était reparti.

— Vous allez voir que ce sont des revenants, dit la tante Danielle.

— Je ne crois pas précisément que ce

soit dans le monde des morts qu'il faille classer les promeneurs nocturnes du parc de Chenocé.

M. le maire, cherchant une explication raisonnable à ces rumeurs, me disait supposer le passage secret au château de quelques amis politiques du baron d'Exaudrille, dont les antécédents de conspirateur légitimiste sont bien connus du gouvernement.

—Bon ! exclama Mlle de Laurage : à qui ferez-vous croire, M. Dollins, que ce digne petit vieillard, inoffensif et distraité soit un perturbateur de l'ordre public ? et surtout que ses amis soient obligés, pour ne pas porter ombrage au gouvernement impérial, de le visiter en cachette.

—Je raconte, Mademoiselle, je ne préjuge pas.

Du reste, je préfère encore cette vision, quel qu'improbable qu'elle soit, aux histoires de fantômes qui ont cours dans le village.

—Je conclus de tout cela, dit plaisamment le notaire, que nos paysans, tremblant d'être pris en délit de braconnage, ont entendu marcher leur ombre, et pris pour langage inconnu ce qui n'était vraisemblablement que du français de Touraine : c'est-à-dire le meilleur.

Cette conversation laissa rêver M. de Torisan.

C'était une ombre—la première—jetée sur le radieux tableau de ces illusions ressuscitées.

Le lendemain, de très-bonne heure, il se leva sans bruit, ouvrit la belle grille à lances dorées et s'aventura seul dans le village, où tout était éveillé depuis l'aube, poules et gens.

Il suivit à pas lents l'unique rue, regardant autour de lui avec l'intention d'un homme en quête d'un objet rare.

Les manèges sur le seuil de leurs portes, les enfants par-dessus la haie des jardins, le regardaient avec étonnement, car les messieurs qui traversaient Saint-Onésime au moment de la chasse ne soumettaient pas leur maisonnette à un examen aussi attentif.

Il est probable que M. de Torisan ne découvrait pas ce qu'il cherchait, car il hâta le pas d'un air contrarié et se trouva bientôt en-dehors du village, sur la grande route poussiéreuse.

A une portée de fusil de la dernière chaumière, s'élevait une petite maison blanche, à un seul étage, dont les persiennes grises étaient entr'ouvertes ; un jardinet tout autour ; des fleurs qui grimpaient à un treillage primitif.

Si ce n'était pas précisément le rêve de Jean-Jacques, c'était du moins une installation champêtre qui ne manquait pas, dans son exiguité, d'une certaine grâce rustique.

Armand s'arrêta à la considérer, si long temps même, qu'une bonne femme en entr'ouvrit la porte et s'avança vers lui avec un large sourire.

—J'avais cru que la maison plaisait à Monsieur, ou que Monsieur était envoyé par le monsieur d'Auxonne pour examiner la maison.

—Elle est à vendre ? interrogea-t-il.

—On a luer, Monsieur ; ce qui est plus difficile, quoiqu'elle soit gentille et propre, et pas chère, mais, dans notre pays, on vend encore plus qu'on ne lue.

—Il se pourrait pourtant qu'elle me convint votre maisonnette.

—Ah ! si Monsieur est une concurrence au monsieur d'Auxonne, c'est bien différent.

—Oui, aussi dépêchons-nous de visiter ; il n'auffit qu'à venir.

—Mon Dieu ! je préférerais certainement Monsieur, qui me paraît être seul, que le monsieur d'Auxonne qui viendrait ici pour rétablir des enfants malades... et vous sentez des enfants, cela gêne un appartement et bouleverse un jardin, que c'est une pitié !

—C'est très-juste.

—Monsieur dit que j'étais en marché pour 250 francs.

—Va pour 250 francs, répondit Armand avec une facilité qui inspira immédiatement à la vieille femme le regret très-vif de n'avoir pas demandé cent écus.

Elle guida aussitôt son locataire inattendu dans son petit domaine en lui faisant observer que la mort de son mari, ancien instituteur de la commune, l'empêchait seule de conserver cet immeuble qu'ils avaient fait élever sur leurs économies.

En pénétrant au rez-de-chaussée, elle expliqua que le monsieur d'Auxonne devait lui permettre, sur le prix de location, de conserver pour son usage personnel la cuisine et le grand cabinet y adossé.

Armand, tout en jugeant que le monsieur susdit devait être d'un excellent naturel, ne trouva pas à propos de protester pour son propre compte, car cet arrangement lui donnerait une concierge.

Enhardi par ce silence, la veuve de l'instituteur, qui était une femme habile, laissa clairement entendre qu'elle perdait encore à ne pas louer au monsieur d'Auxonne, lequel avait promis de lui confier la confection des repas de la famille.

Cette insinuation fut couronnée d'un éclatant succès.

Eclairé d'une lueur soudaine, Armand reconnut tout les services que cette situation domestique pouvait lui rendre, en lui permettant de trouver à la petite maison l'indispensable de la vie matérielle, tout en lui conservant une indépendance absolue et le maintenant à une courte distance de Bellevue et de Chenocé.

Ne pas s'éloigner !...

Ce désir l'obsédait depuis la veille, depuis qu'un mot de la tante Danielle, en lui apprenant la mort de lord Holygood, comte d'Aringdale, avait ouvert à ses rêves les plus heureux horizons. Repartir maintenant, reprendre ses voyages sans but, rentrer dans la maison déserte de son enfance, rien de cela ne lui était plus possible.

S'exposer à perdre encore, par sa faute l'espoir le plus légitime, providentiellement retrouvé, c'était une imprudence qu'il ne voulait pas commettre.

On lui avait arraché, une fois déjà, cette fiancée choisie, cette Suzanne si vertueuse et si charmante ; mais l'obstacle avait disparu ; il ne permettrait plus au hasard, aux circonstances de s'interposer de nouveau entre eux.

Tout rempli de ses impressions souriantes, il entra à Bellevue, chercha sa vieille amie, déjà investie de la charge de confidente, et l'initia à ses récentes décisions.

Il avait loué une maisonnette, afin d'y passer la fin de la belle saison, interroger discrètement la comtesse d'Aringdale sur les motifs de sa retraite absolue, la faire ressouvenir de leurs chers projets d'autrefois et l'amener doucement à les partager.

Tout cela est convenable, naturel, d'une exécution facile et ne pouvait manquer d'obtenir l'approbation de la tante Danielle.

Il faut avouer cependant que tout en se réjouissant de garder son protégé près d'elle, tout en se enorgueillissant de jouer le rôle de la Providence, elle ne pouvait se défendre d'un secret fâchisme contre la châtelaine de Chenocé, dont les petites mains rompaient innocemment la trame sentimentale qu'elle avait imaginé, d'ourdir en faveur de sa nièce.

Courageusement, elle imposa silence à ses regrets et voulut voir sur l'heure ce qu'elle appela la "chaumière" de son cher enfant, afin d'y faire transporter les objets les plus indispensables et veiller à son installation.

Quoique un peu surpris de cette résolution brusque, M. Champlin adressa de cordiales félicitations à son hôte d'un jour, pour avoir eu l'aimable pensée de prolonger sa présence dans leur belle vallée bourguignonne.

Il se demanda bien un peu ce qui avait pu motiver ce revirement si complet, mais il ne trouva pas tout desuite et ne se rompit pas la tête à chercher.

Au fond, peu importait au digne homme qui avait gagné dans la vie des champs une placidité moutonnière et égoïste naïf.

Emile Dollins eût été quelque peu contrarié, la veille, s'il eût appris que ce beau rêveur fixait sa résidence d'automne à Saint-Onésime.

Heureusement pour le pauvre garçon, menacé par l'ostracisme de la tante Danielle, il avait entrevu à Chenocé les vestiges d'un petit drame intime et se sentait suffisamment rassuré.

X

AU COEUR DE LA PLACE

M. de Torisan eut la patience très-méritoire d'attendre jusqu'à trois heures de l'après-midi pour se présenter à Chenocé ; l'effort avait été si grand que, ne se sentant plus capable de le soutenir davantage, malgré une chaleur tropicale, il enfila bravement la grande avenue du château.

À l'extrémité de cette avenue se confondait avec le parc dont l'inextricable fouillis de verdure s'étendait jusqu'à l'antique cour d'honneur.

Sous l'ombre des vieux catalpas, bien en vue des coquets treillages modernes de son pigeonnier, le baron d'Exaudrille avait transporté un grand fauteuil rustique et son livre favori.

Est-il besoin de dire que le dit ouvrage était en traité spécial de l'éducation des pigeons ?

Tenté par la fraîcheur, lady Suzanne était venue rejoindre son oncle avec sa corbeille de travail, ravissante coquille de nacre et de soie d'où s'échappaient des brindilles de laine.

Une table servait de support à cet étalage mignon : pelote rose, étui d'ivoire, dé d'or, ciseaux microscopiques pour découper les fines broderies.

Elle avait beaucoup de distractions, la jeune femme, en se livrant à cette délicate opération, car les ciseaux mordaient imprudemment la batiste.

Une fois surtout ce fut un massacre ; tout un rang de festons tomba sacrifié : lady Suzanne venait d'apercevoir Armand debout à quelques pas, attendant un regard pour saluer.

Depuis la veille et, dans une longue conversation avec sa nièce, le baron d'Exaudrille avait rafraîchi ses souvenirs au sujet des rapports, qui avaient failli devenir les liens de famille, entre le père de la comtesse, la jeune femme et M. de Torisan.

Son accueil se ressentait naturellement de ces souvenirs évoqués, bien que, par leur nature même, ils nécessitassent une grande réserve.

Il se montra ce qu'il était dans l'intimité, un excellent vieillard, un peu maniaque, dont l'intelligence, qui n'avait jamais jeté un bien vif éclat, s'éteignait doucement dans la quiétude d'une vie végétative.

Il était, en somme, parfaitement heureux entre sa nièce qu'il admirait en toutes choses, lady Harriett qui redoutait juste assez pour ne la contredire en rien, et la grande passion de son célibat volontaire : les pigeons.

Une nuit de réflexions avait rendu à lady Suzanne le calme qui la fuyait la veille et la lucidité de vues qui lui avait d'abord fait défaut.

Elle se montra gracieuse avec une nuance de gravité, sans paraître entrevoir que tout ne devait pas se borner entre elle et M. de Torisan à une rencontre et à une visite.

A vrai dire, Armand fut un peu déconcerté de cette froideur déguisée sous le savoir-vivre de la maîtresse de maison.

Il attendait mieux de l'évocation du passé et ses yeux tristes semblaient le reprocher.

Sans le voir, ou peut-être en le remarquant péniblement, la comtesse d'Aringdale fit habilement glisser la conversation dans le domaine des généralités, sans lui laisser reprendre une allure personnelle.

Lady Harriett, avait emporté dans le petit groupe sa part de bonne humeur.

Elle était, ce jour-là, plus expansive que de coutume, et, bien loin de paraître se souvenir de la cruelle scène de la veille avec sa belle-mère, sa rancune savait revêtir toutes les formes et sourire entre deux morsures.

Vainement M. de Torisan attendit une interrogation sur son départ, une allusion à la durée probable de son séjour ; rien ne tomba des lèvres sérieuses de la jeune femme, dont l'attitude demeura si réservée qu'il prit congé sans oser avouer encore son intention de passer à Saint-Onésime un temps que lui-même ne pouvait préciser.

Le pauvre garçon reprit le chemin de sa maisonnette en se demandant avec inquiétude si la vie anglaise avait refroidi cette affection d'enfance, ces rêves de jeunesse qu'il avait espéré reprendre au point précis où les avait rompus la cruelle volonté d'un père.

Mme Servin, la veuve de l'instituteur, l'attendait avec un petit dîner modeste et confortable qui prouvait que l'enseignement primaire ne lui avait nullement fait négliger son talent de cordon bleu.

Armand, malgré les instances de son notaire, avait voulu inaugurer ce jour même ce qu'il appelait sa fantaisie de villégiature, tout en promettant d'aller souvent s'asseoir à l'hospitalière table de Bellevue.

Toutefois, il fit médiocrement honneur au poulet rôti et à la carpe de Saône au bleu que lui servit la vieille femme dans une salle à manger propre, dont six chaises de paille et un buffet de noyer composaient tout le mobilier.

La chambre à coucher s'ouvrait tout à côté riant, avec des rideaux blancs, une petite glace et une belle vierge de plâtre, qui frisaient pendant à un spécimen calligraphique dû à la plume ingénieuse de feu Servin.

Enfin, le portrait peu flatté de la maîtresse de céans trônait en face de la cheminée dans un cadre doré voilé de mouseline.

—Hein ?... serez-vous bien ici, Monsieur ? demanda la bonne dame en écartant la mouseline par un geste plein de prestesse et d'habileté.

—Un vrai petit paradis, Madame répondit poliment le jeune homme, en accordant un regard admirateur à la criante peinture dont tout voile avait disparu.

Flattée dans son amour-propre de femme et de propriétaire, la veuve de l'instituteur se retira en bénissant la bonne étoile qui lui envoyait un locataire aussi distingué.

La tante Danielle qui, de son côté avait fait une visite à Chenocé pour prendre des nouvelles de lady Suzanne, l'avait trouvée plus agitée que satisfaite, ce dont elle n'aurait pas trop mal.

Après tout, il ne fallait pas encore désespérer : les femmes avaient des caprices les hommes des dépits, les fillettes des idées changeantes ; elle seule, brouillonner par essence et illogique par nature, se sentait capable de démêler l'écheveau qu'il lui plaisait assez de voir embroussaillé.

—Je commence vraiment à m'amuser ici, Pierre, disait elle à son fidèle valet de chambre qui, lui, ne s'amusa pas du tout.

—J'en félicite Mademoiselle, répondait invariablement le bonhomme ; je n'ai pas

le bonheur d'éprouver la même impression dans ce pays.

—C'est que tu n'es pas livré aux combinaisons qui m'absorbent.

—Ce doit être cela, Mademoiselle ; en effet, nous ne faisons aucune combinaison à l'office.

Me serait-il permis de demander à Mademoiselle le devoir qui avait amené Mademoiselle à Saint-Onésime est bien près d'être rempli ?

—Oui... c'est-à-dire... enfin, j'y travaille, va, mon ami, j'y travaille ; mais quelques complications peuvent nous retarder un peu.

Ces complications, majeures en effet, s'appelaient lady Suzanne et Emile Dollins.

On ne pouvait soupçonner ce que ce rustre et cette quakeresse causaient de tourments à la bizarre fille.

Contrainte d'épier et d'attendre un peu plus de netteté dans les événements, elle prenait un certain plaisir à tenter de les diriger.

C'est ainsi qu'Armand reçut de sa vieille amie le conseil d'avouer carrément son installation à Saint-Onésime afin d'étudier l'effet que cette résolution produirait à Chenocé.

C'était le soir, la pluie tombait par giboulées fantasmagiques, M. de Torisan attendait qu'un peu d'intervalle dans les ondées lui permit de se retirer.

Il venait de suivre le conseil de la tante Danielle ; il avait avoué, en rougissant comme un coupable, être devenu, lui aussi, un habitant provisoire de ce riant coin de terre.

Si l'obscurité tombait alors dans le grand salon de Chenocé lui avait permis d'interroger la physiognomie de ses auditeurs, il aurait été surpris de voir, à cette révélation, un même embarras s'emparer des yeux d'une femme et un malicieux sourire passer sur les bonnes grosses lèvres du baron.

Il n'espérait intéresser que lady Suzanne et voilà que le vieil oncle, devant causeur, se fit raconter en détail le plan de la maisonnette, la grandeur du jardinet et jusqu'au nombre des rosiers ; tandis qu'Harriett, d'une voix coquettement agressive, le félicitait de préférer bourgeoisement la Bourgogne au Caucase ou à l'Australie.

James apporta des lampes.

Ce fut seulement alors que le jeune homme put chercher à deviner sur le visage de lady Suzanne l'impression qu'elle pouvait ressentir.

Elle était très-pâle, une expression désolée s'étendait comme un voile sur tous ses traits, dont pas un muscle ne tressaillait.

Depuis la confidence d'Armand, elle n'avait pas ouvert la bouche.

C'était à croire qu'elle n'avait rien entendu, rien deviné.

Mais ce silence, cette attitude disaient mieux qu'un long discours la désapprobation qu'elle infligeait à cet accès de misanthropie ou d'espérance.

Armand en fut atterré.

A peine la lumière eut-elle été placée sur la table, que la comtesse prit une broderie et se mit à tirer l'aiguille avec activité.

On sentait la fièvre dans les agiles mouvements de ses mains mignonnes.

Lady Harriett, loin d'imiter cet exemple, rapprocha sa chaise basse, appuya sur la table son long bras, d'une main grelottante tout à fait aristocratique, et entreprit avec M. de Torisan une lutte courtoise à propos des Anglais et de l'Angleterre, de la France et des habitants de Saint-Onésime en particulier.

Jusque là elle avait été suffisamment spirituelle ; en peignant la naïveté gracieuse de Jenny, l'égoïsme bonhomme du notaire, la comique exaltation de la tante Danielle, elle trouvait des mots heureux quoique piquants, qui égratignaient juste assez pour faire sourire les auditeurs sans trop faire saigner les sacrifiés.

Armand défendait ses amis de Bellevue avec une gaieté contrainte, que le silence persistant de lady Suzanne ne modifiait.

Il se sentit peu à peu gagner par le malaise qu'engendrait ce silence ; il eût voulu partir et la pluie tombait toujours.

James était venu deux fois prendre à voix basse, près de la châtelaine, des ordres que personne n'entendit.

Une sorte d'impatience finit par devenir visible sur ce front pâle qui se contraignait à l'impassibilité.

Armand vit tout cela et, sans en comprendre la cause, il en souffrit assez pour brusquer sa sortie.

Si du moins il avait emporté une bonne parole, il eût bravé de bien meilleur cœur la pluie diluvienne et la nuit noire, bien au contraire, au moment où il s'inclinait devant lady Suzanne, il l'entendit murmurer d'une voix brève :

—Vous renoncerez à rester ici, Monsieur.

Il la regarda avec surprise, avec douleur, hésita, puis répondit à voix basse, d'un accent plein de fermeté :

—Je serai toujours désormais où vous serez, Madame.

Un frisson courut sur son blanc visage ; elle abaissa ses yeux suppliants et salua avec une simplicité exquise, comme s'il

ne venait pas de s'échanger entre eux prière inutile et une menace indirecte. M. de Torisan se jeta à l'aveugle à l'avenue détrempée, qui passa en quelques instants de l'état d'éponge à celui gouttière, et fit jeter des cris de compassion à Mme de Servin qui le débarrassa de son paletot.

—Monsieur est percé jusqu'aux os, Monsieur pouvait bien attendre la fin la trombe— car c'était une vraie trombe !

—Monsieur allait gagner une pleurésie.

—Si Monsieur était raisonnable, il prendrait un grand verre de vin chaud et mettrait au lit.

—Ce serait le meilleur moyen d'engager à Monsieur les suites probables son imprudence.

Armand n'entendit ni les doléances les conseils de l'officieuse personne.

Il transporta dans sa chambre la pe inondation que provoquait son passage sans se mettre en peine du dommage pouvait en résulter pour sa santé et son parquet.

Pourquoi donc la prolongation de séjour à Saint-Onésime paraissait-elle causer à Suzanne une secrète terreur ? N'était-elle donc plus la chère et fâche Suzanne d'autrefois ?

Cette question, ce doute, rempli de fièvre une nuit d'insomnie à laquelle sa promenade aquatique de la soirée tait peut-être pas étrangère.

XI

SIFFLEMENT DE VIPÈRE

Armand se leva le lendemain, brisé, attristé, le corps malade et l'âme inquiète.

Malgré lui, les ridicules propos des lagueois, les commentaires du notaire, explications vagues de M. Dollins lui venaient en mémoire.

Il y avait un air de mystère, en cet air de la jeune femme, et sa charmante personne tout entière semblait parler sous le poids d'une menaçante fatalité.

Sa froideur, sa contrainte ne résultaient-elles pas de cet état de choses énigmatique ?

Il fallait à tout prix le savoir.

Or, la loyale nature d'Armand ne connaissait qu'une seule façon de s'instruire : interroger directement lady Suzanne.

Ce fut pourquoi vers deux heures, il voulut se demander ce qu'une visite si rapprochée pouvait avoir d'insolite se dirigea vers chenocé.

La terre molle enfonçait sous ses pressés ; les grands arbres pleuraient sur la route leur averse de la nuit et le soleil éparpillait sur l'herbe hum un splendide écarin de gouttelettes d'rayons.

Poésie perdue, pour lui du moins, ne cherchait dans la paysage que la belle agitée de Chenocé, assez semblable à un clocher moyen âge.

Tout à coup, il fit une exclamation joyeuse.

A l'angle du bois où Suzanne lui était apparue pour la première fois, il la voyait assise sur un tronc renversé, front penché, l'air rêveur, et seule ?

—La Providence me sourit ! s'écria-t-il en s'approchant avec toute la rapidité qu'il comportait les convenances.

Elle ne l'avait point vu venir et ne vivement embarrassée.

On pouvait lire sur ses traits express la confusion pénible de sentiments d'inséparablement ressentis.

Elle fit un effort pour se lever.

M. de Torisan la retint par un geste plein de douceur et de prière.

—Restez, je vous en conjure, dit-il, m'est infiniment doux de croire que vous vous conduisez sur le chemin où je sais pour aller vers vous.

—Voilà beaucoup de présomption, répondit la jeune femme avec un son indéfinissable.

—Et surtout beaucoup de joie.

—Eh bien ! voilà votre visite faite, requie en plein champ, dit-elle avec intention de reproche.

—M'en voudriez-vous donc d'avoir me rendre à Chenocé ?

—Peut-être si j'en connaissais le motif. Elle blâma au de-vant d'une explication possible.

Il n'y avait pas à s'y tromper.

Ce n'était ni une banale coquetterie digne de son caractère, ni le hasard d'une conversation d'état de la volonté.

Si Suzanne d'Aringdale était en Suzanne de Morfable, elle aurait deviné ce motif, et l'aurait pardonné.

La jeune femme secoua doucement la tête pensive.

—Pourquoi mentir ? fit-elle avec violence.

Je regrette, non pas tant d'avoir pris votre pensée intime, que de la germer dans votre esprit.

—Quoi de plus naturel pourtant ? Je vous ai perdue, je vous ai pleurée ; respecté votre éloignement et votre nouvelle.

(A continuer.)

Spécifique

Contre la Bronchite et les Toux opiniâtres

Tous les jours pour ainsi dire, nous enregistrons les succès préparés par Dr Ed. Morin, tous produisant d'excellents résultats et donnant complète satisfaction. Pour le prouver, nous vous prions de lire le certificat suivant qui vous fera voir la grande efficacité d'une de ses préparations, le "Vin Crésoté".

(CERTIFICAT)

Baie St Paul, 18 novembre 1887.
M. Ed. MORIN & C^{ie}.
Québec.

Messieurs,
Pendant six mois, je me suis vu sous coup d'une bronchite qui paraissait vouloir m'arracher à ma famille le plus possible, tout en me faisant endurer souffrances les plus cruelles. Il me semblait que plus je prenais de consultations et de remèdes, plus le mal empirait devenant sérieux.

Déjà, j'avais pris la partie d'abandonner tout médicament: je me disais que la maladie était incurable; mais je m'étais trompé, car une heureuse annonce venue me dire que, si je voulais être guéri, soit de bronchite, toux, asthme, etc., etc., il fallait me procurer une bouteille de "Vin Crésoté" du Dr Ed. Morin. Immédiatement, j'eus de ce vin, et non quelques bouteilles, mais une seule a suffi pour faire disparaître complètement ma bronchite.

Depuis ce temps, j'eus l'occasion de me procurer encore six bouteilles de ce même vin, que je conserve comme m'ayant rendu la santé et pouvant encore la rendre, à d'autres, soit à moi-même. Je vous félicite donc, chers messieurs, de votre excellent et incomparable remède, le "Vin Crésoté", et ne saurais trop le recommander.

Croyez, messieurs, à toute ma gratitude et agréez, etc.

P. ALLARD,
Marchand

c. cl

La Salsepareille d'Ayer est justement ce qu'il vous faut comme médecine de printemps. Supérieure à toute autre.

"M. Fleury Graham, Wingham, écrit: j'étais dans la Dakota Nord, au mois de mai dernier, et j'apportai avec moi une bouteille de la Découverte Végétale de Northrop & Lyman, parcequ'il me semblait que je ne pouvais m'en passer. Pendant que j'étais là, je vis une amie qui souffrait d'indigestion, de la bile et du mal de tête. Je lui recommandai la Découverte Végétale, et elle fit l'essai; elle ne reçut tant de soulagement que je dus lui laisser le reste de ma bouteille."

La transition rapide d'un état de faiblesse, de langueur physique et de nervosité irascibilité—produites par la dyspepsie—à un état de vigueur et de bien-être physique, s'opère toujours par l'usage du tonique par excellence la Découverte Végétale et Dyspeptic Cure de Northrop & Lyman qui se rend rapidement maître de l'indigestion, de la constipation, des douleurs bilieuses et des maux de tête, qui purifie le sang et donne une nouvelle vigueur à tout le système.

O. Bortle, de Manchester, Ontario Co., N. Y., écrit: "J'ai obtenu un soulagement immédiat par l'usage de l'Huile électrique du Dr Thomas. J'ai souffert de l'asthme pendant onze ans et j'étais souvent obligé de passer dix ou douze nuits de suite assis dans mon lit. Je me sens maintenant comme un bon tout le jour sur un lit de plume, ce que je n'avais jamais été capable de faire avant d'avoir fait usage de l'Huile."

L'Ami des Enfants

On en vend chez tous les pharmaciens et chez tous les épiciers. La vogue de ce Sirop Calmant s'accroît de jour en jour; dès son emploi, les douleurs qu'éprouvent les enfants disparaissent et font place à un sommeil réparateur; nous le recommandons durant le temps de la convalescence.

Immense sacrifice.

M. J. E. Asselin, épicier, ayant acheté à des conditions excessivement avantageuses le fonds de commerce de M. Georges Gagnon, marchand d'articles de fantaisie rue St-Joseph, informe le public que d'ici à un mois il vendra sans réserve et à des prix fabuleusement bas, un magasin de 7 cts et \$1, tout l'assortiment dont chacun a déjà été à même d'apprécier la variété et la valeur. On couvrira là toutes espèces d'articles de goût et d'utilité à un bon marché sans précédent, attendu que c'est un fonds de banque achetée à l'encan.—n.o

À ceux qui souffrent de consommation

scrofule et débilité générale essaient l'émulsion d'huile de foie de morue de Scott avec hypophosphites, ils trouveront un

soulagement immédiat et durable. Le Dr H. V. Mott, de Brentwood, Cal., écrit: "Je me suis servi de l'émulsion de Scott avec grand avantage dans des cas de phthisie, scrofule et langueur. Excellent au goût. Bouteilles de 50 cts et \$1."

Pourquoi laisser le rhume vous lacérer la gorge ou les poumons et courir le risque d'aller remplir la fosse d'un consommateur, quand, par l'usage fait à temps du Sirop Anti-Consumptif de Bickle on peut alléger la douleur et éviter le danger. Ce sirop est agréable au goût et n'est pas surpassé pour soulager et guérir toutes les maladies de la gorge et des poumons, rhumes, toux, bronchites, etc., etc.

Souvent le malaise et la maladie chez les enfants sont causés par les vers. Le "Mother Graves Worm Exterminator" a donné du soulagement en détruisant la cause de ces indispositions. Faites-en l'essai et vous serez convaincu.

Le "Holloway's Corn Cure" détruit toute sorte de cors et de verrues jusqu'à la racine. Pourquoi alors se laisser ainsi souffrir quand on a sous la main un remède aussi effectif et aussi bon marché

Bref, et au point

La dyspepsie est terrible. Le foie en désordre est une misère. L'indigestion est l'ennemi de la bonne nature. L'appareil digestif humain est l'une des choses les plus compliquées et les plus merveilleuses qui existent. Il est facilement mis en désordre.

Les aliments gras, les aliments rudes, les aliments vases, la mauvaise cuisson, la fatigue mentale, les longues veilles, les habitudes irrégulières, et plusieurs autres choses qui ne devraient pas exister, ont fait du peuple américain une nation de dyspeptiques.

Mais la Fleur d'Août de Green a accompli une œuvre merveilleuse en réfor-

mant cette triste affaire et en rendant le peuple américain si sain qu'il peut maintenant jouir de ses repas et être heureux.

Rappelez-vous.—Pas de bonheur sans santé. Mais la Fleur d'Août de Green donne la santé et le bonheur au dyspeptique. Demandez-en une bouteille à votre pharmacien. Soixante-quinze centimes.

Avis aux Cultivateurs
DU DISTRICT DE
QUÉBEC

Les cultivateurs qui désirent vendre des végétaux à la fabrique de marinades, devront d'ici au quinze AVRIL, demander les différentes graines de végétaux qui entrent dans la fabrication des marinades. En fournissant la graine lui-même le fabricant aura la certitude de pouvoir se procurer des végétaux d'une qualité supérieure. Il n'achètera seulement que les produits de la récolte provenant des graines qu'il aura vendues. Des prix rémunérateurs seront payés pour ces végétaux.

Pour plus amples informations, s'adresser à

ALFRED ROBITAILLE

Fabricant de Vinaigre

15 mars 1888—[s. c. cl]

AVORTEMENTS ET STÉRILITÉ

Les fausses couches habituelles guéries par l'emploi d'une bouteille d'Haborir. Pour les vaches et juments il n'y a jamais fait. Rendu au bureau de l'express pour \$2. Wallace Barnes. Boîte 604, Bristol, Ct.

A vendre ou à louer

Une ferme d'environ soixante arpents à Beaumont avec maison et à bon marché.

S'adresser à
W. BIGNELL
93, rue Lacheprotière,
Québec.

PRENEZ DU

BAUME NASAL

Pour rhume de cerveau et catarrhe

Il n'y a aucune maladie à laquelle les canadiens soient plus exposés qu'aux catarrhes. On compte parmi ses victimes des gens de tout âge et de tout sexe. Il est impossible dans l'espace dont nous disposons, d'en décrire tous les symptômes, mais ils peuvent se résumer ainsi: rhume de cerveau, respiration difficile, expectorations maux de tête, douleur dans la région au-dessus des yeux, obstruction des conduits nasaux, mauvaise haleine, gâchis dans la gorge, nausées, vomissement de substance empoisonnées qui s'accumulent sur les poumons et peuvent causer la consommation. Voilà quelques-uns des symptômes de catarrhe, une maladie qui affecte les sept dixièmes de la population canadienne. Le Baume Nasal est le seul remède certain et positif pour cette maladie répugnante sous toutes ses formes. Le Baume Nasal est le résultat d'années d'études constantes, a été préparé en vue de la guérison de ces cas de catarrhe auxquels les Canadiens sont les plus sujets. Ce n'est pas un liquide, un tabac à priser ou une poudre, mais un remède agréable et efficace ne requérant ni instrument ni douche pour s'en servir. Usage facile, effet instantané, cure permanente. Demandez le Baume Nasal et n'acceptez pas autre chose en sur lieu.

Pour le rhume de cerveau aucun remède au monde n'égale le Baume Nasal. Ne négligez pas un rhume de cerveau, car dans neuf cas sur dix il conduit au catarrhe. Servez-vous du Baume Nasal dès le début. Ce remède merveilleux procure un soulagement instantané et une cure dans quelques heures. On peut le donner aux jeunes enfants aussi bien qu'aux adultes; on devrait en garder dans toutes les maisons. En vente chez tous les épiciers, et envoyé sur réception du prix, 50 cts ou \$1.00, la bouteille en s'adressant à Fulford & Co., Brockville, Ont.

Preuves de son efficacité merveilleuse

E. A. Cardinal, Montréal dit: Après avoir essayé inutilement tous les soi-disant remèdes pour le catarrhe, j'ai essayé le Baume Nasal qui m'a procuré un soulagement immédiat, et depuis lors continuant à m'en servir, je constate chaque jour ses effets bienfaisants. Il fait disparaître toute odeur désagréable dans l'haleine, ainsi que le virus dans la gorge. C'est un remède précieux pour toute personne souffrant de cette maladie.

Guéri en deux semaines.

Hanford Wolhamper, Blomfield, N. B. dit: Je désire vous informer que je souffrais d'un catarrhe depuis longtemps et j'avais fait usage des prétendus remèdes contre le catarrhe, mais toujours sans effet. Enfin j'attendis parler du Baume Nasal et on m'engagea à en faire l'essai. A mon grand étonnement j'obtins du soulagement dans la première application et maintenant après deux semaines d'usage je me sens PARFAITEMENT ET ABSOLUMENT GUÉRI.

Complètement guéri

L. D. Dion, du département des chemins de fer et Canaux, Ottawa, dit: Messieurs, je suis heureux de pouvoir vous donner aujourd'hui le témoignage que le Baume Nasal a GUÉRI RADICALEMENT le Catarrhe dont je souffrais depuis trois ans.

Guéri par une demi-bouteille

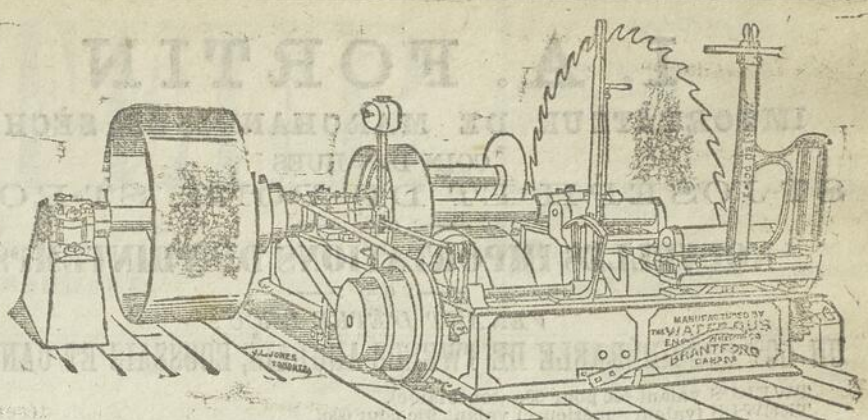
W. B. Jackson, Hawkesbury, Ont., dit: "Je ne puis trop faire l'éloge du Baume Nasal, car moins d'une demi-bouteille m'a guéri d'un très mauvais cas de catarrhe. J'avais fait usage de divers autres remèdes sans recevoir le moindre soulagement, je désire que vous vous serviez de mon nom à titre de référence, car je considère cette médecine digne de toute louange. Elle guérit le catarrhe et est très agréable et doux au goût."

Donne parfaite satisfaction

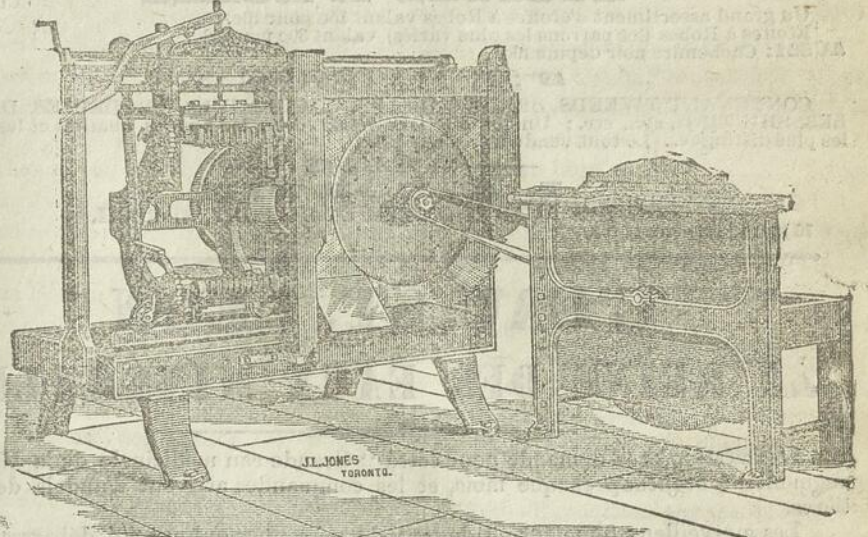
M. Isaac Waterman, de la Compagnie d'Huile Impériale Pétrole, dit: "Le Baume Nasal m'a donné la plus parfaite satisfaction de toutes les médecines dont j'ai fait usage pour le rhume de cerveau. Je l'ai trouvé facile à prendre et prompt à soulager. Il effectue une guérison complète dans l'espace de quelques heures."

Tout ce qu'il y a de meilleur

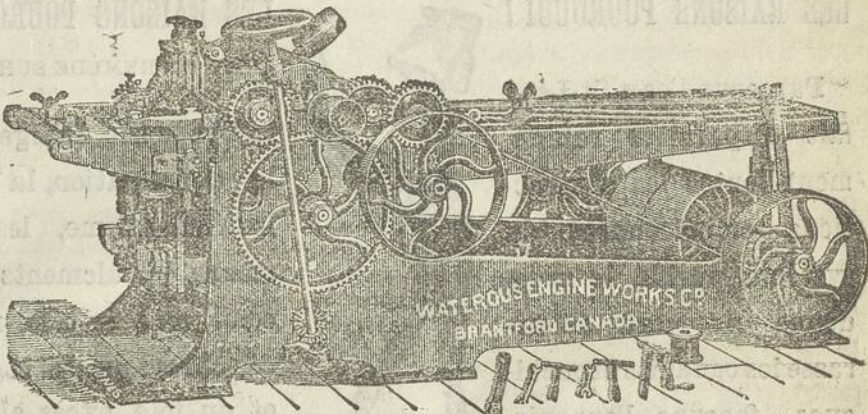
D. Derbyshire, ex-président de l'association, la Fièvre d'Ontario, Brockville, dit: "Le Baume Nasal bat tout ce qu'il y a au monde pour le catarrhe et le rhume de



Moulins à Seie.—Sept grandeurs avec toutes les dernières améliorations. Echantillons à voir au magasin.



Moulins à Bardeaux améliorés.—Différentes grandeurs, pour les améliorations, en exposition.



Le Raboteur, l'Appareilleur et le Moleur "Champion" aussi l'Economiste et le Géant, en exposition.

— O-O-O —

Engins "Champion," Bouilloires de toute grandeur, machineries pour travailler le bois, instrument d'agriculture de toute description en exposition au No. 30 Rue St. Paul Québec.

W. A. ROSS

AGENTS DEMANDÉS

CASTORIA

pour les Bébés et les Enfants.

"Le Castoria est un remède si propre à l'enfance que je le recommande comme supérieur à toutes les médecines connues."
Dr. H. A. ARCHER,
111 So. Oxford St., Brooklyn, N. Y.

Le Castoria guérit colique, constipation, Les aigreurs d'estomac, diarrhée, éruption, Vermifuge, somnifère, il aide la digestion, Et cela, c'est un fait, sans autre médication.

THE CENTAUR COMPANY, 77 Murray Street, N. Y.

Si vous voulez vous purger!

ALLEZ CHEZ
J. E. P. RACICOT

25 rue St-Joseph St-Roch, Québec

Et vous aurez la des Pilules (Pillules Magiques), qui vous permettront de vous purger tout en travaillant. Combien de personnes restent des années entières, sans se purger, parce qu'elles ne peuvent le faire sans perdre une journée ou deux de leur travail. M. RACICOT a toujours en main des Remèdes Sauvages, capable de guérir toutes les maladies indistinctement. La dyspepsie, les maladies du Foie, des Rognons, etc.; ne reviennent plus jamais après avoir fait usage de ces Remèdes. Si vous n'êtes pas encore allés voir ce Monsieur, allez-y ou écrivez-lui et vous aurez ses Remèdes Sauvages, qui sont d'une supériorité incontestable. Que tous ceux qui veulent une bonne purgation, au printemps, aillent le trouver, et tous seront satisfaits.

THIS PAPER may be found at GEO. F. ROWELL & CO'S Newspaper Advertising Bureau (13 Spruce Street), where adverbs are placed.

Over 6,000,000 PEOPLE USE

FERRY'S SEEDS

D. M. FERRY & CO. are admitted to be the Largest Seedsmen in the world. D. M. FERRY & CO'S Illustrated Descriptive and Price

SEED ANNUAL

For 1888 will be mailed FREE TO ALL applicants, and to last season's customers without ordering it.

Invaluable to all! Every person who has a Garden, Field or Flow should have it. D. M. FERRY & CO., Windsor, O.

DECOUVERTE PLUS d'ASTHME

POUDRE CLÉRY—50 cts.

